

TABLE DES MATIERES

BIOGRAPHIE.....	5
MESSAGE DE L'OMBUDSMAN DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI	6
RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES DE L'OMBUDSMAN	8
EXERCICE 2017	8
I. PARTIE INTRODUCTIVE	8
1. Avant-propos	8
2. Organigramme de l'institution de l'ombudsman	10
II. RAPPORT D'ACTIVITES PROPREMENT DIT	11
1. Introduction.....	11
2. Mission principale.....	11
2.1. De la Médiation	11
2.1.1. Tableau N° 1 : présentation synchrétique des réclamations	12
2.1.2. Ventilation des réclamations par Ministères et Institutions	13
2.1.3. Affaires clôturées	14
2.2. Du Contrôle du bon fonctionnement des entités administratives.....	20
2.2.1. Visites des services publics	21
2.2.1.1. Visite du Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge (C.H.U.K.).....	21
2.2.1.2. Visite à la prison centrale de Rumonge à Murembwe.....	21
2.2.1.3. Visite du Centre de Rééducation des Mineurs en conflit avec la loi à Rumonge.....	22
3.Des missions spéciales réalisées	24
3.1. Café politique de Kayanza.....	24
3.2. Retraite Politique de Kayanza.....	26
3.3. Rencontre d'Helsinki.....	27
3.4. Rencontre avec le facilitateur Benjamin W. MKAPA.....	27
3.5 L'Ombudsman de la République participe dans la 3 ^{ème} session du dialogue inter-burundais à Arusha	28
4. Autres activités réalisées.....	29
4.1. Du renforcement des capacités.....	29
4.1.1. A l'endroit du personnel de l'Institution	29
4.1.2. A l'endroit de l'Ombudsman de la République et ses collaborateurs.....	30

Participation de l'Ombudsman de la République du Burundi dans un séminaire organisé par l'Association des Ombudsmans/Médiateurs de la Francophonie, (AOMF) au Maroc	30
Atelier national sur la Gouvernance politique et administrative, économique, sociale, sécuritaire et économique, comme Stratégie de prévention des conflits.....	31
1. A l'endroit de l'Institution de l'Ombudsman	36
2. A l'endroit d'autres gestionnaires des différents aspects de développement de la bonne gouvernance :.....	36
Conférence internationale sur la paix et le rôle des institutions nationales de médiation dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits à travers le monde.....	37
4.2. Des actions sociales.....	39
4.2.1. Visite d'une femme victime d'un incendie	39
4.2.2. Visite du centre « Jeho Kuki » de Vyerwa en commne Ngozi.....	40
4.2.3. Visite de l'orphelinat « Maison d'Espoir de Notre Dame de l'Espérance ».....	40
4.2.4. Visite du « Centre Abigeme ba Mugabekazi ».....	41
4.2.5. Visite de l'hôpital de Kayanza.....	42
4.2.6. Visite du Centre de Santé de Ijene	43
4.2.7. Visite du Centre de Santé de Rubura.....	44
4.2.8. Visite de l'Ombudsman de la République à l'Hôpital Musema.....	44
4.2.9. Participation dans les cérémonies de l'Ordination sacerdotale et jubilé de 25 ans de l'Organisation Diocésaine pour l'Entraide et le Développement Intégral de Muyinga, ODEDIM Caritas Muyinga	46
4.2.10. L'Ombudsman participe aux travaux d'encadrement des élèves en vacance à Gahombo	48
4.2.11. L'Ombudsman de la République participe aux cérémonies de l'ouverture solennelle de l'année scolaire dans la Direction Communale de l'Enseignement à Gahombo	49
4.2.12. Le sport demeure un outil de renforcement de la cohésion sociale et de la promotion de la paix.....	51
4.2.13. Visite de l'Ombudsman au Lycée Rusengo en province Ruyigi	51
4.3. De la sensibilisation.....	52
4.3.1. En province BURURI	52
L'Ombudsman burundais participe dans des travaux de développement communautaires à Gitega.	55
4.3.2. A KARUSI	56
L'Ombudsman exhorte la population de Karusi à consolider la paix et faire une synergie dans leurs diversités	56
4.3.3. En province Muyinga.....	58
4.4. De la Coopération.....	59

4.4.1. Avec le Royaume des Pays Bas	59
4.4.2. Visite de courtoisie de l'Ombudsman de la République au Président de l'Assemblée Nationale du Burundi	60
Visites à l'étranger	61
Visite de l'Ombudsman de la République à son homologue belge Marc Bertrand, à Bruxelles	61
Visite de l'Ombudsman au Tchad et en Ethiopie.....	62
4.5.3. Participation de l'Ombudsman à la réunion du Conseil d'Administration du C.R.O.A., à Durban, en Afrique du Sud	63
Visite de l'Ombudsman de la République au Président de l'Assemblée Nationale du Maroc à Rabat	63
Rencontre de l'Ombudsman de la République avec la communauté estudiantine burundaise se trouvant au Maroc	65
4.5.6. L'Ombudsman de la République rend une visite de courtoisie à Monsieur Bahame Tom Mukirya NYANDUGA, Président de la Commission des Droits de l'Homme et la Bonne Gouvernance en République Unie de Tanzanie.....	66
4.5.4. Entretien de l'Ombudsman burundais avec l'Envoyée Spéciale du Royaume des Pays-Bas, à Makamba.....	67
4.5.6. Audience de l'Ombudsman burundais à Michel KAFANDO, Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU au Burundi.....	68
Audience accordée à Ambassadeur Lina SUND, Envoyée Spéciale de la Suède dans la Région des Grands Lacs	70
4.5.7. Audience de l'Ombudsman de la République à l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, Monsieur Said DJINNIT	71
4.5.7.L'Ombudsman de la République du Burundi participe à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF).....	72
4.6. Communication et information	73
4.6.1. Publications dans les médias	73
4.6.2. Communiqués de presse	73
4.6.3. La publication sur le site web	74
4.6.4. Bulletin de l'Ombudsman	74
III. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	74
III.1. Les ressources humaines.....	74
III.2. Les ressources financières.....	75
III.3. Ressources matérielles.....	76
DEFIS ET PERSPECTIVES	76
Défis.....	76

Perspectives.....	77
1 ⁰ Le renforcement des capacités Institutionnelles.....	77
2 ⁰ Les ressources humaines et financières.....	77
3 ⁰ La décentralisation.....	77
4 ⁰ . Intégration régionale.....	78
5 ⁰ . En matière de médiation, sensibilisation et éducation civique	78
6 ⁰ En matière de contrôle du bon fonctionnement des services publics	78
7 ⁰ Prévention des conflits au niveau national et international	78
III. CONCLUSION GENERALE	79
IV. SIGLES ET ABREVIATIONS.....	81
VII. ANNEXES.....	82
Annexe1 : Motion de soutien au Président de la République du Burundi	83
Annexe 2 : Motion de remerciement à l'Ombudsman de la République.....	84
Annexe 3 : Gutabaza	85
Annexe 4 : Gukengurukira Umuhuza w'Abarundi.....	86
Annexe 5 : Déclaration de Bujumbura des Ombudsmans /Médiateurs	88
Annexe 6 : PLAN STRATEGIQUE 2018-2023	91
Annexe 7 : PLAN D' ACTIONS ANNUEL 2018	130

L'OMBUDSMAN DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
HONORABLE EDOUARD NDUWIMANA



BIOGRAPHIE

L'ombudsman de la République du Burundi, Honorable Edouard NDUWIMANA est né le 5 novembre 1968 en Commune Gahombo dans la province de Kayanza. Juriste de formation et magistrat de carrière, Honorable Edouard NDUWIMANA a également un certificat de spécialisation dans le travail parlementaire obtenue à l'Ecole nationale d'administration, « ENA » en France, Paris 2007.

Avant d'être élu par l'Assemblée Nationale du Burundi en date du 22 novembre 2016 et prêter serment devant le Chef de l'Etat et les deux chambres réunies du Parlement Burundais, Honorable Edouard NDUWIMANA occupait le poste du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Burundi.

L'Ombudsman de la République du Burundi a occupé successivement de hautes fonctions de responsabilités du pays. Membre du gouvernement du 29 janvier 2009 au mois d'août 2015, il fut ministre de l'intérieur. Il a été Gouverneur de la province Kayanza pendant une année.

L'ombudsman de la République du Burundi, Honorable Edouard NDUWIMANA est actuellement Vice-Président de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains « ADMA » et membre du Conseil d'Administration du Centre de Recherche des Ombudsmans Africains (CROA).

MESSAGE DE L'OMBUDSMAN DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

A l'occasion de la présentation du premier rapport annuel de notre mandat devant le Parlement, c'est pour nous une heureuse opportunité pour adresser nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit de toutes les Personnalités et Institutions, qui ont placé leur confiance en notre personne, en nous confiant la noble mission de Médiateur de la République.

Nos sentiments de remerciements s'adressent particulièrement à Son Excellence Monsieur le Président de la République, qui a toujours soutenu les actions de notre Institution, en témoigne les différentes correspondances d'encouragement, en particulier après nos réunions à Kayanza avec les partis et les leaders politiques de notre pays.

Nos vifs remerciements s'adressent également aux deux Chambres du Parlement qui, d'abord nous ont confié nos missions, puis nous ont toujours accompagnés dans nos activités.

Nous saluons l'action conjuguée de l'Exécutif, du Législatif et du Judiciaire et de toute la population pour la situation de paix qui prévaut, particulièrement en ce moment où les Burundais se préparent au référendum sur la constitution, ce qui paraît contraster avec ce que l'on a connu dans le passé en périodes électorales.

En rapport avec le dialogue inter burundais, s'il existe encore des divergences entre acteurs politiques, nous estimons que celles-ci ne sont pas aussi profondes ni nombreuses, de sorte que ce dialogue politique peut continuer à l'intérieur du pays. Aussi, l'existence de différentes institutions nationales de conciliation et de prévention (Conseil National de l'Unité, CVR, etc...) devrait inciter les protagonistes politiques à chercher à trouver des solutions en faisant recours aux mécanismes internes en étant sur place, plutôt que de devoir recourir à l'étranger. De notre côté, nous évaluons positivement les activités menées dans le cadre des missions spéciales de rapprochement des forces politiques et sociales et nous avons l'intention de continuer.

Avec ses sept années d'existence, il est observé un intérêt croissant de la population à recourir, parfois même prématurément, aux services de l'Ombudsman, ce qui prouve le rôle que cette institution est appelée à jouer dans la régulation sociale.

Quoique la conjoncture n'ait pas permis l'ouverture de nouvelles antennes régionales ou provinciales, nous reconnaissons les efforts du Gouvernement pour augmenter les moyens financiers mis à la disposition de notre Institution pour son fonctionnement.

Nous apprécions aussi positivement la collaboration avec différents départements ministériels, même s'il y a à déplorer certaines tendances à vouloir voir dans l'action de l'Ombudsman une ingérence dans les affaires des autres.

En effet, la prompte réaction de l'Administration à notre sollicitation nous aide à donner des réponses en temps voulu aux requêtes des citoyens.

Avec le climat de paix qui règne, et dont nous recommandons que toutes les instances de l'Etat continuent à s'impliquer pour son maintien, notre Institution continuera à jouer son rôle, en offrant aux citoyens les services dont ils sont légalement en mesure d'attendre.

Nous demandons à tous de continuer à nous accompagner et nous soutenir, afin que les droits de l'homme et du citoyen soient de jour en jour mieux garantis et protégés.

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES DE L'OMBUDSMAN EXERCICE 2017

I. PARTIE INTRODUCTIVE

Avant-propos

Prévu par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation Nationale du 28 août 2000 et repris dans la Constitution de la République du Burundi au titre IX en ses articles 237 à 239, l'Ombudsman de la République du Burundi est régi par la loi n° 1/04 du 24 janvier 2013 portant révision de la loi n° 1/03 du 25 janvier 2010 portant Organisation et Fonctionnement de l'Ombudsman.

Le présent rapport annuel porte sur l'année 2017 et traite les activités réalisées par le deuxième Ombudsman de la République du Burundi, l'Honorable Edouard NDUWIMANA qui fut élu par le Parlement et installé dans ses fonctions en date du 22 Novembre 2016, après prestation de serment devant le Président de la République et le Parlement, au Palais des Congrès de Kigobe à Bujumbura.

Les activités réalisées par l'Ombudsman de la République du Burundi traduisent sans ambiguïté son engagement ferme à accomplir les missions qui lui sont dévolues par les textes législatifs burundais.

Ces missions sont consignées dans la Constitution de la République du Burundi en son article 237 et complétées dans la loi citée ci-dessus, portant organisation et fonctionnement de l'Ombudsman. Dans l'optique d'exécuter ses missions, l'Ombudsman de la République du Burundi a mis gracieusement ses compétences au service des citoyens, personnes physiques ou morales, pour améliorer leurs relations avec l'Administration et les services publics comme le prévoit l'article 6,c) de la loi régissant l'Ombudsman du Burundi.

Dans le cadre de sa mission principale de médiation, l'Institution de l'Ombudsman a traité des litiges au cas par cas, a vérifié si l'organisme objet d'une plainte s'est ou non conformé à la mission de service public dont il a la charge, a relevé les dysfonctionnements et les iniquités dans le sens de rétablir le citoyen requérant dans ses droits.

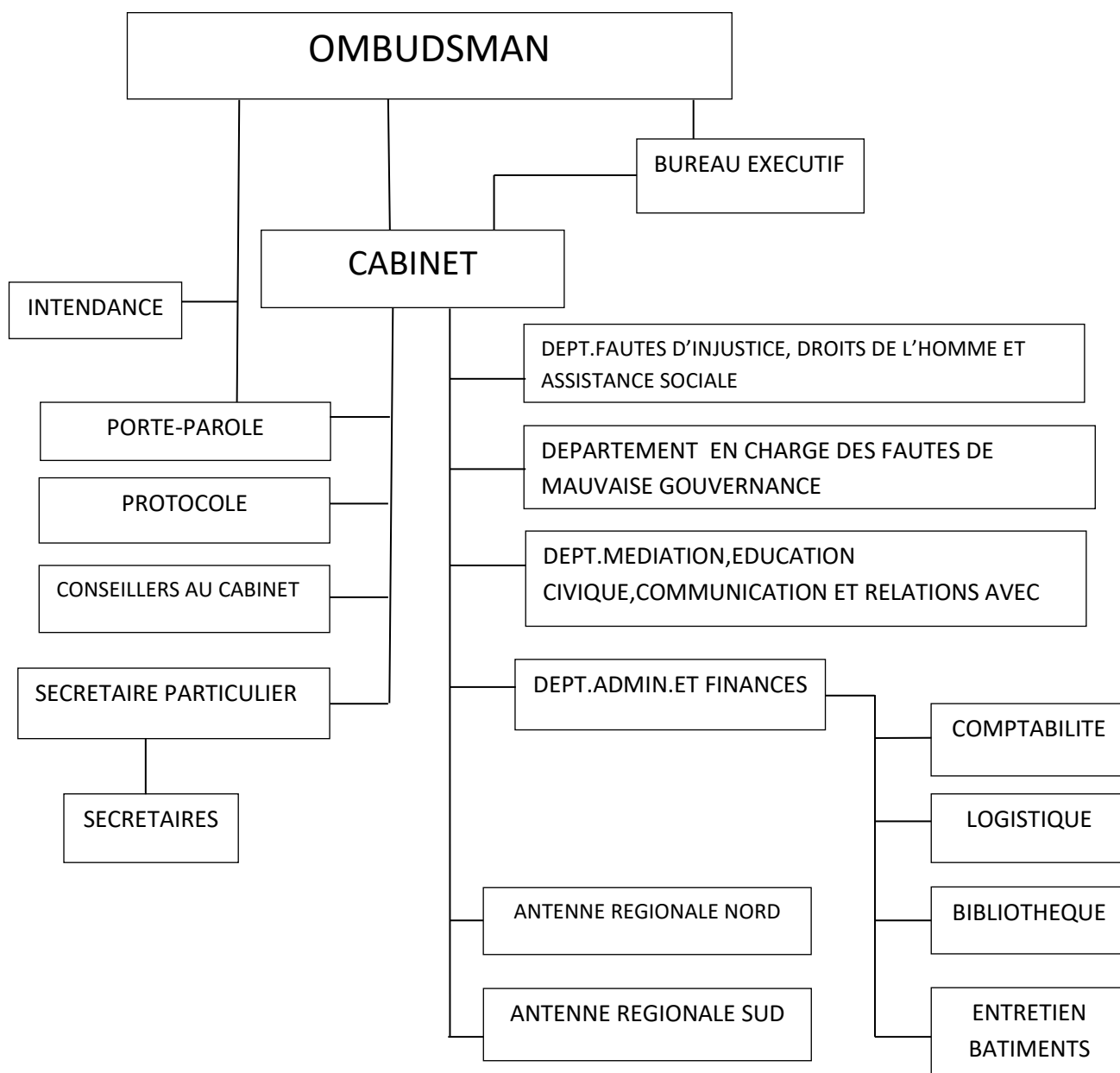
L'Institution de l'Ombudsman burundais n'est pas qu'un bureau des plaintes. Les problèmes dont il est saisi sont d'autant d'occasions pour lui d'identifier les déviations de la société et les défaillances basées sur différentes convictions socio-politiques, de réfléchir à des stratégies pour les prévenir et d'élaborer des réformes pour les contenir voire les éradiquer.

Le présent rapport développe les activités de l'Ombudsman qui, dans sa dynamique de poursuivre ses principaux engagements en rapport avec la médiation, la consolidation de la paix et de la réconciliation, le contrôle du bon fonctionnement de l'Administration publique, recherche ardemment que le Burundi soit une nation apaisée, débarrassée de tout conflit et où chacun respecte les droits de l'autre, où tout le monde travaille ensemble pour le développement du pays et la consolidation de la paix.

Dans l'exercice de sa mission prévue à l'article (art.6d) de la loi « d'exécuter, à la demande du Président de la République, des missions spéciales de rapprochement et de réconciliation sur des questions générales concernant les relations avec les forces politiques et sociales ainsi que des missions particulières relatives aux questions de réconciliation et de paix au niveau régional ou international (art.6e), l'Institution de l'Ombudsman apparaît comme une alternative aux Partenaires internationaux, surtout en matière de promotion du dialogue comme moyen de prévention des conflits.

Disposant d'une grande liberté de regard et d'analyse, son ambition a été, au cours de cette année, de concrétiser et de développer une culture du dialogue en amont entre les partenaires politiques, pour éviter les dérapages et neutraliser les conflits. Il a pu éclairer leurs choix et les a aidés à accomplir leurs missions au service de l'intérêt général du peuple burundais. L'Institution de l'Ombudsman de la République du Burundi doit sa réactivité et son efficacité grâce à la qualité de ses collaborateurs et à sa représentation régionale au sein des antennes celle du Nord et du Sud du pays.

2. Organigramme de l'institution de l'Ombudsman



II.RAPPORT D'ACTIVITES PROPREMENT DIT

1. Introduction

Au cours de l'exercice 2017, l'Ombudsman de la République du Burundi a exécuté sa mission principale de médiation. Des réclamations des citoyens ont été traitées et ont pour les uns trouvé des solutions définitives et pour d'autres des solutions partielles. Dans la réalisation des missions spéciales prévues par la loi n° 1/04 du 24 janvier 2013 portant révision de la loi n° 1/03 du 25 janvier 2010 portant Organisation et Fonctionnement, il y a lieu de remarquer que l'Ombudsman est un vrai acteur de la consolidation de la paix et la prévention des conflits.

L'Ombudsman du Burundi constitue, à travers son expérience vécue, le principal organe de règlement non juridictionnel des litiges administratifs, en raison de l'étendue de son champ de compétence. En effet, les interventions de l'Ombudsman de la République permettent ainsi de régler un nombre considérable de différends entre les Administrés et l'Administration, lorsque cette dernière n'a pas fonctionné conformément à sa mission de service public, ou encore que l'application stricte du droit a généré des iniquités.

Il sied de souligner que le recours à l'Ombudsman de la République ne doit pas être perçu comme une formalité, mais une sauvegarde effective des droits essentiels et des libertés fondamentales de l'Administration et du citoyen.

L'Ombudsman de la République est là, non seulement pour corriger et prévenir les injustices causées aux citoyens par l'administration publique, mais aussi pour simplifier et humaniser les rapports entre citoyens et l'administration.

2.Mission principale

2.1. De la Médiation

Au volet médiation, le traitement des réclamations par l'Institution de l'Ombudsman au Burundi passe par trois étapes successives :

- la recevabilité
- la compétence
- l'instruction

Tous ces critères sont définis par la loi régissant l'Ombudsman de la République du Burundi.

De manière générale 94 requêtes de réclamation ont été adressées à l'Institution de l'Ombudsman au cours de l'année 2017. A ces dernières s'ajoutent 133 dossiers en cours d'analyse datant de la période antérieure à l'exercice 2017.

Les procédures de règlements définitifs des réclamations peuvent s'étendre sur une longue période par le fait que certaines administrations demeurent réticentes pour répondre aux sollicitations des citoyens pour le rétablissement dans leurs droits. Certains des requérants ne font pas suivis de leurs dossiers et sont parfois injoignables pour fournir les éléments permettant l'avancement du dossier.

2.1.1. Tableau N° 1 : présentationsynchrétique des réclamations

N°	Désignation	Nombre
1.	Total des réclamants	4234
2.	Dossiers reçus	227
3.	Dossiers analysés	Recevables 107
		Irrecevables 20
4.	Dossiers clôturés	39
5.	Dossiers en cours de traitement	68
6.	Nombre de correspondances adressées aux Institutions publiques en rapport avec l'avancement des dossiers	8

Commentaire

Il faut noter qu'un dossier pour une même plainte peut regrouper plusieurs réclamants en fonction de la nature du conflit. A titre d'exemple, lorsqu'il s'agit d'un conflit foncier se rapportant sur un territoire occupé par plusieurs personnes, etc.

La faiblesse du nombre des réponses reçues des administrations interpellées et partant la faiblesse du nombre des dossiers clôturés, montre à suffisance les difficultés que rencontre l'Ombudsman de la République dans l'exécution des missions au regard du manque de collaboration entretenu par certains des responsables des services publics.

Un grand nombre de réclamations est frappé d'irrecevabilité à l'Institution de l'Ombudsman. Il s'agit des dossiers pendant dans les instances judiciaires, les dossiers qui remettent en cause des décisions juridictionnelles, les différends entre individus (gestion foncière et problèmes de succession), plaintes manifestement non

fondées, réclamations dont aucune démarche n'a été faite antérieurement par le requérant.

2.1.2. Ventilation des réclamations par Ministères et Institutions

Conformément à l'article 6 a) de la loi régissant l'Ombudsman du Burundi, la mission principale est d'examiner les plaintes et de mener des enquêtes concernant les fautes de gestion et de violation des droits de l'homme commises par des agents de la fonction publique, du judiciaire, des collectivités locales, des établissements publics et de tout organisme investi d'une mission de service public.

C'est sur base de cette disposition que l'Institution de l'Ombudsman montre à travers le tableau ci-dessous les réclamations reçues suivant les Ministères ou Administrations publiques mis en cause. Les types de plaintes concernent en général les non-exécutions des jugements, les décisions jugées viciées ou inéquitables par les réclamants, les irrégularités administratives, les demandes d'intervention ou de suivi en justice, les décisions administratives irrégulières et/ou illégales, les dénonciations d'abus du pouvoir, les fautes de gestions des administrations publiques, les violations des droits de la personne humaine et autres.

Tableau 2			
N°	Ministères et Institution	Nombre de Réclamations	Pourcentage
1	Ministère de la Justice et Garde des Sceaux	1696	40.5
2	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	1615	38.14
3	Administration communale	390	9.21
4	Gouvernement	313	7.39
5	Administration provinciale	83	1.96
6	Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique	69	1.62
7	Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre	42	0.99
8	Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipeement	4	0.09
9	Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi	4	0.09
10	Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	3	0.07
11	Ministère à la Présidence chargé de la Bonne gouvernance	3	0.07
12	CNTB	3	0.07
13	Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation	3	0.07

14	Ministère de l'Energie et des Mines	2	0.04
15	Ministère de la Sécurité publique	1	0.02
16	Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique	1	0.02
17	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	1	0.02
18	Ministère des Postes, des Technologies de l'information, de la Communication et de Medias	1	0.02
19	SOGESTAL Ngozi		
20	INSS		
	TOTAL	4234	%

2.1.3. Affaires clôturées

Les réclamations introduites devant l'Ombudsman de la République du Burundi sont traitées au sein des départements selon la nature du conflit en question. Certaines médiations ont réussi totalement aboutissant à la satisfaction des réclamants, d'autres, partiellement. Il faut aussi souligner qu'il y a des réclamations dont la médiation n'aboutit pas. C'est le cas où la partie requérante refuse le compromis proposé par l'Institution de l'Ombudsman. Dans ce cas, l'Institution se dessaisit et informe le requérant d'emprunter une autre voie de recours.

Dossier n°1 : Affaire 029P du 19 décembre 2016

Cette affaire a connu une médiation réussie. Il s'agissait d'une plainte de 131 personnes soumise à l'Institution de l'Ombudsman en date du 19 décembre 2016. Les plaignants s'insurgeaient contre l'Administration provinciale de Rumonge qui voulait prendre leurs terres pour y installer les sinistrés de Nyaruhongoka en province de Rumonge. Ces citoyens se regroupent dans 40 familles.

Après une série de réunions, enquêtes et négociations entre les parties au conflit menées par l'Institution de l'Ombudsman, il a été conclu que la partie de 500m sur 150m, identifiée par l'Administration pour construire les maisons des sinistrés de Nyaruhongoka soit cédée par la population. L'Administration a accepté que les 40 familles dont les terres ont été prises, bénéficient d'une maison sur le même site et un terrain cultivable dans la localité de la commune Rumonge.

Devant l'Ombudsman de la République du Burundi, un acte d'engagement a été signé par les parties au conflit. Une commission mixte ad hoc chargée de poursuivre la mise en application de la convention a été mise en place par l'Ombudsman.

Dossier n°2 : Affaire 036P du 17 janvier 2017

La plaignante, une citoyenne dans la ville de Rumonge se plaint contre le Ministère de la Justice. Elle a saisi l'Ombudsman du Burundi suite à l'inexécution d'un jugement qui datait d'une vingtaine d'années. La requérante réclamait sa propriété que le jugement rendu lui avait attribuée. Après enquêtes et analyse des décisions

des jugements relatifs au dossier, l'Institution de l'Ombudsman est intervenue pour que la requérante rentre dans ses droits.

Le Ministère de la justice mis en cause a fini par mettre en exécution le jugement rendu en faveur de la plaignante et la propriété lui a été remise.

Dossier n°3: Affaire 059P du 6 septembre 2017

L'élève plaignant s'insurge contre les autorités du Ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique. Il prétend qu'il a abandonné ses études à cause des fautes commises par les responsables du Service en charge des bourses et stages au Ministère ayant en charge l'éducation nationale. Il les accusait de n'avoir pas payé les frais scolaires à l'Université Internationale de Kampala en « Nursing » qu'il fréquentait, alors qu'il y avait un contrat de bourse d'études dûment signé par ces autorités. Il demande qu'il soit réintégré dans cette université pour achever ses études, ou à défaut, poursuivre ses études ailleurs pourvu qu'il reste dans le système anglophone et que l'Etat lui rembourse une somme de 3924 dollars qu'il dit avoir dépensée de sa propre poche, au moment où le Gouvernement du Burundi ne lui payait plus la bourse mensuelle convenue.

Il dénonce le fait qu'on lui a demandé de poursuivre ses études à l'intérieur du pays alors qu'il est incapable de suivre les enseignements en langue française, étant donné que c'est un rapatrié qui a fait ses études primaires et secondaires en anglais en Tanzanie.

Après avoir écouté le plaignant et analysé les documents qu'il a présentés, l'Institution de l'Ombudsman a invité les responsables du service étatique mis en cause pour avoir des éclaircissements sur l'affaire. Après analyse des documents d'octroi de la bourse convenue dans le contrat, l'institution a constaté que la convention a été respectée par le ministère mis en cause par le plaignant, même si il y a eu des retards dans l'exécution.

En effet, les frais d'inscription, les frais d'équipement, les frais de subsistance et autres indemnités y relatifs ont été payés. Ces responsables ont dit que l'Etat ne doit rien au réclamant mais que le Ministère peut comprendre son cas en lui accordant un soutien pour qu'il continue ses études dans une université de son choix au Burundi. L'Institution de l'Ombudsman a essayé de convaincre l'étudiant pour qu'il cesse de se cramponner sur l'extérieur du pays pour continuer ses études, chose qu'il a refusée. L'Institution de l'Ombudsman regrette le refus de cette solution acceptée par la partie mise en cause et qui allait être bénéfique au plaignant.

Dossier n°4 : Affaire 067P du 23 juillet 2015

Une famille se plaint contre une juridiction du Ministère de la Justice qui veut mettre en exécution le jugement RC 17552 que le plaignant trouve inéquitable. Il a demandé l'intervention de l'Ombudsman pour surseoir l'exécution afin d'attendre la décision de l'affaire en révision. Après avoir contacté les instances judiciaires mises en cause par le plaignant, l'Institution de l'Ombudsman a constaté que la réclamation était fondée et a demandé de surseoir l'exécution.

Quelques temps après, la famille requérante a informé l'Institution de l'Ombudsman que l'affaire a été clôturée en sa faveur.

Dossier n°5 : Affaire 062P du 13 novembre 2013

Des citoyens de la Colline Ntobwe, sous Colline Ntsibo en province de Gitega ont saisi l'Ombudsman de la République. Ils se plaignaient contre l'Administration qui les avait expulsés de leurs terres lors de l'extension de la ville de Gitega à la sous colline Ntsibo, colline Ntobwe, commune Gitega. Ils disaient que seuls 41% des indemnités auraient été perçues. D'où ils recourent auprès de l'Ombudsman pour intervenir, afin que les indemnités soient payées en totalité. L'Institution de l'Ombudsman a contacté les autorités mises en cause et quelques temps après le conflit a été résolu.

Dossier n°6 : Affaire 051p du 2 août 2017

Un citoyen natif de la province Bururi a saisi l'Ombudsman de la République du Burundi. Il accusait la Cour d'Appel de Bururi de lui avoir refusé le droit à une copie du prononcé du jugement RCA 0735. Il disait que lorsqu'il allait demander audience au Président de la Cour pour réclamer cette copie, il subissait des menaces de la part des magistrats qu'il trouvait sur place.

Après avoir entendu le plaignant, l'Institution de l'Ombudsman a contacté par téléphone le Président de la Cour d'Appel de Bururi pour lui demander de recevoir et d'entendre le citoyen plaignant. Deux jours après, le requérant est revenu à l'Institution pour dire qu'il avait été reçu et que la copie du jugement lui a été remise.

Dossier n°7 : Affaire 039P du 07 juin 2017

Des familles plaignantes s'insurgent contre une correspondance de l'autorité judiciaire qui demande à une juridiction de mettre en exécution le jugement RCA 1145 en faveur d'une tierce personne qui n'est pas partie au procès.

L'exécution de cette correspondance a été faite malgré les protestations des familles plaignantes. Ces dernières dénoncent devant l'Ombudsman de la République l'injustice commise à leur égard car le prononcé du jugement en appel RCA 1145 du 19/02/2003 avait été mis en exécution en date du 15 juin 2005 entre les parties au procès. Elles expriment leur grand étonnement de voir un jugement pouvant être exécuté deux fois et de surcroît en faveur d'une tierce personne qui n'a jamais été partie au procès.

Après des descentes sur les lieux du litige, successivement par une équipe envoyée par l'Ombudsman et par après, l'Ombudsman lui-même, ils ont constaté que la plainte était fondée, dans la mesure où effectivement, la justice a remis la propriété querellée à une tierce personne ou procès. L'institution a également constaté que la situation était tellement tendue qu'elle était cause d'une insécurité larvée et qu'elle risquait de dégénérer d'autant plus que les citoyens propriétaires avaient juré de ne pas céder leurs terres.

L'institution de l'Ombudsman a dès lors enclenché la procédure de médiation, qui a connu la participation de la population plaignante et de l'Autorité judiciaire mise en cause.

Cette dernière a déclaré que les mesures prises par sa décision allaient être suspendues et que les familles continueraient à disposer de leurs terres jusqu'à ce qu'il y ait de nouvelles décisions après enquêtes et vérification des procédures judiciaires qui ont eu lieu en rapport avec le dossier.

Dossier n°8 : Affaire 054P du 11 août 2017

Dans cette affaire, le plaignant accuse le Tribunal de Résidence de Mutimbuzi de n'avoir pas mis en exécution le jugement du tribunal prononcé en sa faveur. L'Ombudsman de la République du Burundi s'est rendu sur le terrain objet de litige suite au rapport de visite du terrain effectuée par une équipe conjointe des délégués de l'Institution de l'Ombudsman et du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux.

Arrivés sur les lieux du litige, l'Ombudsman du Burundi, accompagné de ses collaborateurs, a été accueilli par le Gouverneur de la province dont relève l'objet du litige, l'Administrateur de la commune, le Chef de zone et les citoyens de la localité. Il a salué d'abord les citoyens et leur a expliqué les missions de l'Ombudsman. Il a signalé que l'institution de l'Ombudsman ne remplace pas les instances judiciaires et ne met pas en cause les décisions prises par celles-ci, plutôt examine si ces décisions ont été correctement mises en exécution. Cependant, a-t-il poursuivi, il est stipulé au paragraphe 3 de l'article 15 de la loi régissant l'Ombudsman, qu'il peut, en cas d'inexécution d'une décision de justice passée en force de chose jugée, enjoindre à l'organisme mise en cause de s'y conformer dans un délai qu'il fixe.

Le plaignant a montré tous les jugements relatifs à cette affaire lesquels jugements lui ont donné gain de cause. Cependant il a déploré l'attitude du Président du tribunal de Résidence qui a mis en exécution le jugement en se passant du dispositif du prononcé: le juge a montré et attribué au citoyen un lopin de terre appartenant à une autre personne.

Le plaignant sollicite l'intervention de l'Ombudsman pour être rétabli dans ses droits en accédant à sa propriété conformément au jugement rendu.

L'Ombudsman a écouté les parties en conflit ainsi que les témoignages des uns et des autres en rapport avec le terrain querellé, afin de connaître le vrai propriétaire du

terrain en conflit. L'Ombudsman a promis de faire le suivi du dossier dans les limites de la compétence que lui confère la loi, tout en interpellant la population en place à sauvegarder la paix et la sécurité.

Dossier n° 9 Affaire N° 73 du 08 Juin 2017

Des plaignants qui se disent vulnérables et bénéficiaires, réclament des parcelles dans le Site Buhomba à Maramvya. Ces réclamants sont des sinistrés de guerre, des catastrophes naturelles et des expropriés pour l'intérêt public. Ils disent qu'ils ont été dépossédés par le Ministère ayant en charge l'Aménagement du territoire, alors qu'ils étaient en possession des attestations d'attribution leur délivrées par une autorité habilitée dudit ministère. Ils dénoncent le département de l'Aménagement du Territoire qui a exigé que les anciens attributaires remettent leurs anciennes attributions sans leur remettre des nouvelles, pendant que d'autres n'ont pas su qu'elles ont été annulées. Ils réclament d'être rétablis dans leurs droits.

Le Ministère mis en cause a justifié son agissement en disant qu'il y avait eu des abus et irrégularités dans la distribution de ces parcelles et qu'il devait corriger les erreurs commises.

Après enquêtes faites par l'Institution et éclaircissements fournis autour du dossier, l'Institution de l'Ombudsman de la République a demandé au Ministère mis en cause de revoir le dossier en tenant compte des doléances des citoyens concernés. Le Ministère ayant l'Aménagement du territoire a mis en place une commission qui a travaillé sur le dossier pour trouver la solution aux conflits. Les citoyens rétablis dans leurs droits sont venus remercier l'Ombudsman de la République de son intervention même s'il y en a parmi eux qui n'ont pas été servis.

Dossier n°10 : Affaire N° 063 du 8/9/2017

Un groupe de 25 personnes ont saisi l'Ombudsman de la République dénonçant la révocation illégale dans leurs fonctions faite par les responsables d'une Institution publique où ils prestaient. Ils disent qu'ils se sont vus renvoyer de leurs fonctions par le Responsable entrant alors qu'ils avaient été engagés en bonne et due forme par le Responsable sortant, il y avait de cela environ quatre mois. Ils qualifient cette révocation d'illégale car aucune procédure administrative n'a été respectée. Ils ont sollicité l'intervention de l'Ombudsman pour qu'ils soient réintégrés dans leurs fonctions et perçoivent les salaires pour les jours qu'ils ont prestés. Après des enquêtes menées par l'Institution de l'Ombudsman, la partie mise en cause a été convoquée par l'Ombudsman de la République pour voir ensemble le contour du problème et trouver des solutions. Ils ont constaté ensemble que l'Institution mise en cause est redevable devant ces personnes qui réclament leurs salaires. Comme cette institution allait recruter pour le remplacement des plaignants, l'Ombudsman de la République a demandé au haut responsable de surseoir à ce recrutement. Bien que certains cadres ayant pris ces mesures de renvoyer ces travailleurs plaignants

ont été sanctionnés, les recommandations arrêtées par l'Ombudsman de la République n'ont pas été mises en exécution.

Dossier n°11 : affaire 020P du 2/3/2015

La plainte concerne une dame qui avait été licenciée par le Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation, en 2004.

L'analyse du dossier par l'Institution a permis de constater de la même façon que les services du Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, que le licenciement était abusif, et de ce fait, a recommandé la réintégration professionnelle et régularisation pécuniaire de la plaignante.

Au mois de septembre 2017, la plaignante a été réintégrée dans ses fonctions et obtenue une affectation officielle du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi.

Dossier n° 12 : affaire 016P du 16/2/2017

Madame X a saisi l'Institution de l'Ombudsman pour qu'elle l'aide à obtenir le parchemin de diplôme des humanités de son fils, arguant qu'il restait retenu au Ministère de l'Education qui refusait de le délivrer.

Après enquête, l'Institution a découvert que l'obtention dudit diplôme était bien entachée de faits de fraude, que la plaignante a par ailleurs reconnus, leur opposant le fait que le fils était parvenu à passer dans les mailles du filet et poursuivre ses études du 1^{er} cycle de l'université dans un établissement privé bénéficiant d'une bourse d'étude du gouvernement.

Pour l'Institution, le fait que le plaignant a reconnu l'infraction de fraude afférente à l'obtention du diplôme en question et que le Ministère campe sur sa position, ne laisse aucune place à la médiation. L'Institution a qualifié la plainte d'irrecevable et de sans fondement, recommandant par la même occasion la plaignante de renoncer à toute démarche même devant les autres organes de l'Etat.

Dossier n° 13 : affaire 074P du 18/10/2017

Le plaignant est un ancien employé d'une société privée de gardiennage. Il a été prévenu pendant cinq ans et blanchi au terme d'un procès relatif à l'assassinat d'un haut fonctionnaire international, il y a quinze ans. Se référant au fait que ses coaccusés blanchis ont été réhabilités administrativement et pécuniairement, il a saisi l'Institution de l'Ombudsman pour qu'elle intervienne afin qu'il soit lui aussi indemnisé par l'Etat du Burundi.

Pour l'Institution de l'Ombudsman, le fait que le plaignant travaillait pour une entreprise privée, le disqualifie par rapport aux conditions légales d'éligibilité d'une plainte à adresser à l'Ombudsman, dans la mesure où l'institution reçoit les plaintes des citoyens contre les administrations. Mais aussi et surtout, la partie qui devait être appelée pour une médiation n'a pu être établie clairement, raison pour laquelle l'institution a recommandé au plaignant de saisir les juridictions ordinaires compétentes.

Dossier n°14 : Affaire 68 P du 26 juin 2017

Le plaignant X a saisi l'Institution de l'Ombudsman en date du 26/6/ 2017 contre la Mairie de Bujumbura sur le différend de l'aménagement et l'entretien du rondpoint de laplace de l'Indépendance.

A l'origine, le plaignant X avait un contrat de concession touristique de ce rondpoint qui le liait avec la Mairie jusqu'au 20 mars 2018. En avril 2017, la Mairie signait une convention avec un nouveau contractant pour l'aménagement et l'entretien de ce même rondpoint, et ce, à l'insu du plaignant X. Ce nouveau contractant procéda à la destruction des œuvres que le premier contractant avait érigées. Le plaignant sollicite la médiation avec la mairie de Bujumbura.

L'Institution a reçu la plainte et les séances de médiation ont été menées par l'Institution de l'Ombudsman et ont abouti aux résultats suivants :

- la Mairie de Bujumbura a reconnu l'erreur et a demandé pardon lors de la séance de médiation menée par l'Ombudsman;
- la Mairie de Bujumbura a accepté d'offrir au plaignant la jouissance d'une visibilité sur le projet publicitaire en cours de construction pendant une durée qui pourrait être convenue;
- la Mairie de Bujumbura a demandé au plaignant, premier contractant, d'identifier un autre espace qui lui conviendrait et adapté à sa publicité pour qu'il lui soit concédé ;
- une rencontre des parties au différend a eu lieu en date du 23/10/2017 pour se convenir des modalités pratiques de mise en application des résultats issus de la médiation de l'Ombudsman de la République.

2.2. Du Contrôle du bon fonctionnement des entités administratives

Le contrôle exercé par l'Institution de l'Ombudsman est un contrôle médiationnel, qui s'articule autour des pouvoirs de recommandation, d'instruction et même d'injonction. Il est basé sur le dialogue, l'adhésion et la persuasion. Alors que le juge lit la loi, dit le droit et sanctionne, l'Ombudsman contrôle la légalité de l'action, le fonctionnement de l'Administration et formule les recommandations dans le sens de l'amélioration des services de l'administration.

C'est dans ce cadre qu'il a invité l'autorité administrative de la mairie de Bujumbura pour l'entendre, suite aux doléances reçues de la part de la population. Il l'a exhorté d'agir dans le sens de lever les grognes de la population par rapport à certaines décisions prises.

2.2.1. Visites des services publics

Au titre de l'article 2 de la loi n°1/04 du 24 janvier 2013 portant révision de la loi n°1/03 du 25 janvier 2010 portant organisation et fonctionnement de l'Ombudsman, il est défini comme une « Institution chargée de la médiation entre les administrations et les citoyens ainsi que du contrôle du bon fonctionnement des entités administratives ».

2.2.1.1. Visite du Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge (C.H.U.K.)

Une mission d'enquête constituée par une équipe des cadres de l'Institution de l'Ombudsman a été dépêchée au Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge (CHUK) pour se rendre compte de la situation qui était explosive. La mission a remarqué que le CHUK était confronté à de multiples problèmes qui émanent du fait que l'Administration dont il relève (Université du Burundi) est quasi absente : un Conseil d'Administration qui ne se penche pas sur les priorités de l'Etablissement et une direction qui semble ne pas être à la hauteur des missions assignées au centre.

La mission s'est rendu compte que les patients sont victimes du fait que les médecins qui sont censés y prestent ont leurs hôpitaux privés et les patients sont contraints de les suivre dans leurs cabinets privés pour bénéficier des soins appropriés, ce qui n'est possible que pour peu d'entre eux. D'autres médecins, en particulier les chirurgiens, quittent le CHUK pour offrir leurs services ailleurs, suite à la mauvaise organisation de l'établissement, ou encore au traitement qui ne les rassure pas et des opportunités peu convaincantes.

L'institution de l'Ombudsman poursuit ses investigations afin de faire des propositions allant dans le sens de l'amélioration de l'administration dudit hôpital et des services de santé à offrir aux citoyens.

2.2.1.2. Visite à la prison centrale de Rumonge, à Murembwe

L'Ombudsman a visité la prison centrale sise à Murembwe en province Rumonge, munie d'une assistance composée de riz et de haricots. Il a indiqué que sa visite s'inscrit dans le but d'apporter le réconfort aux détenus et de voir les conditions dans lesquelles ils sont détenus. Le responsable de cette maison pénitentiaire a remercié l'Ombudsman pour cette initiative. Il a profité de l'occasion pour déplorer les contraintes liées à la surpopulation de la prison, les problèmes de soins de santé, le manque de matelas et lits ainsi que le manque d'eau potable qui peut occasionner des maladies dues au manque d'hygiène. De son côté, un représentant des

détenus a remercié l'Ombudsman et lui a demandé de plaider auprès du Président de la République pour la poursuite des mesures de libération conditionnelle.

S'adressant aux détenus, l'Ombudsman du Burundi a indiqué que cette visite s'inscrivait dans le cadre du contrôle du fonctionnement des services publics, mais aussi que le respect des droits de l'homme, en ce compris celui des prisonniers, fait partie de ses obligations, raisons pour lesquelles, l'Institution avait organisé cette descente. L'occasion était royale pour prodiguer des conseils relativement au maintien de la paix tant dans la prison qu'ailleurs.

Par la même, il a salué l'amélioration des conditions de vie des détenus grâce aux efforts du Gouvernement burundais et a demandé aux responsables de la prison de créer des projets de développement en exploitant l'espace inoccupé de la prison. Avant de clore la visite, il a promis de fournir à la prison dix ballons et des maillots pour deux équipes de football.



L'Ombudsman (au milieu) s'adressant aux détenus de la prison de Rumonge

2.2.1.3. Visite du Centre de Rééducation des Mineurs en conflit avec la loi à Rumonge

L'Ombudsman du Burundi a poursuivi ses activités en visitant le Centre de Rééducation des Mineurs en conflit avec la loi. Ce centre date du mois d'avril 2015 et contient une population de 346 mineurs. Aujourd'hui, quelques 200 d'entre eux auraient déjà regagné leur domicile, a indiqué le responsable du centre. L'Ombudsman s'était muni d'une assistance en vivres constituée de haricots et de riz.



Les Mineurs du Centre de Rééducation en conflit avec la loi

Le Responsable du Centre, a indiqué qu'ils apprennent à vivre socialement, à aimer leur patrie et se préoccupe de leurs soins. Cependant, le centre se heurte à de nombreux défis tels que le manque d'eau potable, les équipements pour le sport, etc.



Visite des dortoirs du Centre de rééducation des Mineurs à Rumonge

L'Ombudsman du Burundi a salué les efforts menés par le Centre dans la perspective de l'éducation civique et patriotique aux mineurs en conflit avec la loi.

3.Des missions spéciales réalisées

Il importe de comprendre que les missions de médiation, de contrôle du bon fonctionnement des entités administratives et des missions spéciales effectuées par l'Ombudsman de la République concourent à la gouvernance démocratique, et par voie de conséquence, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix et l'harmonie sociale. Rappelons qu'en vertu de la loi régissant l'institution, en son article 6 d), l'Ombudsman peut, à la demande du Président de la République, participer à toute action de conciliation entre l'administration publique, les forces sociales et professionnelles. Le Président de la République peut également confier à l'Ombudsman des missions spéciales de rapprochement et de réconciliation sur des questions générales concernant les relations entre les forces politiques et sociales.

C'est sur base de cette disposition que l'Institution de l'Ombudsman a organisé des activités telles que le Café politique en date du 12 mai 2017 et la retraite politique des 22 et 23 juin 2017, laquelle retraite avait été souhaitée par les politiciens, leaders politiques (de la mouvance gouvernementale et de l'opposition), leaders religieux et des organisations de la société civile, ayant participé audit Café de mai 2017.

L'objectif principal était de contribuer à l'assainissement du climat sociopolitique et au rétablissement de la confiance entre les leaders politiques, à travers un débat démocratique inclusif, sincère et sans faux fuyants, sur les questions de gouvernance démocratique en général, mais aussi et surtout dans la perspective de créer un environnement propice aux élections apaisées en 2020, en particulier.

D'aucuns ne peuvent douter des contributions combien appréciables et constructives des participants à la retraite, faisant comprendre à qui le veut, que le dialogue pour la résolution pacifique et la prévention des conflits au Burundi n'est point l'apanage des organisations internationales, mais bien un patrimoine culturel qu'il importe d'exploiter et de valoriser, quand bien même l'appui de ces dernières a toujours été remarquable.

3.1. Café politique de Kayanza

Du 11 au 12 mai 2017, à l'hôtel le Paradis de Kayanza, et sous le haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République du Burundi, Gaston SINDIMWO, l'Institution de l'Ombudsman de la République du Burundi a organisé un « Café politique » à l'intention des Présidents des Partis et leaders socio-politiques.



Photo de famille des participants dans le café politique de Kayanza

L'objectif principal était d'effectuer une réelle autoscopie et une autocritique sans complaisance sur la situation socio politique, susciter un débat inclusif, constructif et un échange d'idées afin que tout un chacun, trouve un espace d'expression libre mais non moins responsable, en vue de participer et contribuer à l'éradication des tares qui ont tristement marqué le passé récent du Burundi, et ainsi donner le maximum de chance à un renouveau politique durable et rassurant pour tous les citoyens burundais.

L'ombudsman burundais a indiqué que depuis la nuit des temps, les burundais ont fait preuve d'un peuple de dialogue, de communication en général, mais surtout à des fins de prévention ou de résolution pacifique de conflits, soient-ils familiaux ou nationaux, ou encore à des fins de consolidation de la paix et de l'harmonie sociale, en particulier. Il a souligné que ce café politique venait à point nommé car il offrait une opportunité pour poser un diagnostic sur la responsabilité de nos leaders politiques dans la conduite, l'organisation et l'appropriation des cadres de dialogue.

A cet effet, l'ombudsman a fait remarquer que le rôle des partis politiques est primordial dans ce processus, bien qu'ils n'aient pas le monopole absolu de la raison ni de l'action : les organisations « apolitiques », les confessions religieuses, les organisations professionnelles et même le citoyen « tout venant » y occupent une place de droit. Il a tenu à préciser que ce café politique offre un « espace de dialogue et d'échange » sur des questions combien exaltantes et impérieuses d'autant plus que le temps qui coule nous rapproche chaque jour un peu plus, des échéances électorales de 2020.

3.2. Retraite Politique de Kayanza

Sous le haut Patronage de son Excellence Monsieur le Premier vice-président de la République du Burundi, l'Institution de l'Ombudsman a organisé une retraite politique à l'intention des Présidents des partis politiques et des leaders politiques, du 21 au 23 juin 2017 à KAYANZA, à l'hôtel « le Paradis ».



Photo de famille des participants dans la retraite politique de Kayanza

L'Ombudsman voulait offrir aux participants l'occasion d'un dialogue sincère et constructif, en vue d'assainir l'environnement sociopolitique, condition sine qua non pour cheminer vers l'échéance électorale de 2020. Pour ce faire, des questions guides ont été adressées à l'auditoire par l'Ombudsman:

-Que faire pour garantir un espace où tous les partis politiques se sentent libres d'exercer leurs droits en vue des élections de 2020 ?

-Tout en reconnaissant que les partis politiques ont depuis l'indépendance connue des divisions de tous ordres, faut-il laisser cette pandémie perdurer sans altérer la démocratie ?

-Quel remède pour les partis disloqués ? y-a-t-il l'espoir de réunification ? Dans le cas contraire, n'y a-t-il pas d'autres alternatives, notamment la fusion en un parti politique des ailes disloquées ?

-La question de révision de la Constitution adoptée en 2005, devrait retenir également notre attention en s'appuyant surtout sur les éléments fondamentaux qui peuvent être révisés pour nous permettre d'aller vers les élections de 2020, en tenant compte essentiellement de l'article 299 qui précise qu'aucune révision ne peut être entamée lorsqu' elle remet en cause l'unité et la cohésion sociale des Burundais.

3.3. Rencontre d'Helsinki

La rencontre d'Helsinki avec des politiciens burundais de l'opposition s'inscrivait donc dans la logique de ces missions spéciales légales.

Cette rencontre s'inscrivait dans la dynamique de mettre en application les résolutions de la médiation, ayant pour nécessité de mettre ensemble les politiciens de l'intérieur et ceux de l'extérieur. L'Ombudsman de la République considère que la rencontre d'Helsinki était la concrétisation des recommandations du café politique, puis de la retraite politique de KAYANZA.

C'était également une recommandation expresse du Président de la République à travers une correspondance de rencontrer les politiciens en exil non poursuivis par la justice, ainsi que les réfugiés vivant dans les camps à l'étranger, afin de les sensibiliser à rentrer au pays.

3.4. Rencontre avec le facilitateur Benjamin W. MKAPA

Poursuivant son objectif d'asseoir la culture de la prévention, l'Ombudsman de la République a effectué une mission à Dar es Salam en Tanzanie, en date du 4 au 6 septembre 2017, sur invitation de S.E Benjamin W. MKAPA, Facilitateur dans le dialogue inter burundais.



De droite à gauche : S.E Benjamin William MKAPA, S.E l'Ombudsman du Burundi, et Mr Jérémie Kekenwa, Chef de Cabinet de l'Ombudsman

Après les différentes rencontres intérieures organisées par l'Institution de l'Ombudsman de la République dans la mise en œuvre des missions spéciales de rapprochement des forces politiques et sociales, et surtout après la rencontre d'Helsinki entre la délégation conduite par l'Ombudsman de la République et des

politiciens burundais vivant en exil, le Facilitateur dans le dialogue externe voulait avoir l'appréciation que fait l'Ombudsman quant aux résultats atteints.

L'Ombudsman du Burundi lui a présenté ses points de vue sur la rencontre d'Helsinki avec les politiciens burundais de l'opposition, notamment en rapport avec les problèmes internes aux partis, l'espace politique par rapport aux élections de 2020 la participation à la CENI, les réfugiés et rôle de la Communauté Internationale.

En guise de conclusion, le Facilitateur SE Benjamin W. MKAPA a remercié l'Ombudsman de la République pour toutes ses initiatives et de son engagement à trouver une voie de solution aux problèmes burundais. Il a informé l'Honorable Ombudsman qu'il allait convoquer une réunion de tous les acteurs burundais avant la fin du mois d'octobre 2017. Il lui a aussi fait savoir qu'il allait rencontrer le Président KAFANDO Envoyé Spécial de Secrétaire Général des Nations Unies.

3.5 L'Ombudsman de la République participe dans la 3^{ème} session du dialogue inter-burundais à Arusha

L'Ombudsman s'est rendu du 16 au 17 février 2017 à Arusha en Tanzanie, où il répondait à l'invitation de l'ancien Président Tanzanien, Benjamin William MKAPA, Co-facilitateur du dialogue inter-burundais. L'Ombudsman a apprécié la manière dont le dialogue s'est déroulé et fut d'autant plus satisfait qu'il est rentré avec quelques politiciens qui s'étaient exilés.



L'Ombudsman de la République du Burundi salue l'équipe de la facilitation du dialogue d'Arusha

4. Autres activités réalisées

L'Ombudsman de la République a réalisé d'autres activités en rapport avec le renforcement des capacités, les actions sociales la Communication et la Coopération.

4.1. Du renforcement des capacités

4.1.1. A l'endroit du personnel de l'Institution

- ❖ Une formation a été organisée en Côte d'Ivoire par le Centre de Recherche des Ombudsmen Africains(CROA) du 27 février au 1^{er} mars 2017, sur la Prévention contre la torture. Un cadre de l'Institution a été mandaté pour y participer.
- ❖ Deux cadres de l'Institution ont été conviés à une formation sur « Le rôle des Médiateurs Nationales » à Libreville au Gabon. Les concepts-clés notamment l'analyse des conflits, la résolution des conflits, la médiation de nature politique, les conflits politique, etc. ont été décortiqués.
- ❖ Dix cadres de l'Institution de l'Ombudsman ont bénéficié d'une formation en légistique organisée par le parlement du Burundi en partenariat avec la confédération suisse, à l'intention des cadres du parlement, du service National de Législation, de la Force de Défense Nationale et de l'Institution de l'Ombudsman, en date du 16 au 18/10/2017 à Gitega. Les participants ont pu acquérir des notions nécessaires dans leur vie professionnelle en rapport avec les interrogations préalables à l'élaboration d'un texte normatif, la catégorie des normes et leur hiérarchie en droit burundais, la description du processus normatif et la structure d'un texte normatif. Ils ont appris comment rédiger un article, le modifier, comment l'insérer ou le renvoyer à un texte normatif, le choix des termes et allocutions juridiques lors de la rédaction d'un texte normatif, l'élaboration des conventions internationales et l'expression de la volonté du Burundi à être internationalement lié et la réalité du contrôle de constitutionnalité des lois au Burundi.

4.1.2. A l'endroit de l'Ombudsman de la République et ses collaborateurs

Participation de l'Ombudsman de la République du Burundi dans un séminaire organisé par l'Association des Ombudsmans/Médiateurs de la Francophonie, (AOMF) au Maroc

L'Ombudsman de la République du Burundi a participé dans un séminaire sur le thème « Vers un Guide de Principes Déontologiques », organisé par l'Association des Ombudsmans/Médiateurs de la Francophonie, (AOMF en sigles) les 4-5 mai 2017, à Rabat au Maroc, à l'intention des Ombudsmans membres de l'Organisation et leurs collaborateurs.

Le séminaire avait pour objectif l'élaboration d'un Guide de principes de conduite professionnelle des Ombudsmans/Médiateurs et de leurs collaborateurs, pour le renforcement de la confiance des citoyens, afin de permettre à ces derniers de mieux connaître le rôle du Médiateur.



L'Ombudsman de la République du Burundi (2^{ème} à.p.d. g.) dans l'atelier de formation à Rabat

Il a été souligné que la médiation institutionnelle joue un rôle vital dans le fonctionnement des pouvoirs exécutifs car, elle veille constamment à recueillir le respect et la confiance de ses interlocuteurs, tout en observant des règles strictes d'éthique professionnelle.

Pour ce faire, les participants ont été informés qu'un Cadre de l'institution de médiation doit incarner une probité dans son agissement et sa manière de servir,

être mature sans précipitation ou réaction hâtive. « Les rapports avec les administrations doivent être établis dans un climat de confiance et de considération réciproque, pour obtenir des réponses rapides et satisfaisantes aux demandes d'information qui leur sont adressées ». Le formateur a rappelé que le Médiateur est appelé à alléger le formalisme administratif pour se mettre au niveau des requérants, éviter la bureaucratie excessive, être à l'écoute de tout auteur de plainte.

Enfin, il a été souligné que la crédibilité de l'action du médiateur et l'assurance de son efficacité reposent essentiellement sur le sérieux du traitement de la requête et la pertinence de l'analyse qui en est faite, en vue de convaincre l'administration concernée de sa justesse. Il a été souligné qu'en plus de la notion d'indépendance de l'Institution, comme valeur intrinsèque pour s'autosaisir, les Médiateurs/Ombudsmans doivent jouer pleinement le rôle d'ordonnateur.

Les participants se sont exprimés sur le comportement des Ombudsman/Médiateurs en rapport avec les tendances politiques. A ce propos, Il a été soulevé que la neutralité et l'indépendance dépendent de l'engagement d'une Institution.

L'Ombudsman ou Médiateur doit avoir une attitude de cordialité avec les autres et une attitude nette et observée. En plus, la confiance constitue aussi une qualité que toute institution doit dégager. Certains des participants ont suggéré que les Médiateurs/Ombudsmans doivent répondre aux invitations non seulement du Gouvernement, mais aussi des partis politiques, tandis que les autres voient le contraire, arguant que cela risque d'entacher l'action de l'Ombudsman en le rendant partial, alors qu'il devrait plutôt privilégier l'impartialité.

Toutefois, il a été observé que l'Ombudsman ou Médiateur reste toujours le citoyen dans son pays et doit coopérer avec les autres institutions et/ou différents intervenants dans la vie du pays. Cela l'aiderait à mieux connaître dans quelle mesure il peut intervenir. Ainsi, il inspirerait confiance en répondant aux invitations lui adressées.

Atelier national sur la Gouvernance politique et administrative, économique, sociale, sécuritaire et économique, comme Stratégie de prévention des conflits

Sous le haut patronage du Président de la République du Burundi et avec l'appui de certains partenaires, l'Institution de l'Ombudsman a organisé du 21 au 23 mars 2017 un atelier national sur la gouvernance politique et administrative, économique, social et sécuritaire comme stratégie de prévention des conflits.

Cet atelier a vu la participation des gouverneurs de province et d'autres hauts cadres de l'Etat engagés dans divers secteurs professionnels, les membres des partis et groupes politiques, les membres des organisations de la Société Civile, les membres des confessions religieuses et les membres de la Communauté Internationale.

Des discours se sont succédés à commencer par celui du Coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Burundi. Le point d'orgue de son intervention a été l'expression de la joie de voir un jour nouveau se lever en matière de collaboration entre les institutions burundaises et les agences des Nations Unies qui s'expriment d'une seule voix dans l'accomplissement de leurs missions au Burundi, ainsi que l'Ambassade de France. Il a en outre salué la synergie entre l'Institution de l'Ombudsman et le Système des Nations Unies au Burundi et l'Ambassade de France pour repenser ensemble la gouvernance dont le mauvais exercice génère parfois des conflits.

L'Ambassadeur de France au Burundi a prolongé l'appréciation de l'initiative singulière de l'Institution de l'Ombudsman d'organiser des assises sur la gouvernance sous toutes ses formes. Il a en même temps saisi cette occasion pour informer son auditoire des 3 axes de soutien de la France au Burundi au registre desquels se trouvent notamment la promotion et la protection des droits de l'homme, le renforcement des capacités de la société civile et de la Commission Vérité et Réconciliation, l'appui à l'action de l'Institution de l'Ombudsman et le renforcement des institutions pour une meilleure protection des droits de l'homme afin d'éviter la résurgence des conflits récurrents.



Hon. Edouard NDUWIMANA, Ombudsman de la République du Burundi

Le discours de l'Honorable Ombudsman du Burundi est venu jeter de la lumière sur les missions générales et spécifiques de l'Institution et préciser les objectifs de l'Atelier national sur la gouvernance.

Du même coup, sa prise de parole était une occasion opportune pour affirmer que le groupe cible visé représentait, somme toute, la crème de la société burundaise et son système de gouvernance. S'agissant des modalités d'organisation des échanges. Il a épinglé deux axes particuliers du nouveau plan stratégique de l'Institution à savoir le développement de la bonne gouvernance et la prévention des conflits. Sa reconnaissance de la consolidation de la gouvernance comme processus de longue haleine lui a fait exprimer sans ambages l'aveu selon lequel, il convient

d'entretenir un dialogue permanent dans le pays, car le dialogue constitue le gage des institutions burundaises pour unir et réconcilier à jamais tous les Burundais.



Le Deuxième Vice-Président de la République, Dr Joseph BUTORE prononçant le discours d'ouverture

Le discours d'ouverture prononcé par S.E. le Deuxième Vice-président de la République est venu couronner la reconnaissance par tous les orateurs de l'importance de développer chaque jour davantage la gouvernance sous ses différents angles. Car, outre qu'elle se révèle comme la voie obligée pour prévenir les conflits, elle permet aussi d'asseoir la paix et le développement dans le pays pour autant qu'elle soit bien complétée par le dialogue social, a-t-il souligné..

Ce faisant, le Deuxième Vice-président de la République venait de signer la lettre de noblesse autorisant la tenue effective de l'Atelier sur « la bonne gouvernance comme stratégie de prévention des conflits » qui, devait-il indiquer, concourt au renforcement de l'espace de dialogue entre les composantes de la société burundaise dans l'unique dessein de mettre le citoyen au cœur du fonctionnement des institutions de l'Etat, en particulier l'Institution de l'Ombudsman.

Au cours de cet atelier des présentations faites sous forme de communications à l'adresse des participants, d'exposés ou d'expériences vécues dans les différents domaines de la gouvernance se sont situées dans le prolongement des allocutions qui ont marqué le début des travaux.



L'Ombudsman de la République suit les exposés

Les participants à atelier ont été introduits dans son cœur par deux communications sur l'Institution de l'Ombudsman. En plénière, ils ont pris connaissance d'une part des missions dévolues à l'Ombudsman dans la protection des droits du citoyen, la médiation et l'amélioration de la vie citoyenne et d'autre part son projet de plan stratégique à l'horizon 2022. Ces deux exposés ont servi à planter le décor de l'atelier puisqu'ils ont tracé le cadre général des interventions prévues pour éclairer autant que possible le champ d'action de l'Institution de l'Ombudsman.

Les Représentants de l'Union Africaine et du Système des Nations Unies ont exprimé leurs perspectives par rapport à la responsabilité des pouvoirs publics dans la garantie et l'exercice des droits fondamentaux des citoyens et à l'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix considéré comme une sorte de ballon d'oxygène pour un pays qui sort d'une crise profonde. Les exposés ont indiqué la place de choix qui revient au citoyen dans toute gouvernance qu'elle soit politique, administrative, économique, sociale et sécuritaire.

En guise de conclusion quelques recommandations ont émaillé les échanges-débats entre les présentateurs des exposés et les participants, entre les participants eux-mêmes à partir de la question:

1. Quelle impression garder de cet atelier national finissant organisé par l'Institution de l'Ombudsman pour réfléchir sur comment faire de la gouvernance une véritable stratégie de prévention des conflits ?
2. D'aucuns ont soulevé que l'atelier était arrivé à point nommé pour plusieurs raisons. Dans le contexte d'organisation des sessions tous azimuts de dialogue, il s'avérait important que l'Institution de l'Ombudsman offre un espace d'échange à la crème de la société burundaise, étudier des stratégies appropriées pour prévenir,

résoudre ou tout au moins juguler les crises dont la plupart s'enracinent dans la mauvaise gouvernance.

A cet égard, les exposés préparés et présentés par des Burundais issus des divers milieux socioprofessionnels et enrichis par leurs concitoyens et par les membres de la Communauté Internationale sont venus conforter la thèse de l'Ombudsman tout en jetant la lumière sur nombre de zones d'ombres qui planaient sur le fonctionnement de certaines administrations et l'institution de l'Ombudsman elle-même.

Il sied de noter avec justesse que l'espace de dialogue créé par l'Institution de l'Ombudsman a été également un lieu d'échange de vues sur la gouvernance entre les Burundais et la Communauté Internationale. En témoignent les divers par les membres du Système des Nations Unies et par l'Ambassade de France, traduisant ainsi leur volonté d'accompagner les Burundais dans leur quête infatigable du respect des droits fondamentaux de l'homme, de la démocratie, de la bonne gouvernance dans le but ultime de jouir un jour d'un développement durable sans exclusive.



Vue partielle des participants à l'atelier national sur la bonne gouvernance

Bien que les participants aient déploré le manque de temps suffisant pour bien faire ressortir – à partir des nombreuses interventions quoique très informatives et formatives – leurs attentes par rapport à l'action de l'Institution de l'Ombudsman, ils semblent avoir partagé le sentiment que cette institution se présente bel et bien comme une bonne passerelle entre l'Etat, les Organisations de la Société Civile et le citoyen pour autant qu'elle se confirme comme le premier défenseur de la bonne gouvernance fondée sur le dialogue social au terme duquel tous les protagonistes rentrent gagnants. Ils sont rentrés ayant l'intime conviction que les échanges eus pendant cet atelier n'auront été que des prémices d'autres échanges plus

approfondis à organiser dans un futur proche, pour contribuer au bon accomplissement des missions de l'Institution de l'Ombudsman. Dans cette perspective, des recommandations ont été formulées :

1. A l'endroit de l'Institution de l'Ombudsman

- 1) Jouir d'une autonomie de gestion financière vis-à-vis du Gouvernement ;
- 2) Organiser des ateliers de sensibilisation de la population aux missions et modalités de fonctionnement de l'Institution de l'Ombudsman ;
- 3) Donner des indicateurs de performance pour le contrôle et la régulation ;
- 4) Organiser une émission radiophonique hebdomadaire sur la nature de l'institution, ses actions, ses missions et le rôle de l'Ombudsman ;
- 5) Engager les acteurs des droits de l'homme dans une action commune de promotion de l'Etat de droit ;
- 6) Travailler de concert avec les ministères sectoriels et/ou organisations étatiques comme la Commission Nationale Indépendante pour les Droits de l'Homme pour éviter certaines duplications ;
- 7) Se pencher particulièrement sur le phénomène nouveau de la traite humaine pour mieux le documenter et le neutraliser ;
- 8) Bien intégrer le genre dans le plan stratégique de l'Institution de l'Ombudsman ;
- 9) Eduquer les citoyens aux fondamentaux de la paix, de la tolérance, de la non-violence, de la démocratie, de civisme, de l'éducation électorale,
- 10) Prévenir et gérer les conflits par l'éducation ;
- 11) Vérifier la légalité, la légitimité et l'effectivité des décisions administratives pour garantir les droits des administrés ;
- 12) Faire sévir contre les autorités administratives qui prennent des décisions illégales ;
- 13) Contribuer au rapprochement des citoyens et à la réconciliation des communautés, à la promotion des droits humains et du genre ;
- 14) Participer à l'éducation citoyenne, à l'information, à la couverture médiatique ou à l'observation des élections ;
- 15) Renforcer le dialogue permanent entre les partis politiques, la société civile et le Gouvernement ;
- 16) Mettre en place un centre de formation aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance ;

2. A l'endroit d'autres gestionnaires des différents aspects de développement de la bonne gouvernance :

- 1) Renforcer l'Institution de l'Ombudsman par l'octroi d'un budget suffisant et la dotation d'un personnel compétent ;

- 2) Prendre des mesures énergiques pour la maîtrise de la démographie galopante : harmoniser les positions des Eglises et de l'Etat
- 3) Veiller au respect de l'éthique et de la déontologie au sein des corps de défense et de sécurité ; respecter les textes réglementaires ;
- 4) Respecter la discipline dans les services pour mieux servir la population ;
- 5) Renforcer l'autorité de l'Etat ;
- 6) Renforcer le dialogue entre les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques pour asseoir la paix, surtout pendant la période électorale ;
- 7) Aider la population à changer de mentalité pour mieux travailler à la promotion de la bonne gouvernance;
- 8) Parachever la révision des textes régissant la lutte contre la corruption notamment pour lever certaines limitations;
- 9) Faire respecter les compromis et accords signés par le Gouvernement;
- 10) Prendre des mesures anticipatives pour prévenir les conflits;
- 11) S'approprier de la Stratégie Nationale de bonne gouvernance ainsi que le renforcement de la synergie d'actions de tous les intervenants en matière de bonne gouvernance.

Conférence internationale sur la paix et le rôle des institutions nationales de médiation dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits à travers le monde



Photo de famille, conférence : de dr.à g: Adv. Arlène S. BROCK ; Dr. Tschipilica Paolo, l'Ombudsman du Soudan, Mme Fozia Amin (Présidente de l'AOMA, S.E. Dr BUTORE Joseph, 2^{ème} Vice-Président de la République du Burundi, SE Edouard NDUWIMANA, l'Ombudsman du Tchad.

Dans le cadre du renforcement des capacités, particulièrement en s'ouvrant sur le monde, par la voie de l'adhésion aux ensembles régionaux et internationaux, en l'occurrence l'AOMA et l'Association des ombudsmans et médiateurs francophones (AOMF), l'Institution de l'Ombudsman de la République du Burundi, en collaboration avec l'Association des Ombudsmans et Médiateurs d'Afrique (AOMA), a organisé en début du mois de juillet 2017, une « Conférence internationale sur la paix et le rôle des institutions nationales de médiation dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits à travers le monde ».

C'est à travers la déclaration rendue publique par les Ombudsmans et Médiateurs membres de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de l'Afrique (AOMA), que ces derniers considèrent que les conflits en Afrique et dans le monde ne cessent de naître et que de par la fonction, l'Ombudsman/Médiateur est prédisposé à l'écoute empathique, à mettre les parties autour d'une table pour dialoguer et ainsi contribuer à la prévention des conflits

Ils étaient également convaincus que les Ombudsmans/Médiateurs sont des experts et professionnels de la médiation et que leur expérience à l'échelon national constitue une longueur d'avance sur les simples politiciens et les dispose à prester au niveau international, et ont formulé des recommandations suivantes:

- Aux Gouvernements, les ombudsmans/médiateurs ont recommandé d'impliquer davantage leurs institutions nationales de médiation dans la résolution des conflits et de privilégier le dialogue, pour parvenir à la paix et la cohésion sociale et de reconnaître officiellement que, la mission de médiation nationale revient de droit aux institutions de médiation. Ils ont demandé aux Gouvernements Africains de décourager le recours d'office aux médiations extérieures, sauf en cas de conflits entre Etats.
- Aux partenaires internationaux (Nations Unies, Union Africaine), de reconnaître les institutions nationales de médiation dans la recherche des solutions, avant tout recours à d'autres, élargir le champ d'action de ces institutions et d'intensifier le plaidoyer auprès des Etats et des organisations internationales.

Selon la même déclaration, les Ombudsmans/Médiateurs ont recommandé à l'Ombudsman du Burundi de rapatrier le dialogue d'Arusha, d'autant plus que sa fin avait été annoncée par le facilitateur Benjamin Mkapa.

Signalons que ces Ombudsmans/médiateurs ont félicité le chef de l'Etat Burundais pour les efforts inlassables consentis pour la consolidation de la paix et la concorde nationale.

Soit noté entre parenthèses que ladite conférence regroupait les Ombudsmans et Médiateurs de l'Angola, du Tchad, du Soudan et de l'Afrique du Sud. Il y

avait également ceux de la République Centrafricaine, du Gabon, de la Côte d'Ivoire et du Congo Brazzaville.

4.2. Des actions sociales

4.2.1. Visite d'une femme victime d'un incendie

Dans le cadre de sa politique sociale, l'Ombudsman de la République du Burundi a réalisé autant d'actions d'ordre social. Ainsi, en date du 25 novembre 2016, Son Excellence l'Ombudsman a rendu visite à une famille victime d'un incendie au Chef-lieu de la Province de Kayanza, site Musave.



L'Ombudsman constate les dégâts à l'intérieur de la maison sinistrée

L'objectif de cette descente était de faire un geste de soutien en faveur de cette famille victime, dont l'incendie avait ravagé toute la maison et tout ce qui se trouvait à l'intérieur. L'Ombudsman donnait ainsi suite à l'appel lancé par l'administration provinciale à toute âme charitable de venir en aide à cette veuve chef de ménage.

Au même chapitre d'actions sociales, l'Ombudsman a consacré la journée du 2 février 2017 au soutien des vulnérables. Il a rendu visite à l'Orphelinat des Sœurs Missionnaires de la Charité de Mère Tereza de Calcuta au chef-lieu de la province Kirundo. C'est un orphelinat qui abrite 33 petits enfants encadrés par 33 parents-tuteurs. Il a offert à cet orphelinat un don constitué de haricot, de riz, de bidons d'huile de palme et de savons de lessive.

4.2.2. Visite d centre « JehoKuki » de Vyerwa en commne Ngozi

Le même jour, l'Ombudsman a visité le « Centre Jehokuki » situé à Vyegwa en Commune Ngozi de la province Ngozi abritant 89 enfants, y compris des enfants handicapés. L'Ombudsman était également porteur d'un don de riz, de haricots, d'huile et de savons de lessive.



L'O

mbudsman rend visiteaux orphelins encadrés au Centre « JEHO KUKI »

Le Directeur dudit centre, Rukanura Evariste, a remercié l'Ombudsman et lui a présenté différentes sections que compte le centre, à savoir la couture, la broderie et la vannerie. A son tour, l'Ombudsman a demandé aux burundais de suivre le modèle du Centre « Jehokuki » afin qu'aucun (e) fils (fille) du pays ne reste en marge de la société. Pour l'Ombudsman, l'assistance aux vulnérables constitue un pivot de la paix, de la sécurité et de la stabilité du pays. Par la même occasion, il a encouragé l'enseignement des métiers, socle du développement.

4.2.3. Visite de l'orphelinat « Maison d'Espoir de Notre Dame de l'Espérance ».

L'autre centre qui a été visité par l'Ombudsman ce jour, c'est l'Orphelinat « Maison d'Espoir de notre Dame de l'Espérance » qui accueille 43 enfants dont 26 garçons et 17 filles pour la section maternelle et 15 nourrissons âgés de 5 à 6 mois.



La Mère Générale a manifesté son sentiment de joie et a présenté à l'Ombudsman les différents aspects de la vie du centre. Elle a sollicité son appui pour l'acquisition d'une vache laitière en vue de procurer à ces enfants un complément alimentaire mais aussi pour aider la maison dans le paiement des factures de la REGIDESO notamment.

De son côté, l'Ombudsman a vivement remercié les Sœurs de la congrégation des Bene-Mariya pour les bonnes œuvres qu'elles réalisent. En vue de soulager la maison, l'Ombudsman a promis un don d'une vache laitière, une promesse qui a été concrétisée lors d'une descente en date du 7 avril 2017. A cette occasion l'Ombudsman, dans son allocution, a exhorté les Burundais à cultiver un esprit d'amour, de solidarité et d'entraide mutuelle d'une part, et à se mobiliser pour sauvegarder la paix au Burundi, d'autre part.

La Responsable du Centre a vivement apprécié l'acte que l'Ombudsman venait de poser en accordant une vache laitière à ce Centre. Selon elle, cette aide vient au moment où les enfants avaient tellement besoin de lait.

4.2.4. Visite du « Centre AbigemebaMugabekazi »

Le dernier établissement visité a été l'orphelinat « AbigemebaMugabekazi » sis à la Colline Gakuro, en Commune Gahombo de la Province Kayanza, encadré par Père Vital Minani de la Paroisse Rukago, comptant un effectif de 34 enfants. Après une visite guidée, l'Ombudsman a offert au centre, un don composé de sucre, de haricots, de riz, d'huile de palme et de savons.



L'Ombudsman de la République en lunettes présente les dons d'appui à l'orphelinat

4.2.5. Visite de l'hôpital de Kayanza

En date du 29 avril 2017, l'Ombudsman, accompagné par le Gouverneur de la Province de Kayanza, sous l'œil des caméras, a rendu visite l'hôpital de Kayanza, où il a fait le tour des services comme la chirurgie, pédiatrie, le CNT, la néonatalogie. L'Ombudsman a donné aux malades un don composé de riz et de pagnes.



L'Ombudsman donne une assistance aux malades de l'hôpital Kayanza

Parmi les malades assistés par l'Ombudsman, Nzeyimana Amina, hospitalisée pendant 6mois a reçu une enveloppe de 300.000frs en aide pour les frais d'hospitalisation parce qu'elle est indigente.



L'Ombudsman remet une enveloppe à Dame NzeyimanaAmina pour payer les soins de santé

4.2.6. Visite du Centre de Santé de Ijene

Après l'hôpital de Kayanza, l'Ombudsman a également manifesté un signe de solidarité aux malades du Centre de santé situé à Ijene en commune Kabarore de la province Kayanza. Le titulaire dudit centre, Sœur Régine Nduwimana a présenté la situation qui prévaut à la maternité où des femmes accouchent à même le sol, faute de lits et de matelas. Après une visite guidée des services, l'Ombudsman leur a donné un don composé de riz et des pagnes mais aussi leur a promis 20 matelas dans un délai de 2 mois.



L'Ombudsman visite la maternité du Centre de santé d'Ijene et octroie des pagnes aux parturientes

4.2.7. Visite du Centre de Santé de Rubura

L'Ombudsman a aussi, par la suite, visité le centre de santé de Rubura en date du 29 avril 2017, toujours de la Commune Kabarore où il a été accueilli par une foule nombreuse. Après avoir remercié la population pour son accueil, l'Ombudsman a indiqué qu'il venait se rendre compte de la situation de la malaria qualifiée de préoccupante dans la région. Naturellement, dans pareil contexte, une autorité ne peut passer les mains vides, raison pour laquelle l'Ombudsman a offert aux malades une aide matérielle composée de riz et des pagnes.



L'Ombudsman (micro à la main) s'adresse à une foule nombreuse venue l'accueillir au Centre de Santé Rubura

4.2.8. Visite de l'Ombudsman de la République à l'Hôpital Musema

L'Ombudsman de la République du Burundi, Hon. Edouard NDUWIMANA, accompagné par son épouse ont visité l'Hôpital de Musema, commune Butaganzwa en Province Kayanza en date du 14 juillet 2017. C'était pour apporter un message de condoléance et de réconfort aux victimes d'une barbarie perpétrée le 09 juillet 2017 sur la Colline Shinya, Commune Gatara province Kayanza, où un malfaiteur a lancé une grenade qui a causé des morts et des blessés, parmi lesquels vingt-sept étaient à l'hôpital pour les soins médicaux.

L'Ombudsman a été chaleureusement accueilli par l'administration locale, le responsable dudit hôpital ainsi que les patients. Afin de témoigner son soutien à l'endroit de ces victimes, l'Ombudsman a distribué une aide alimentaire constituée de 10kgs de riz et 10kgs de haricots pour chaque patient, des cartes d'assurance maladie ainsi que des pagnes.



L'Ombudsman offre des cartes d'assurance maladie aux patients

Un des patients a indiqué qu'ils se réjouissent des actions et initiatives des autorités de l'Etat, particulièrement ce geste que l'Ombudsman burundais venait de témoigner. Suite à cela, a-t-il ajouté, ils espèrent un rétablissement rapide.

Après avoir quitté l'Hôpital de Musema, l'Ombudsman de la République du Burundi et son Epouse ont poursuivi les activités de la journée en rehaussant de leur présence la cérémonie d'ouverture solennelle d'une prière interconfessionnelle d'action de grâce des Eglises organisée du 14 au 16 juillet 2017 à Kayanza.

Dans son allocution, l'Ombudsman du Burundi a adressé ses remerciements aux organisateurs de cette noble activité. En plus, il a salué le rôle prépondérant joué par les confessions religieuses dans la consolidation de la paix, le développement, la cohésion sociale, la sécurité, ainsi que l'entente mutuelle. Il a réaffirmé l'engagement de son Institution dans l'appui de telles activités et a profité de cette occasion pour inviter les participants et leurs adeptes à conjuguer les efforts dans la consolidation de la paix si tant est que « là où la paix divine abonde, le développement, la justice, le travail, et l'unité surabondent ».

4.2.9. Participation dans les cérémonies de l'Ordination sacerdotale et jubilé de 25 ans de l'Organisation Diocésaine pour l'Entraide et le Développement Intégral de Muyinga, ODEDIM Caritas Muyinga

En date du 22 juillet 2017, Son Excellence l'Ombudsman de la République du Burundi, a effectué une mission de travail à MUYINGA où il avait représenté le Gouvernement du Burundi dans les cérémonies d'ordination sacerdotale et du jubilé d'argent de l'ODEDIM Caritas Muyinga. Les cérémonies ont eu lieu à la Cathédrale Notre Dame de Lourdes à MUYINGA. Différentes personnalités du pays telles que le Conseiller chargé des questions sociales à la Présidence de la République du Burundi, le Conseiller chargé des questions sécuritaires, le Président de la Cour Suprême, l'administration de Muyinga, pour ne citer que celles-là ; avaient répondu à l'invitation. Sept (7) prêtres, deux (2) diacres, quatre (4) acolytes, et onze (11) lecteurs ont été ordonnés.



L'Ombudsman de la République assiste aux cérémonies d'ordination

Dans son allocution, l'Ombudsman de la République du Burundi a réitéré ses sincères remerciements à l'Eglise Catholique pour ses efforts dans la contribution au développement du pays, dans le secteur de l'éducation, particulièrement. Il a profité de cette occasion pour appeler l'Eglise catholique à continuer son grand rôle dans le renforcement de la réconciliation, la cohésion sociale, et l'unité nationale. Il l'a remercié également de sa contribution à la Commission Vérité et Réconciliation. Qui plus est, l'Ombudsman burundais a exhorté la population en générale et les natifs de Muyinga en particulier à respecter les Institutions nationales. Selon lui, ces cérémonies d'ordination et du jubilé de 25 ans de l'ODEDIM Caritas Muyinga ont lieu au moment où la paix et la sécurité constituent une réalité dans le pays.



L'Ombudsman de la République à la tribune

Quant à l'Evêque du Diocèse Musinga et Président de la Conférence des Eglises Catholiques au Burundi, Monseigneur Joachim NTAHONDEREYE a exhorté les ordonnés à être de bons serviteurs et aussi être caractérisés par l'amour du prochain, la sainteté, la justesse, et la vérité. C'est ainsi qu'il les a surnommés **"Rukundo"**.

Dans son homélie, l'Evêque du Diocèse Musinga, Monseigneur Joachim Ntahondereye a fait savoir que l'Eglise catholique ne ménagera aucun effort pour la réussite de la mission de la Commission Vérité et Réconciliation, CVR. Il a vivement remercié l'Ombudsman d'avoir répondu présent à ces cérémonies. Il a salué les activités de réconciliation et de médiation accomplies par l'Ombudsman du Burundi et a réaffirmé son soutien dans tout acte de réconciliation.



L'Ombudsman de la République pose la première pierre au chantier du Centre d'Enseignement des Métiers

En témoignant la contribution de l'Eglise Catholique dans le développement du pays, l'Archevêque de Muyinga a cité quelques activités déjà accomplies telles que dans le secteur de l'éducation, (plus de 40 Ecoles construites, plus de cinquante (50) centres d'alphabétisation, les foyers sociaux, et de la sante (huit (8) hôpitaux, et la construction des toilettes publiques, etc.

En marge des cérémonies d'ordination et du jubilé de 25 ans de l'ODEDIM Caritas Muyinga, l'Ombudsman du Burundi a poursuivi ses activités de la journée à la prison centrale de Muyinga pour la cérémonie de pose de la première pierre au chantier du Centre d'Enseignement des Métiers.

4.2.10. L'Ombudsman participe aux travaux d'encadrement des élèves en vacance à Gahombo

En date du 04 août 2017, l'Ombudsman de la République du Burundi, Hon. Edouard NDUWIMANA, s'est joint à la population de la commune Gahombo, colline Gahombo, pour rehausser de sa présence les travaux d'encadrement des élèves en vacance. Les travaux consistaient à approcher du moellon pour la construction d'une Ecole d'Enseignement des Métiers sur cette colline et l'aménagement d'un terrain de jeu a l'extérieur du bâtiment.



Dans son allocution, l'Ombudsman burundais a remercié, d'abord, le Gouvernement burundais et l'administration de Gahombo pour avoir organisé ces travaux très bénéfiques pour les élèves. Il a ensuite saisi cette occasion pour procéder à la remise d'une enveloppe de cinq cent mille francs burundais à l'administration communale de Gahombo. Il a aussi exhorté les élèves en vacance à s'atteler aux études, source de tout progrès tant que jeunesse et l'avenir de demain. Il les a

invités à servir de bons exemples pour la promotion de l'amour de la patrie, le Burundi.

L'Administrateur de la commune Gahombo, Madame Jacqueline Ruragoka, a vivement remercié l'Ombudsman burundais du soutien qu'il ne cesse de témoigner à cette commune. Elle a enfin indiqué que les élèves estimés entre 1200 et 1500 ont répondu présents à ces travaux d'été. Selon le même administrateur, la présence de l'Ombudsman témoigne sa préoccupation non seulement de la sante de la commune Gahombo mais aussi de la situation de la vie des élèves en vacance. Elle a ensuite présenté les réalisations communales telles que les travaux d'assainissement des routes, entrepreneuriat, éducation civique, création des pépinières.



L'Ombudsman de la République prodigue des conseils aux élèves en vacances

L'Ombudsman a suivi une formation en rapport avec les maladies sexuellement transmissibles, MST, dispensé à l'endroit de ces vacanciers. On en a enseigné sur les voies de transmission ainsi que les moyens pour s'en prévenir.

4.2.11. L'Ombudsman de la République participe aux cérémonies de l'ouverture solennelle de l'année scolaire dans la Direction Communale de l'Enseignement à Gahombo

Quelques jours après la rentrée scolaire 2017-2018, la Direction communale de l'Enseignement à Gahombo a décidé de procéder à cette ouverture solennelle, vendredi le 6 octobre 2017. Ce fut pour les enseignants burundais, une occasion de se joindre aux autres enseignants du monde pour la célébration de la journée mondiale des enseignants le 5 octobre de chaque année. L'Ombudsman du Burundi, s'est associé aux enseignants de Gahombo dans les festivités de cette journée. Les

activités ont débuté par une messe à la Paroisse Rukago où les élèves et les enseignants s'étaient retrouvés.



L'Ombudsman de la République a l'ouverture solennelle del'année scolaire 2017-2018 dans la Direction Communale de l'Enseignement à Gahombo

Dans son intervention, l'Ombudsman a salué le travail louable réalisé par les éducateurs. Il a demandé aux enseignants de faire une auto-évaluation de leurs prestations antérieures et faire des perspectives pour l'avenir. Pour l'Honorable Edouard Nduwimana, la jeunesse constitue un pivot du développement. Elle doit aimer leur patrie et travailler pour le développement de la nation entière. Les élèves doivent être conscients qu'une science sans conscience n'est que ruine de l'âme, a-t-il ajouté. Il a interpellé la jeunesse de Gahombo pour aimer leur patrie, le travail et la prière. Après cette messe, l'Ombudsman a participé à la séance d'échange entre les éducateurs et les partenaires sur la promotion de l'éducation en Commune Gahombo.

Le Directeur Communal de l'Enseignement a fait savoir, pour sa part, quelques défis qui entravent le bon déroulement des activités dans cette commune, à savoir : le manque criant des enseignants tant au primaire qu'au secondaire, le manque des équipements des bureaux, la non disponibilité des manuels scolaires, etc.

L'Ombudsman a félicité tous les élèves et les enseignants pour les efforts fournis lors du Concours National de la 9^{ème} année. La Commune Gahombo a été classée première avec un taux record de 93.7% à ce Concours. L'Ombudsman a encouragé les enseignants de Gahombo à plus d'ardeur dans l'accomplissement de leur métier. En vue d'aider les enseignants à s'améliorer dans leurs connaissances et être à la hauteur des autres qui évoluent avec l'utilisation de l'outil informatique, l'Ombudsman

a promis de contribuer avec un équipement informatique pour l'installation d'un cyber à Gahombo pour les enseignants.

4.2.12. Le sport demeure un outil de renforcement de la cohésion sociale et de la promotion de la paix

Le dimanche du 23 juillet 2017, l'Ombudsman burundais, Hon. Edouard NDUWIMANA a participé activement au match de football reliant les résidents de la province Kayanza contre les vétérans natifs de Kayanza mais vivant à Bujumbura, l'Ombudsman faisant partie de cette dernière.



L'Ombudsman de la République (en training vert), a joué dans l'équipe des vétérans natifs de KAYANZA

Dans une interview accordée aux journalistes, l'Ombudsman du Burundi a fait savoir que le match constitue un outil de renforcement de la cohésion sociale et la promotion de la paix. Qui plus est, sa participation audit match s'inscrit dans le cadre de témoigner son soutien à l'endroit des jeunes footballeurs. Il a ensuite indiqué qu'il est décidé de créer une nouvelle équipe de football s'ajoutant aux deux équipes ci-haut mentionnées dans la même logique de renforcer la cohésion sociale.

4.2.13. Visite de l'Ombudsman au Lycée Rusengo en province Ruyigi

L'Ombudsman de la République du Burundi a effectué une visite au Lycée Rusengo, en province Ruyigi en date du 11 Mars 2017, une visite motivée parce que cet établissement occupe une place mémorable dans son cursus scolaire, d qu'il y avait passé les années études du cycle supérieur des humanités. Les activités de la journée ont débuté par une messe d'action de grâce et se sont poursuivies par un

match de basketball opposant des joueurs issus de deux contingents, les anciens, d'un cote, et les étudiants, de l'autre cote. Le match s'est solde par la victoire des anciens. Dans son discours, l'Ombudsman a fait savoir également que le but de cette visite était la mise en place d'une Association regroupant les anciens élèves du Lycée Rusengo, faire des rencontres régulières afin d'améliorer la communication avec et entre les anciens. L'Ombudsman a indiqué qu'il va appuyer les micro-projets des jeunes dans la lutte contre le chômage. Il a promis également qu'il va fournir une aide alimentaire couvrant le repas matinal des 616 élèves internes pendant la période des examens du deuxième trimestre.

Le Directeur du Lycée a remercié l'Ombudsman du soutien qu'il ne cesse de témoigner à l'endroit dudit Lycée qui comptabilise à son actif quelques 4000 diplômes, à ce jour. Les activités de la journée ont été clôturées par le partage d'un verre.

4.3. De la sensibilisation

4.3.1. En province BURURI

En date du 31 mars 2017, Son Excellence l'Ombudsman du Burundi, Hon. Edouard NDUWIMANA, s'est rendu en Province de Bururi. L'objectif de cette rencontre était de s'entretenir avec les représentants de la population, de l'administration et des forces de défense et de sécurité dans sa mission de consolidation de la paix.

Dans son allocution, le Gouverneur de la Province de Bururi, Monsieur Christian NKURUNZIZA a indiqué que la paix et la sécurité règnent sur les 129 collines de la Province. La population vaque à ses activités quotidiennes en toute quiétude. Cela est une résultante d'un bon fonctionnement de la quadrilogie administration-population-les forces de l'ordre et la justice à travers les comités mixtes de sécurité.

Dans le secteur social, les partis politiques et les confessions religieuses cohabitent et exercent leurs activités sans heurts. Il a profité de cette occasion pour inviter la population de Bururi à la complémentarité car a-t-il dit, nos diversités doivent constituer un atout pour le développement de notre province. Il a informé l'Ombudsman que la Province de Bururi s'est jointe à d'autres provinces dans la collecte d'aides destinées à la population de Kirundo frappée par la disette.

En rapport avec le développement, le Gouverneur de la province de Bururi a fait savoir que la question préoccupante aujourd'hui est celle de se doter de plus d'infrastructures communautaires comme les écoles, les centres de santé, les bureaux communaux, etc. Il a demandé à l'Ombudsman de plaider en leur faveur dans le cadre du projet de construction des routes macadamisées RN 16 et RN 17.



L'Ombudsman s'adresse aux participants à la séance de sensibilisation en province Bururi

L'Ombudsman a, dans son discours de circonstance, salué la forte représentativité de la population dans cette réunion. Ceci témoigne de combien la province de Bururi est en sécurité, a-t-il fait savoir. L'Ombudsman a précisé que la province de Bururi dispose d'un grand atout au regard du nombre d'intellectuels qui en proviennent. Il a indiqué que cette province dispose de plusieurs potentialités pour parvenir au développement notamment les terres cultivables fertiles, beaucoup des sites touristiques ainsi que des conditions favorables pour pratiquer l'élevage, etc. Il a exhorté la population de Bururi à s'investir plus dans la protection de l'environnement.

L'Ombudsman a brossé aux participants le fonctionnement de l'Institution qu'il dirige. Prévue par l'Accord d'Arusha, l'Institution de l'Ombudsman a été reprise au Titre IX de la Constitution du Burundi promulguée en 2005. Il a informé les participants sur les missions dévolues à l'Institution de l'Ombudsman, ses pouvoirs, y compris l'auto saisine et les conditions de recevabilité d'une plainte. L'Institution de l'Ombudsman, a-t-il encore fait remarquer, ne se substitue pas aux autres organes de l'Etat et surtout n'interfère pas avec la justice : elle ne peut intervenir dans des affaires pendantes devant les juridictions, ni remettre en cause le bien-fondé de leurs décisions. Cependant, l'Ombudsman peut, en cas d'inexécution d'une décision de justice passée en force de chose jugée, en joindre à l'organisme mis en cause de s'y conformer dans un délai qu'il fixe.



***Ve partielle des participants dans la séance de sensibilisation en province
Bururi***

L'Ombudsman a demandé à la population de Bururi de soutenir la Commission Vérité et Réconciliation pour qu'il réussisse sa mission. Par la même occasion, il s'est inscrit en faux contre certains rapports tendancieux qui relatent des faits contraires à la réalité sur le Burundi et a saisi cette occasion pour lancer un appel au rapatriement des burundais en exil. Il a remercié tous ceux qui ont déjà répondu à l'appel.

L'Ombudsman a invité les parents de Bururi à s'investir dans l'encadrement de la jeunesse et à renforcer l'éducation morale et scientifique de leurs enfants car ces derniers constituent l'avenir du Burundi. L'Ombudsman a terminé en demandant aux natifs de Bururi à faire preuve de patriotisme et d'amour à l'égard leur province.

Les intervenants ont eu le droit de poser des questions à l'Ombudsman. Ces questions tournaient autour du souhait d'avoir un bureau de représentation de l'Ombudsman en Province de Bururi et d'appuyer les associations d'encadrement de la jeunesse.

L'Ombudsman a fait savoir que l'Institution de l'Ombudsman dispose d'une Antenne de Coordination Régionale au Sud basée à Makamba où la population de Bururi peut soumettre les plaintes. Au sujet de l'encadrement de la jeunesse, l'Ombudsman a promis que dans deux mois il va octroyer un don des équipements informatiques au Centre jeunes de Bururi.

L'Ombudsman burundais participe dans des travaux de développement communautaires à Gitega.

À l'occasion de la célébration de la journée Internationale de l'environnement et de lutte contre la désertification le 17 juin 2017, l'Ombudsman de la République du Burundi, Hon. Edouard NDUWIMANA s'est associé à la population de la province Gitega dans les travaux de développement communautaires. Ces travaux consistaient au traçage d'un chemin sur le mont ZEGE dans le cadre d'éviter les feux de brousse fréquents pendant la saison sèche.



L'Ombudsman burundais, Hon. Edouard NDUWIMANA (2^{ème} à partir de gauche) dans les travaux communautaires à Gitega sur le mont Zege

L'Ombudsman du Burundi, dans son allocution, a fait savoir que la paix et la sécurité sont une réalité à Gitega et a profité de cette occasion pour appeler la population à les sauvegarder. Quant aux exilés burundais suite aux moments troublés que venait de traverser le Burundi, l'Ombudsman a indiqué que l'exil n'est pas la meilleure solution et encore moins la réponse aux défis auxquels le Burundi est confronté.



Après les travaux de développement Son Excellence l'Ombudsman de la République du Burundi s'adresse à la population

Il lance encore un appel aux hommes politiques exilés pour regagner le bercail pour apporter leur pierre à l'édification de la nation. Avant de clôturer son discours, l'Ombudsman burundais n'a pas oublié d'appeler la population au reboisement pour palier à certains aléas climatiques.

4.3.2.A KARUSI

L'Ombudsman exhorte la population de Karusi à consolider la paix et faire une synergie dans leurs diversités

En date du 8 avril 2017, l'Ombudsman de la république du Burundi, Hon. Edouard NDUWIMANA, s'est joint à la population de Buhiga en province de Karusi dans des travaux de développement communautaires.

Le travail consistait à la construction du chainage inférieur du stade moderne de Karusi. Madame Carine MARUSHIMANA, Gouverneur de la province de Karusi a révélé que le délai d'exécution de ce projet s'étendra sur 4 ans. Elle a invité la population de Karusi à s'approprier de ces travaux, étant donné que le stade va constituer un grand atout pour le développement de leur province.

D'autres infrastructures d'importance communautaire sont en chantier dans plusieurs communes de Karusi, a-t-elle poursuivi. La population de Karusi est sensibilisée à la protection de l'environnement et à l'entretien des routes. La production agricole a été satisfaisante.



Travaux de construction d'un stade moderne à Karusi

La quadrilogie « administration-forces de l'ordre-la population et la justice » fonctionne en parfaite harmonie. L'Ombudsman a fait savoir que c'est un grand plaisir de s'associer avec la population de Karusi. Il a profité de cette occasion pour rappeler les origines des Institutions de médiation au Burundi et dans d'autres pays du monde.

L'Ombudsman a insisté sur les missions dévolues à l'Institution de l'Ombudsman au Burundi notamment assurer la médiation entre l'administration et les citoyens, ainsi que le contrôle du bon fonctionnement de l'Administration. Mais aussi, l'Ombudsman peut exécuter des missions spéciales qui peuvent lui être confiées par le Président de la République, tel que participer à l'action de conciliation entre l'administration, les forces sociales et professionnelles, exécuter les missions de rapprochement et de réconciliation des forces politiques et sociales. Concernant spécialement le 3^{ème} pouvoir, il a tenu à souligner que l'Ombudsman ne se substitue pas à l'appareil judiciaire.

L'Ombudsman a demandé à la population de Karusi de consolider les comités mixtes de sécurité, en vue de renforcer la paix et la sécurité dans leur province en travaillant en synergie dans leur diversité. Il les a invités à préserver l'unité et bannir les esprits divisionnistes. Il a ensuite rappelé l'importance de la protection de l'environnement et a prôné l'intensification des travaux de reboisement.

L'Ombudsman a terminé en invitant la population de Karusi à préserver la morale et l'éthique caractéristique de la culture burundaise. Il a enfin promis un appui d'un million de francs burundais pour contribuer à la construction de ce stade.

En province Muyinga

En date du 7 Juin 2017, ce fut le tour de la province de Muyinga, plein Nord, de recevoir la visite de l'Ombudsman du Burundi, Hon. Edouard NDUWIMANA. Ici également, il a tenu une réunion de sensibilisation à l'intention des administratifs à tous les niveaux, les représentants de différentes couches de la population et les cadres œuvrant dans cette province. L'Ombudsman a expliqué les missions que lui confèrent la Constitution et la loi régissant l'Institution tout en mettant un accent particulier sur les conditions de saisine et de recevabilité d'une plainte.



Allocution de Son Excellence l'Ombudsman du Burundi

Quant à la situation sociopolitique et sécuritaire dans la province, l'Ombudsman s'est réjoui de la collaboration au sein de la quadrilogie« administration-population-forces de l'ordre-justice » en matière de consolidation de la sécurité d'une part, du travail abattu par la CNDI, lequel a permis la mise en place de la Commission chargée de réviser la Constitution, d'autre part. L'Ombudsman demande que la matière à réviser dans la Constitution soit de nature à consolider la paix et la démocratie. Ce faisant, il reconnaît que le Burundi a des défis comme tous les autres pays, mais que cela ne devrait pas amener des citoyens à fuir leur propre pays. C'est pourquoi il a saisi cette opportunité pour lancer un appel au rapatriement de burundais en exil.



Les participants dans la séance de sensibilisation par l'Ombudsman de la République à Muyinga

4.4. De la Coopération

4.4.1. Avec le Royaume des Pays Bas

Dans le cadre du renforcement de la coopération, l'Ombudsman du Burundi, Honorable Edouard Nduwimana et l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Burundi, Son Excellence Harry Verweij, ont officiellement signé un acte de transfert de propriété des équipements pour l'Antenne Régionale Sud de l'Ombudsman basée à Makamba.



'Ombudsman et l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Burundi signent l'acte de transfert de certains équipements

Le lot offert est constitué d'ordinateurs portables, d'équipements et fournitures de bureau et d'un véhicule, pour renforcer la capacité de l'Antenne Régionale de l'Ombudsman, par ailleurs construite sur financement de l'Ambassade du Royaume

des Pays-Bas au Burundi, en vue de rapprocher de la population des quatre provinces du sud, les services offerts par l'Institution de l'Ombudsman. Les équipements donnés par l'ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burundi serviront également à l'appui au processus de déconcentration de l'Institution dans le but de rapprocher les services offerts par l'Ombudsman à la population burundaise se trouvant dans les quatre coins du pays.

L'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas et l'Ombudsman de la République du Burundi ont exprimé encore une fois leur commune volonté de rechercher les voies et moyens pour la poursuite de leur coopération, avec un accent mis sur le renforcement des capacités de l'Institution de l'Ombudsman, en vue d'améliorer ses services pour une interaction efficiente avec la population, en particulier celle couverte par l'Antenne Régionale Sud.

4.4.2. Visite de courtoisie de l'Ombudsman de la République au Président de l'Assemblée Nationale du Burundi

L'Ombudsman du Burundi, Hon. Edouard NDUWIMANA, a effectué une visite de courtoisie d'une part, mais aussi de travail chez le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale, Pascal NYABENDA.



L'Ombudsman de la République (à gauche) reçu par le Président de l'Assemblée Nationale

L'Ombudsman voulait informer le Président de l'Assemblée Nationale de l'organisation d'une série de rencontres internationales qui allaient avoir lieu, sous peu, à Bujumbura : une réunion du Comité Exécutif de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains (AOMA), une réunion des Ombudsman / Médiateurs de la zone Afrique Centrale, une session de formation des cadres des institutions nationales de médiation de cette zone, et enfin, une « Conférence Internationale sur la paix et le rôle des Institutions d'Ombudsmans dans la prévention des conflits », initiée par l'Ombudsman du Burundi.

Par la même occasion, l'Ombudsman a informé le Président de l'Assemblée Nationale de son engagement dans le processus de rapprochement des forces politiques et sociales en vue de créer un climat apaisé pour les élections de 2020. L'Ombudsman a rappelé au Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale que l'Ombudsman est non seulement un recours pour les citoyens mais aussi un conseiller pour les Institutions, en ce qui concerne leur bon fonctionnement, tant et sibien qu'il peut même suggérer des réformes législatives et administratives. A ce titre, l'Ombudsman a demandé au Président de l'Assemblée Nationale de ne pas hésiter à lui demander ses avis sur les projets de lois transmis par le Gouvernement surtout ceux se rapportant aux respects des droits et libertés des citoyens afin de prévenir les conflits.

Visites à l'étranger

L'Ombudsman a également effectué des voyages à l'étranger, soit pour se ressourcer, soit pour l'échange d'expérience, voire donner sa contribution. Comme toute autre Institution, l'Ombudsman ne peut pas opérer en vase clos. L'exercice de sa mission requiert une ouverture sur le monde pour se mettre au diapason des institutions homologues et acquérir des expériences.

Visite de l'Ombudsman de la République à son homologue belge, Marc Bertrand, à Bruxelles

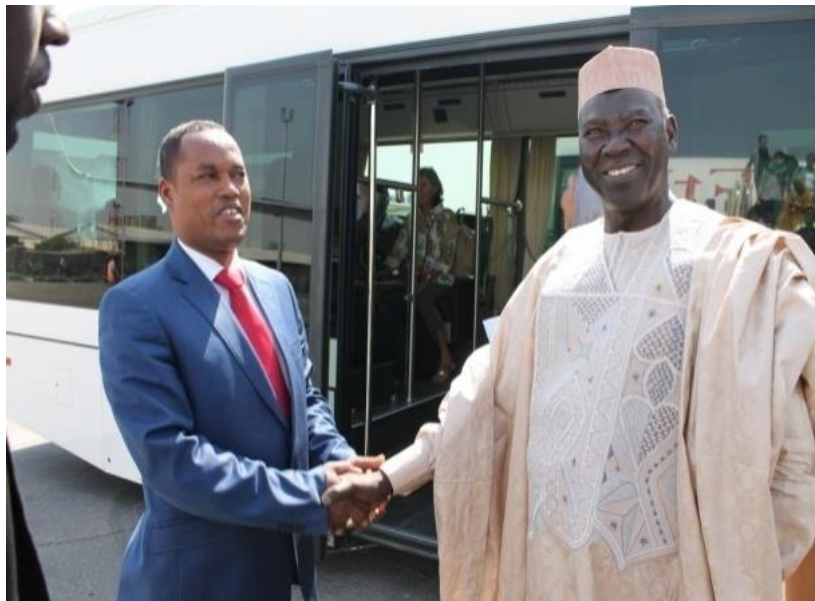
Tout au début de son mandat, l'Ombudsman de la République du Burundi, l'Honorable Edouard NDUWIMANA s'est rendu à Bruxelles pour rencontrer son homologue Marc Bertrand, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie Bruxelles », mais surtout en sa qualité de Président de l'Association des Ombudsman et Médiateurs Francophone (A.O.M.F), dont l'Ombudsman burundais occupait le fauteuil de la Vice-Présidence.



***L'Ombudsman de la République s'entretient avec son homologue
Marc Bertrand***

Visite de l'Ombudsman au Tchad et en Ethiopie

Toujours dans le cadre d'échange d'expériences et d'informations, Son Excellence l'Ombudsman de la République du Burundi, Honorable Edouard NDUWIMANA a effectué du 21 au 26 Janvier 2017, une visite de travail au Tchad et en Ethiopie, en vue de partager les informations et discuter sur des questions intéressant l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains (AOMA). Dans le cadre du renforcement des liens particuliers qui unissent les Médiateurs de la Zone Afrique Centrale, l'Ombudsman de la République du Burundi a offert d'accueillir à Bujumbura, la quatrième réunion de la Zone Afrique Centrale.



Le Médiateur Tchadien accueille l'Ombudsman du Burundi

Les deux Hauts Responsables des Institutions de Médiation se sont convenus d'échanger des informations sur leurs activités respectives dans l'exercice de leurs missions tendant à la consolidation de la paix, de la cohésion sociale, de la lutte contre la corruption, la discrimination et la protection de l'environnement. En marge de cette rencontre avec le Médiateur du Tchad, l'Ombudsman de la République du Burundi a été reçu en audience par le Premier Ministre Tchadien le 24 janvier 2017.

Il était porteur d'un message du Président de la République, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA à l'attention de son homologue du Tchad Idriss DEBY ITNO. Le message visait donc à témoigner, la reconnaissance du Burundi et les remerciements, à travers son Président à l'endroit du Tchad de son soutien et de sa solidarité contre l'ingérence dans les affaires internes du Burundi, lorsqu'il s'agissait de prendre des résolutions à l'endroit du Burundi, afin d'envoyer des forces soi-disant d'interposition, non sollicitées par le Burundi.

4.5.3. Participation de l'Ombudsman à la réunion du Conseil d'Administration du C.R.O.A., à Durban, en Afrique du Sud

Inlassable dans la quête de visibilité de l'Institution, mais aussi dans la volonté de renforcer ses capacités par les relations et les échanges avec d'autres institutions de Médiateurs, l'Ombudsman du Burundi s'est rendu, du 13 au 16 février 2017, à Durban en Afrique du Sud où il a participé à la réunion du Conseil d'Administration du Centre des Recherches des Ombudsmans Africains (CROA), logé à l'Université de Kwazulu Natal.



Les participants dans la réunion

L'Ombudsman a rencontré ses pairs qui étaient présents dans cette réunion. Leurs échanges ont porté sur des questions d'intérêts communs aux Médiateurs.

Visite de l'Ombudsman de la République au Président de l'Assemblée Nationale du Maroc à Rabat

En date du 4 mai 2017, l'Ombudsman de la république du Burundi, s'est entretenu avec le Président du Parlement Marocain dans son palais, où ils ont échangé sur le renforcement de la coopération bilatérale. L'Ombudsman l'a vivement remercié pour son accueil chaleureux.

Il lui a transmis les salutations de son Homologue Burundais, le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi et lui a fait part des préoccupations d'intérêt général auxquelles le Burundi s'attèle actuellement, qui sont notamment, la lutte contre le terrorisme et le maintien de la paix. Il lui a signifié que le Burundi est paisible car il n'y pas de conflit armé ni crises politique, sauf quelques divergences consécutives aux élections de 2015.

L'Ombudsman de la République lui a rappelé que le Burundi a fortement soutenu le Royaume du Maroc pour la réintégration de ce dernier dans l'Union Africaine. Il a profité de cette occasion pour demander au Président de l'Assemblée Nationale du Maroc de renforcer cette coopération.



***L'Ombudsman de la République du Burundi(à gauche)offre un cadeau
au Président du Parlement Marocain***

Le Président de l'Assemblée Nationale du Maroc, a réitéré ses sincères remerciements à l'Ombudsman Burundais de cette initiative d'être ensemble et a profité de cette opportunité pour exprimer son extrême intérêt à l'égard des expériences démocratiques, que connaît le Burundi. La diplomatie, dit-il, est très fluctuante, et d'ajouter que les relations entre le Burundi et le Royaume du Maroc sont bonnes.

Il a également remercié le Burundi de sa contribution dans le processus de la réintégration du Royaume du Maroc dans la Communauté des pays membres de l'Union Africaine. Les amis se révèlent dans les épreuves, a-t-il ajouté. Il a réaffirmé ensuite son engagement dans la consolidation et le renforcement de la coopération bilatérale. Il a encouragé les dirigeants burundais pour leurs initiatives de développer le pays.



Président du Parlement Marocain offre un cadeau à l'Ombudsman de la République du Burundi

Rencontre de l'Ombudsman de la République avec la communauté estudiantine burundaise se trouvant au Maroc

Au cours de ce passage au Maroc, l'Ombudsman burundais a tenu à rencontrer la communauté estudiantine burundaise vivant dans ce pays. Après le mot d'accueil par l'Ambassadeur, l'Ombudsman se réjouit de cette rencontre et a fait savoir que la paix et la sécurité règnent au Burundi. Le Représentant de la Communauté estudiantine, à son tour, a remercié avec joie l'Ombudsman de cette initiative. Il ajoute qu'environ 102 étudiants éparpillés sur le territoire marocain poursuivent leurs études. Néanmoins, il a évoqué certaines contraintes entre autres l'incapacité de satisfaire leurs besoins due au montant insuffisant de la bourse qui leur est versée, raison pour laquelle ils demandent qu'elle soit revue à la hausse. De son côté, l'Ombudsman a promis de soumettre la question à l'autorité habilitée.

Du reste, le représentant des étudiants a témoigné à l'Ombudsman que, sur le plan social, il n'existait de problème inter-étudiant burundais à signaler. La rencontre a été bouclée par le partage d'un verre dans un climat convivial.

4.5.6. L'Ombudsman de la République rend une visite de courtoisie à Monsieur Bahame Tom Mukirya NYANDUGA, Président de la Commission des Droits de l'Homme et la Bonne Gouvernance en République Unie de Tanzanie



L'Ombudsman de la République du Burundi (le 2^{ème} de g. à dr.) s'entretient avec Tom MukiryaNyanduga

n marge de son entretien avec Benjamin W. MKAPA, Facilitateur dans le dialogue inter burundais, du 4 au 6 septembre 2017, l'Ombudsman de la République a également rendu une visite de courtoisie à Monsieur Bahame Tom Mukirya NYANDUGA, Président de la Commission des Droits de l'Homme et la Bonne Gouvernance, institution homologue à celle de l'Ombudsman. Les deux personnalités ont eu l'occasion d'échanger sur les missions et le fonctionnement de leur Institutions respectives. Ils ont convenu de développer une c



t
enue.

Photo de famille : l'Ombudsman de la République du Burundi (3^{ème} de g.àdr.) avec le Président et son équipe de la Commission Tanzanienne des Droits de l'Homme et la Bonne Gouvernance, (3^{ème} à p.de dr.)

Dans son court séjour, l'Ombudsman de la République a visité l'antenne de l'Office Burundais des Recettes située dans les enceintes du port de Dar-Es-Salam, où le personnel a donné des explications sur l'utilité de ce bureau, en ce qui concerne la facilitation du dédouanement, d'enlèvement et d'acheminement des marchandises vers le Burundi.

4.5.4 Entretien de l'Ombudsman burundais avec l'Envoyée Spéciale du Royaume des Pays-Bas, à Makamba

En date du 06 août 2017, au Bureau de l'Antenne Régionale Sud de l'Ombudsman du Burundi, située à MAKAMBA, Son Excellence l'Ombudsman du Burundi a accueilli l'Envoyée Spéciale du Royaume des Pays-Bas dans la Région des Grands Lacs, Madame KATJA LASSEUR, accompagnée de l'Ambassadeur des Pays-Bas au Burundi.

Au cours de leur entretien aux airs détendus, l'Ombudsman burundais, Hon. Edouard NDUWIMANA, a réitéré ses sincères remerciements au Royaume des Pays-Bas pour le soutien que ce pays ne cesse d'apporter aux activités et initiatives de l'Institution de l'Ombudsman du Burundi, en général, l'Antenne Régionale Sud étant l'illustration la plus mémorable en particulier., a-t-il souligné. Par-dessus tout, l'Ombudsman a remarqué que cette visite de l'Envoyée Spéciale est un signe éloquent témoignant des bonnes relations entre la Hollande et le Burundi.



L'Ombudsman burundais remet à l'Envoyée Spéciale du Royaume des Pays-Bas un exemplaire du bulletin trimestriel des réalisations de son Institution

Au cours de leurs échanges, l'Ombudsman a présenté brièvement les missions légales assignées à l'Institution, allant de la médiation à la prévention des conflits, en passant par le contrôle du fonctionnement de l'Administration, sans oublier les missions spéciales, dont le rapprochement des forces politiques et sociales. Ainsi, l'Institution de l'Ombudsman s'est engagée à la promotion du dialogue. Il a ajouté qu'il ne ménagera aucun effort pour aider au rapatriement des réfugiés, afin qu'ils regagnent le bercail et contribuer au développement du pays. En fin de compte, il a fait savoir que la paix et la sécurité sont une réalité au Burundi.

Pour sa part, l'Envoyée Spéciale du Royaume des Pays-Bas dans la Région des Grands Lacs, Madame KATJA LASSEUR, a fait savoir que sa visite à l'Antenne Régionale Sud de l'Ombudsman visait entre autre objectif, d'écouter et mieux comprendre la situation qui prévalait au Burundi. Elle a indiqué qu'elle était très heureuse de voir les bonnes relations existant entre le Burundi et le Royaume des Pays Bas et a promis de continuer à soutenir les actions et initiatives de l'Ombudsman de la République du Burundi.

4.5.6. Audience de l'Ombudsman burundais à Michel KAFANDO, Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU au Burundi

En date du 10 Juillet 2017, S.E. l'Ombudsman de la République du Burundi a reçu en audience dans son bureau, l'Ambassadeur Michel KAFANDO, Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU au Burundi, accompagné de ses trois collaborateurs.



L'Ombudsman Burundais(au fond de l'image) et Michel Kafando(à sa gauche)

Leurs échanges ont porté sur deux points essentiels à savoir la mission du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU au Burundi et la situation politique au Burundi. Monsieur Michel KAFANDO a remercié Son Excellence l'Ombudsman du Burundi et a indiqué qu'il s'agit d'une visite de courtoisie pour échanger sur ses missions.

« Je suis venu avec un esprit nouveau et avec une sensibilité d'apporter mon expérience à partir de la situation que j'ai vécue dans mon pays le Burkina Faso, pour aider, si je peux le faire, arriver à sensibiliser l'extérieur et à faire comprendre aux autorités burundaises d'accepter le dialogue. Je vais créer l'interaction entre la communauté internationale et les autorités burundaises ». a-t-il dit.

Son Excellence l'Ombudsman a pris la parole et a remercié son hôte pour cette visite de courtoisie de travail et de prise de contact. Il lui a présenté la genèse de l'Institution de l'Ombudsman au Burundi, depuis l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, la loi régissant l'Institution, en passant par la Constitution de la République du Burundi promulguée en 2005. Il lui a parlé de ses principales missions ordinaires de médiation et de contrôle du fonctionnement de l'Administration, ainsi que des missions spéciales de conciliation, de rapprochement des forces politiques et de réconciliation nationale. L'Ombudsman lui a parlé de la retraite que l'Institution venait d'organiser à l'intention des acteurs socio-politiques à Kayanza avec l'objectif de préparer la dynamique interne pour trouver des solutions sur certaines questions que les burundais peuvent régler eux-mêmes.

L'illustre hôte a encouragé l'approche entamée par l'Ombudsman du Burundi, approche vite comprise dans la mesure où le cas du Burundi paraissait similaire à celui du Burkina Faso où le nœud du problème est toujours les élections, lorsque certains politiciens en acceptent les résultats et les autres les contestent. Mr Michel KAFANDO s'est réjoui de l'étape déjà franchie par les Autorités Burundaise dans la

gestion des problèmes du pays et a promis d'aider jusqu'à la normalisation de la situation. Il faut que les Africains qui connaissent leurs pays gèrent leurs affaires et non les Européens, a-t-il ajouté. Le Représentant du Secrétaire Général de l'ONU a apprécié l'initiative et l'engagement de l'Ombudsman, à prendre les choses en main en tant que Médiateur en vue de trouver des solutions aux défis auxquels le pays fait face.

Audience accordée à Ambassadeur Lina SUND, Envoyée Spéciale de la Suède dans la Région des Grands Lacs

Son Excellence l'Ombudsman de la République, Hon. Edouard NDUWIMANA, a reçu en audience, Ambassadeur Lina SUND, Envoyée Spéciale de la Suède dans la Région des Grands Lacs, en date du 7 octobre 2017, à l'Hôtel le Paradis, en Province de Kayanza.



S.E. l'Ombudsman s'entretient avec l'Ambassadeur Lena SUND

Leurs échanges ont porté sur la situation du dialogue inter burundais. Son Excellence l'Ombudsman de la République et Ambassadeur Lena SUND ont convergé sur la nécessité des conclusions rapides du dialogue conduit par le Facilitateur Benjamin William Mkapa. Ceci permettra aux burundais de se pencher sur d'autres activités importantes en vue de mieux préparer les prochaines échéances électorales de 2020. Ambassadeur Lena SUND s'est réjoui de l'implication de Son Excellence l'Ombudsman dans le dialogue inter burundais conformément à la loi qui lui confère subsidiairement aux missions liminaires, des missions spéciales de conciliation et de rapprochement des forces politiques et sociales, des missions de paix au niveau tant national qu'international.

Enfin, l'Ombudsman de la république ne se lasse point d'exécuter de multiples activités allant dans le sens de promouvoir la gouvernance démocratique et la promotion des droits de l'homme, conformément à la loi qui le régit.

4.5.7. Audiance de l'Ombudsman de la République à l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, Monsieur Said DJINNIT

L'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, Monsieur Said DJINNIT a effectué une visite officielle au Burundi du 16 au 17 novembre 2017. Il a annoncé à l'Ombudsman de la république que l'objectif de cette visite était de mener des consultations avec les Autorités Burundaises ainsi qu'avec la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs(CIRGL) et l'Union Africaine.



L'Ombudsman (au fond de l'image) échange avec SaidiDjinnit(à gauche de l'Ombudsman), l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies dans la Région des Grands Lacs

L'Ombudsman du Burundi, Hon. Edouard NDUWIMANA a échangé avec son Hôte sur les missions de l'Institution de l'Ombudsman et le dialogue inter-burundais conduit sous l'auspice de Benjamin MKAPA, mission qui rentre dans le cadre des missions spéciales dévolues à l'Ombudsman. Il a formulé son espoir que le prochain round sera sanctionné par la signature d'une feuille de route vers 2020. Revenant sur certains agissements de la Communauté Internationale face au Burundi, l'Ombudsman a fait savoir que les décisions prises contre le Burundi sont disproportionnées à la situation qui prévaut dans le pays. Il a ajouté que l'environnement régional ne peut pas imposer au Gouvernement du Burundi la conduite et la gestion de ses affaires. De son côté, SaidDjinnit a apprécié la situation qui prévaut au Burundi. Il a déploré la situation qui prévaut en République Démocratique du Congo avec un accord qui n'a pas été mis en œuvre, situation qui favorise la persistance de l'insécurité et qui risque de contaminer la sous -région.

4.5.7.L'Ombudsman de la République du Burundi participe à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)

Sur invitation de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), l'Ombudsman du Burundi s'est rendu à Tunis en Tunisie pour participer à la 1^{ère} Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) tenue en dates du 23 au 24 novembre 2017. Cette conférence était organisée sur le thème : « Les parlementaires et les médiateurs, acteurs de la bonne gouvernance ».



Vue partielle des participants à la réunion de Tunis en Tunisie

Au cours de cette conférence, les participants ont échangé sur les apports spécifiques des parlementaires et des Ombudsmans/Médiateurs à la bonne gouvernance dans leurs Etats respectifs, mais aussi sur l'intérêt réel pour les Parlements et les parlementaires de prendre en compte les rapports, les recommandations et les propositions des Ombudsmans pour lutter contre la mauvaise administration et pour renforcer la bonne gouvernance en respectant les droits fondamentaux de leurs concitoyens.

Il faut noter que trois ans déjà venaient de s'écouler après la signature du protocole de collaboration entre l'AOMF avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Cette collaboration avec les parlementaires de la Francophonie représentait une étape importante dans le développement du partenariat au sein de la Francophonie. En outre, coopérer avec les parlementaires francophones peut être un modèle de la coopération souvent étroite entre la plupart des institutions des Ombudsmans/Médiateurs avec leurs parlements respectifs.

La conférence a été ouverte par le Président de l'Assemblée des Représentants du peuple de Tunisie, Mohamed ENNACEUR. Les parlementaires et les médiateurs ont échangé sur les apports à la bonne gouvernance dans leurs Etats et l'intérêt pour les Parlements de prendre en compte les rapports et recommandations des Ombudsmans.

En marge de cette Conférence, l'Ombudsman a reçu en audience monsieur Philippe Coucard, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4.6. Communication et information

Dans le secteur de la communication et de l'information, les activités de l'Ombudsman ont porté sur la publication des réalisations, notamment de communiqués, d'articles sur les pages de l'Institution, facebook : **Burundi Ombudsman Ombudsman** et twitter : **@OmbudsmanBI**, et la remise en fonction du site Web de l'Institution.

4.6.1. Publications dans les médias

Il importe de souligner que la partie, de loin la plus importante en matière d'information, réside dans la publication, la diffusion radiophonique ou télévisée des activités de l'Ombudsman par les media, lors des éditions journalières. Ainsi, la presse a toujours été informée des activités prévues par l'Institution, pour qu'elles soient portées à la connaissance d'un large public.

Le département ayant en charge la communication s'est chargé de la livraison et de la publication, de même que la production des procès-verbaux des activités entreprises par l'Institution. Le Conseiller Porte-parole de l'Institution a répondu aux questions des media ayant effectué la couverture médiatique de chaque événement ou activité de l'Institution.

4.6.2. Communiqués de presse

Trois communications ont été publiées soit sous forme de communiqués de presse, déclaration ou Point de Presse.

Date	Nature	Objet
Le 30/11/2016	Communiqué de presse	Tentative d'assassinat de Willy NYAMITWE
Le 30/12/2016	Déclaration	Vœux de Noël et de Nouvel An

Le 10/05/2017	Point de presse	Annonce de l'organisation d'un Café politique
---------------	-----------------	---

4.6.3. La publication sur le site web

La gestion et l'alimentation du site Web de l'Institution de l'Ombudsman www.ombudsman.bi en vue de développer une liaison avec les autres institutions publiques ainsi que communiquer sur les activités faites par l'Institution ont repris depuis la mi-juin 2017.

Il faut souligner également que des spots publicitaires et publiereportages portant sur tous les grands événements ont toujours étaient produits et réalisés par le service en charge de la communication.

4.6.4. Bulletin de l'Ombudsman

La production d'un bulletin trimestriel a été instaurée par l'Ombudsman de la République du Burundi, Honorable NDUWIMANA Edouard, pour mettre au grand jour les grandes lignes des réalisations de l'Institution de l'Ombudsman pendant une période de trois mois. Ainsi, les bulletins couvrant les quatre trimestres de l'année 2017 sont apparus et distribués dans certaines Institutions du pays, les ministères, les organisations de la société civile ainsi que dans les missions diplomatiques accréditées au Burundi. Il est en outre publié sur le site web.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Pour une gestion efficace et effective, l'Institution s'est dotée d'un Règlement d'Ordre Intérieur qui précise de façon détaillée, son organisation et son fonctionnement interne.

III.1. Les ressources humaines

La loi n°1/04 du 24 janvier 2013 portant révision de la n°1/03 du 25 janvier 2010 portant organisation et fonctionnement de l'Ombudsman, en son article 19 stipule que l'Ombudsman nomme, dirige et révoque les membres du personnel qui l'assistent dans l'exercice de ses fonctions.

Ainsi, l'effectif du personnel de l'Institution est de 39 personnes réparti en trois catégories à savoir, les cadres politiques, les cadres d'appui et le personnel de collaboration et d'exécution.

Les cadres politiques sont au nombre de 16 dont 2 coordinateurs des antennes du nord et celle du sud. Les 14 autres sont répartis entre le personnel attaché au cabinet de l'Ombudsman, les directeurs des départements et les conseillers. Le personnel d'appui s'élève à 23 à l'Institution de l'Ombudsman.

III.2. Les ressources financières

Comme il est disposé dans la loi régissant l'Ombudsman, « le budget nécessaire au fonctionnement du service de l'Ombudsman est inscrit dans la Budget Général de l'Etat. L'Ombudsman peut également recevoir des dons et legs. »

Les subsides de l'Etat

Pour l'exercice 2017, l'Etat a alloué à l'Institution un crédit de huit cent sept millions cinq cent quarante-trois mille cinq cent vingt-et-un francs burundais (807 543 521 frs bu).

Il a consenti une rallonge de deux cent douze millions huit cent trente-quatre mille neuf cent trente et un (212.834. 931frs bu) au cours de l'exécution du budget permettant dans une certaine mesure de sortir de l'ornière.

Malgré cette intervention de sauvetage, l'Institution a fonctionné dans des conditions budgétaires très précaires, à telle point que des activités ayant conduit à des reports d'activités et à un lourd endettement.

Autres ressources financières

Les partenaires ont financé trois activités à savoir :

- Un atelier sur « la gouvernance politique, économique, sociale et sécuritaire comme mode de prévention des conflits » ;
- Un café politique que l'institution a organisé au mois de mai 2017 à Kayanza.
- Une retraite politique que l'institution a organisée en juin 2017 toujours Kayanza.
- Une Conférence Internationale sur la paix et le rôle des institutions nationales de médiation dans la prévention des conflits à travers le monde.

L'Ambassade des Pays-Bas a fourni du mobilier de bureau ainsi que des équipements informatiques pour l'antenne régionale Sud.

Le handicap majeur qui entrave le fonctionnement optimal de l'institution reste le manque de moyens financiers suffisants. De ce fait certaines activités, pourtant importantes sont souvent annulées. L'allocation mensuelle moyenne était de 67 000 000 frs bu, au moment où les besoins minima étaient estimés à 160 000 000 frs bu.

La loi de finances devrait augmenter les moyens de l'institution pour permettre de continuer et d'accélérer les descentes sur terrain pour informer et sensibiliser les citoyens sur les missions de l'Ombudsman. De même des moyens plus accrus sont nécessaires pour les enquêtes sur terrain.

III.3. Ressources matérielles

Dès le début du mois de mai 2017, l'institution est logée dans un bâtiment de loin plus spacieux et d'une apparence plus satisfaisante que le précédent. Les équipements (matériels et fournitures de bureau) font encore cruellement défaut. Il suffirait de l'équiper et de le brancher au réseau de la fibre optique pour offrir au personnel des conditions de travail optimales. Malgré cela, le poste budgétaire dédié à la location reste le plus budgétivore de l'institution, constituant ainsi le plus grand défi qui ne pourra être relevé que par l'acquisition d'un immeuble propre.

DEFIS ET PERSPECTIVES

Défis

1⁰ Comme nous l'avons déjà souligné dans notre rapport semestriel de cet exercice, le principal handicap dont souffre l'Institution tient à l'insuffisance du budget lui alloué et les qualifications requises ne sont pas suffisantes.

2⁰ Directement ou indirectement liées au problème d'insuffisance du budget, les ressources humaines en service affichent un déficit par rapport aux prévisions et au volume du travail en présence qui, par ailleurs, ne cesse d'augmenter, du fait notamment de la déconcentration vers les régions et les provinces.

3⁰ Enfin, les conséquences liées à la politique du charroi zéro, la réticence ou l'incompréhension de certains ministères sur le rôle et les missions de l'Institution entravent la mobilité nécessaire du personnel pour mener les enquêtes sur terrain,

assurer le suivi des dossiers aisément, afin de les terminer dans les délais raisonnables.

Perspectives

Dans un proche avenir, l'Institution ambitionne relever les défis suivants, qui somme toute, s'articulent autour des principaux axes du plan stratégique.

1^o Le renforcement des capacités Institutionnelles.

Cet axe reste vital et prioritaire. Trois stratégies permettront d'atteindre les objectifs :

- Poursuivre la recherche d'autonomie fonctionnelle notamment, se doter d'un siège propre, et d'une ligne de connexion Internet à haut débit et enfin aménager une bibliothèque ;
- Poursuivre la décentralisation et l'intégration régionale ;
- Vulgariser les missions de l'Institution.

2^o Les ressources humaines et financières.

Les ressources humaines en suffisance, ainsi que des conditions matérielles minimales permettraient un travail et un meilleur rendement comme dans toute entreprise .

A ce jour les services de l'Ombudsman sont dans un bâtiment loué, ce qui correspond une perte de fonds à long terme. Quant aux ressources financières, elles restent en dessous du nécessaire pour un accomplissement optimal des missions de l'Ombudsman .L'Institution devrait peut-être même penser à des sources complémentaires de financement .

3^o Ladécentralisation

La Loi n° 1/04 du 24 janvier 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Ombudsman préconise que l'Ombudsman peut décentraliser ses services au niveau provincial.

A ce jour, le processus capitalise l'expérience d'une décentralisation sur deux antennes régionales desservant les quatre provinces du nord du pays et les quatre autres du sud, assez concluante quant à la pertinence et la nécessité de poursuivre l'approche. Les deux autres régions-Est et Centre-ouest, devraient être servies au

moins avant la fin de ce mandat. Ce faisant, la question des moyens financiers reste la plus grande inconnue du problème à résoudre.

4⁰. Intégration régionale

La poursuite du processus d'intégration régionale s'impose d'office. L'expérience de l'adhésion à l'AOMA et AOMF est édifiante alors qu'une collaboration plus agissante au sein de la communauté Est Africaine laisse à désirer, de même l'adhésion à l'institution internationale des Ombudsmans.

5⁰. En matière de médiation, sensibilisation et éducation civique

Bien que la médiation constitue l'axe primordial du plan stratégique, la matière est par nature imprévisible. Néanmoins, ce dernier préconise des objectifs qui restent de mise, en l'occurrence ,l'amélioration de l'accessibilité par la création des boîtes à plaintes dans les communes, l'amélioration du traitement des plaintes, objectif réalisable notamment grâce à l'acquisition d'un logiciel approprié .

Quant à la Sensibilisation et l'Education civique, d'aucuns réalisent que la poursuite de la sensibilisation au niveau provincial et local s'impose d'autant plus que beaucoup de citoyens continuent à s'adresser à l'Institution par manque d'information, ce qui traduit par ailleurs le taux très élevé des plaintes irrecevables.

Ce travail serait encore beaucoup plus efficace et plus rentable si les principaux outils, notamment la loi régissant l'Institution, étaient traduits en langue nationale. Enfin, des sketches sur le fonctionnement de l'Institution seront radiodiffusés et /ou télévisés.

6⁰ En matière de contrôle du bon fonctionnement des services publics

Le plan stratégique 2018-2023 a dédié cet axe au «Contrôle du fonctionnement des entités administratives, économiques, politiques, sociales et sécuritaires».

L'Objectif global visé, à savoir« contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance », se déploie en un certain nombre d'objectifs spécifiques, dont, le contrôle de la gouvernance démocratique, politique, économique, administrative et sociale. Une attention particulière sera accordée à ce domaine.

7⁰ Prévention des conflits au niveau national et international

Au niveau national

Les signes des conflits sociaux internes ont montré une fois de plus que mieux vaut prévenir que guérir. L'Ombudsman devra redoubler de vigilance pour anticiper et déceler les sources de tensions et agir préventivement, dans la mesure du possible.

Pour ce faire, il doit continuer les campagnes de sensibilisation et d'éducation civique qui procurent l'information aux citoyens, pour qu'ils sachent à quoi ils ont droit et ainsi leur éviter d'introduire des plaintes irrecevables. Aussi, les campagnes de sensibilisation auront-elles une incidence capitale sur la prévention contre des conflits sociaux.

Au niveau international

-Poursuivre des relations de coopération bilatérale et multilatérale en vue de la visibilité de notre Institution, de l'échange de l'expérience, surtout du renforcement des capacités Institutionnelles.

-Publier des informations sur les réalisations de l'Institutions de l'Ombudsman burundais à travers les organes d'expression de l'AOMF et à travers l'AORC, organe d'expression de l'AOMA.

III. CONCLUSION GENERALE

En guise de conclusion, nous pouvons affirmer, sans tomber dans l'ornière de l'autosatisfaction, que l'Institution de l'Ombudsman de la République du Burundi a bien rempli ses missions constitutionnelles et légales en 2017.

En matière de médiation, la majeure partie des plaintes adressées à l'institution a trouvé une réponse satisfaisante, bien que d'autres restent sous traitement dans les départements d'analyse, en raison de leur complexité et de la disponibilité des parties aux conflits notamment. Cela étant, il importe de remarquer que dans ce domaine, les litiges fonciers occupent le haut de l'échelle encore que leur règlement nécessite le plus souvent de longues démarches auprès des organes judiciaires qui les ont également traités.

Concernant le contrôle du fonctionnement de l'administration:

La bonne gouvernance a été érigée en cheval de bataille du plan stratégique, si tant est que, elle fait corps avec la prévention des conflits et le renforcement de l'Etat de droits. C'est sans conteste que la toute première grande action a consisté en l'organisation d'une conférence nationale sur ce thème dès le premier trimestre de l'année 2017.

De surcroît, les descentes sur terrain dans les services publics ainsi que celles effectuées dans le cadre de vérification de l'exécution des jugements rendus, coulés en force de chose jugée et non ou mal exécutés, ont permis de se rendre compte de la gravité de certaines plaintes, et partant, de la nécessité d'interpeller les autorités administratives concernées à tous les échelons, pour les inviter à mieux rendre les services que les citoyens attendent d'elles.

Une note particulière doit être portée sur la mise en valeur du pouvoir d'auto saisine que la loi confère à l'Ombudsman. En effet, des foyers de tensions ont été désamorçés grâce à l'intervention de l'Institution, sur base d'informations reçues informellement, faisant ainsi d'une pierre deux coups, dans la mesure où les victimes potentielles ont recouvré leurs droits, mais aussi et surtout, que des conflits violents qui auraient pu en résulter et dont on ne peut prévoir les conséquences, ont été évités.

Dans le même registre de prévention des conflits, il faut inscrire le dialogue social, auquel, par ailleurs, le plan stratégique de l'Institution a dédié un axe. Le « Café politique » et « la retraite » qu'il a engendrée, tous deux tenus à KAYANZA, ont réaffirmé la capacité du peuple burundais à dialoguer sans faux fuyants sur les problèmes de l'heure tout en plantant les jalons de ce qui doit devenir une culture sociopolitique démocratique.

Last, but not least, il faut apprécier à sa juste valeur, la place que s'est taillée l'Institution dans l'univers de la coopération internationale. Des échanges de très haut niveau avec d'autres Ombudsmans et Médiateurs, ont été réalisés tant ici dans le Pays qu'à l'étranger, contribuant ainsi à redorer le blason d'or national que le soubresaut de 2015 avait suffisamment éclaboussé.

Ces résultats reluisants sont loin d'être une manne tombée du ciel, que du contraire. Ils sont le fruit d'un grand labeur et d'une grande dose d'abnégation et de patriotisme. En effet, les conditions de travail du personnel de l'Institution n'étaient point de nature à l'enthousiasmer : manque ou vétusté des équipements informatiques, insuffisance de mobilier de bureau, insuffisance du budget et manque de véhicules pour permettre le travail de terrain, etc. Cela comme pour illustrer Corneille quand il avait dit que « à vaincre sans péril on triomphe sans gloire ». Pour l'Institution, de meilleures conditions de travail auraient permis de meilleurs résultats.

L'institution saisit l'occasion pour exprimer sa profonde gratitude aux Partenaires Techniques et Financiers dont les appuis multiformes ont permis d'atteindre les résultats consignés dans le présent rapport.

Elle nourrit un plus grand espoir en eux pour davantage de soutien afin que le plan stratégique, récemment leur présenté, soit mené à bon port et à l'honneur de la Coopération et de la solidarité internationales.

IV. SIGLES ET ABREVIATIONS

AOMA :	Association des Ombudsman et Médiateurs Africains
AOMF :	Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie
ARN :	Antenne régionale du Nord
ARS :	Antenne régionale du Sud
Art :	Article
BUCO :	Bureau de Coopération

CHUK : Centre Hospitalo universitaire de Kamenge
CNDI : Commission Nationale de Dialogue Inter burundais
CNT : Centre de Nutrition Thérapeutique
CNTB : Commission Nationale des Terres et autres Biens
CROA : Centre de Recherche des Ombudsmen Africains
CVR : Commission Vérité et Réconciliation
DFG : Département en Charge des Fautes de mauvaises Gestions
DFIVDH : Département des Fautes d'Injustice et Violation des Droits de l'Homme
DMECC : Département de Médiation, Education civique et Communication
DEPT : Département
INSS : Institut Nationale de la Sécurité Sociale
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
SNTS : Syndicat national des Travailleurs de la Santé
SGESTAL : Société de Gestion des Stations de Lavage
SYNAPA : Syndicat national du Personnel paramédical
OPC2 : Officier de Police 2eme Classe

VII.ANNEXES

Annexe1 : Motion de soutien au Président de la République du Burundi

Annexe 2 : Motion de remerciement à l'Ombudsman de la République du Burundi

Annexe 3 : Gutabaza

Annexe4 :Gukenguruka

Annexe 5 : Déclaration de Bujumbura par les Ombudsmen/Médiateurs

Annexe 6 : Plan stratégique 2018-2023 de l'Institution de l'Ombudsman

Annexe 7 : Plan d'action annuel 2018

Annexe1 : Motion de soutien au Président de la République du Burundi

MOTION DE SOUTIEN AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, CHEF D'ETAT, CHEF SUPREME DES FORCES DE DEFENCE ET DE SECURITE

- Considérant que la paix et la sécurité sont une réalité au Burundi ;
- Considérant les multiples efforts déployés par Son Excellence pour la Consolidation et la restauration de la paix et de la sécurité ;
- Considérant la sage décision de Son Excellence à confier des missions spécifiques de paix à l'Honorable l'Ombudsman du Burundi ;

Nous, Ombudsmans et Médiateurs Africains réunis à Bujumbura le 6 juillet 2017, à l'Hôtel Royal Palace pour la Conférence Internationale sur la Paix et le Rôle des Institutions Nationales de médiation dans la consolidation de la paix et de la prévention des conflits à travers le monde ;

- Soutenons sans réserve les efforts inlassables que Son Excellence ne cesse de déployer pour la Consolidation de la Paix et la sécurité au Burundi ;
- Encourageons Son Excellence à tout mettre en œuvre pour le retour effectif de tous les filles et fils du Burundi au bercail.

Fait à Bujumbura, le 6 juillet 2017

Les Ombudsman/Médiateurs participants


Fozia Amin
7/07/17

Annexe 2 : Motion de remerciement à l'Ombudsman de la République

MOTION DE REMERCIEMENTS A L'ENDROIT DE L'HONORABLE OMBUDSMAN DU BURUNDI

Considérant l'initiative de l'Honorable l'Ombudsman du Burundi de convier ses pairs à cette rencontre,

Nous, participants a la conférence Internationale pour la paix et le rôle des Institutions Nationales de médiation dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits a travers le monde tenue le 6 juillet 2017 à Bujumbura dans la spacieuse salle de conférence de l'Hôtel ROYAL PALACE , adressons nos vifs remerciements à l'endroit de l'Honorable OMBUDSMAN du Burundi pour la tenue et la réussite de cette conférence.

Fait à Bujumbura, le 6 juillet 2017

Les participants


Dr. Ahmed ASUZOID - Sudan.

Annexe 3 : Gutabaza

GUGUNA Joseph
N'ABO ABURANIRA
INTARA YA BUBANZA
KOMINE GIHANGA
UMUTUMBA WA KIZINA
Tél : 76 770 827

KIZINA, ku wa 19/01/2018

BIMENYESHEJWE :

- Nyenicubahiro Umukuru w'Igihugu c'Uburundi
- Nyakubahwa Umukuru w'Inama Nshingamateka
- Nyakubahwa Umukuru w'Inama Nkenguzamateka
- Nyakubahwa Icegera Cambere c'Umukuru w'Igihugu.

i BUJUMBURA

Kuri Nyakubahwa Umuhuza w'abarundi

i BUJUMBURA ✓

Ibirimwo : Gutabaza

Nyakubahwa Muhuza w'Abarundi,

Jewe n'abo naburaniye m'urubanza RCA 1145 turi n'iteka ryo kubandikira kugira udutabare udukureko inzego z'ubutungane atakindi kiziraje ishingira atari uguturatuza abanyagihugu zibifashijwe na Nyakubahwa Buramatari wacu yaje guhagarikira Sentare y'Intango ya Komine Gihanga ngo ishire mungiro ingingo y'Umushikiranganji w'ubutungane itunyaga amatongo yacu ikayegurira umuryango wa GAHUSHI k'urubanza rwamaze gushikirizwa no gushirwa mungiro.

Nyakubahwa, nk'uko mwabonye kopi y'urubanza RCA 1145 inaherekeza rino kete, n'ibiterasoni kwumva Umushikirizamanza wa Republika mu Ntara ya BUBANZA yubahuka kuvuga mw'ikete N° N/REF 552.112/58/NR/t.ch/2018 yandikiye Komiseri w'igipolisi mu Ntara ya Bubanza amusaba gufata akarwi k'inkozi z'ikibi ziriko ziburagiza uwatsindiye iryo tongo. Nyakubahwa, uwundi yaburanye muri urwo rubanza wundi ni nde wundi atari jewe GUGUNA Joseph n'abo naburaniye hamwe na MUTORE Pasteur !

Nyakubahwa, twebwe dufukamwe munda n'umugwi w'insoresore z'inkorabara zidutera mumatongo yacu uri mukwaha kw'Umushikirizamanza wa Republika mu Ntara ya BUBANZA,

24 01 2018
Recu plainte
003 P

Annexe 4 : Gukengurukira Umuhuzaw' Abarundi

INAMA YUMUTUMBAWA KIZINA.

Kizina, kuwa 06/02/2018

INTARA YA RUBANZA

COMINE GIHANZA

YUMUTUMBAWA KIZINA

BIMENYESHESWE

02 02 2018
Rug. Umuburundi
350 AID

- Ngeni w'abahungu umukuru w'igihugu C'Uburundi.
- Nyakubahwa umukuru w'inama nshingamateka.
- Nyakubahwa umukuru w'inama nkenguzamateka.
- Nyakubahwa icyegera co masece C'umukuru w'igihugu.

I RUJURURA.

Kuri nyakubahwa umukuru w'abarundi

I RUJURURA.

birimwo: Gukenguruka.

nya kubahwa umukuru w'abarundi:

Kwizina ryabaye igihugu bo ku mutumba wa kizina, bararanye umubano RCA 1145, no kwizina ryabanyagiye bese barafitaye amatungo ku mutumba wa kizina bato raba ariko barabwira n'ingingo y'umushikiranganzi y'umushikiririza amatungo yose ari ku mutumba wa kizina - umuryango usigwa na GASHI - philippe;

Turi niteka nta ngere ry'uburundi umunyezero, twongeye kubashimira ku kuntu mwitayeho ikibazo cabanyagiye bo ku mutumba wa kizina.

Nyakubahwa, mwaraza n'agajwe ko amabanga mwayahawe mu bikwiye ukuri kurajya aha bona. Imana ibake kurora n'ubwo mu mabanga yanyu kandi n'abarundi batubwirako.

Nyakubahuwa, Murabonye ko benshi bishimi kije ikete
nya nyakubahuwa umushyiranganyi w'ubutungane mu
kutu remera amabi yose kugira gute twomuke.

Tubonye ko n'ubu mwo dufasha kugira nyakubahuwa-
umushyiranganyi w'ubutungane asohore icyindi ngingu
isubirira icyo yari yafashe kugira tubandanye umu-
koro mu matungo yacu nkuko yabibwemereye.

Muho dufasha kandi kutuba hafi kuko muwumviseke
ya matungo yacu yatanzeho ingwari muri BNGE tutu-
yishyirije inama ntituzze dusubire mu kaje mbegete.

Nyakubahuwa Muhira wabarundi, ikindi kidutera gushy-
ma, ni hagari kwa ryi mitaha yo guhagarikar abene ama-
tungo wabaturwaga baronye umutumba, ubu Abarondegwa
kose bakaba barara mu ngo zabo.

Turungije twongera kugara gaza umwizero muwumviseke
tuba fiseko be no kuba kengu rukira cane kubona umutumba
turungije waburaye gutakana ku bw'ingingo muwumviseke
Imana ibazigame, yongere ibatanzimwe mu mirimo wab-
atanga igihugu cabajije.

Murakoze:

ABAGIZE INAMA Y'UMUTUMBA
WA KIZINA:

1. NSABIMANA Elyse
2. CIZA Libert
3. BIRIKUNZIRA J. de Dieu
4. MINANI Thérèse
5. NYANDWI Fabien

AMENYESHETWE

nyakubahuwa

MURAHATARI WINTARA

YA RUBANZA

à

Annexe 5 : Déclaration de Bujumbura des Ombudsmans /Médiateurs

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA PAIX ET LE RÔLE DES
INSTITUTIONS NATIONALES DE MEDIATION DANS LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LA PREVENTION DES CONFLITS A
TRAVERS LE MONDE

BUJUMBURA, Royal Palace Hotel, 6 JUILLET 2017

DECLARATION DE BUJUMBURA

Les Ombudsman / Médiateurs ayant participé à la Conférence Internationale sur « la Paix et le rôle des institutions nationales de médiation dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits à travers le monde », tenue à Bujumbura en République du Burundi, le 6 juillet 2017,

1. Considérant:

- que les conflits en Afrique et dans le monde ne cessent de naître ;
- que l'Ombudsman /Médiateur est investi de pouvoir d'intercesseur, de facilitateur et de promoteur de réformes,
- que, de par la fonction, l'Ombudsman /Médiateur est prédisposé à l'écoute empathique et ne peut imposer son point de vue à l'une ou l'autre partie au conflit ;
- Que le dialogue et la médiation doivent être privilégiés pour la résolution des conflits ;



Page 1 sur 4

2. Après avoir constaté :

- Que le rôle de médiateur a toujours été confiné au territoire national,

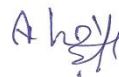
3. Convaincus

- que les Ombudsman/Médiateurs sont des experts et professionnels de la médiation ;
- que leur expérience à l'échelon national constitue une longueur d'avance sur les simples politiciens et les dispose à prester au niveau international ;
- que les différentes associations d'Ombudsman / Médiateurs regorgent de personnalités capables d'offrir leurs bons offices de Facilitateurs ou Médiateurs, tant au niveau national qu'international ;

4. Recommandent :

4.1. Aux Gouvernements

- D'impliquer davantage leurs institutions nationales de médiation dans la résolution des conflits ;
- De privilégier le dialogue pour parvenir à la paix et la cohésion sociale ;
- De reconnaître officiellement que la mission de médiation nationale revient de droit aux institutions de médiation ;
- De décourager le recours d'office aux médiations extérieures sauf en cas de conflits entre Etats ;
- De rejeter la voie de la violence comme mode d'accession au pouvoir.



Page 2 sur 4

4.2. Aux partenaires internationaux (Nations Unies, Union Africaine)

- De reconnaître et associer nos institutions nationales de médiation dans la recherche des solutions avant tout recours à d'autres
- D'élargir le champ d'action de nos institutions
- De poursuivre le partenariat avec les Nations Unies et l'Union Africaine et autres organisations
- D'intensifier le plaidoyer auprès des Etats et les Organisations internationales

4.3. A l'A.O.M.A.

- d' organiser une Conférence internationale des Ombudsman / Médiateurs de l'A.O.M.A. pour une mise à niveau des capacités dans le traitement des conflits ;
- de constituer une banque de données des personnalités qui ont dirigé les institutions d'Ombudsman afin de pouvoir s'en servir en cas de besoin.
- de créer plus de visibilité : travailler avec des maisons et associations de média

4.4. Aux institutions nationales de médiation

- De faire preuve de capacité et susciter la confiance de l'opinion
- De renforcer les capacités de nos institutions, par les expertises étrangères si nécessaire.

A series of handwritten signatures in blue ink, including a large stylized signature on the left, followed by several smaller, more legible signatures, some of which appear to be initials or names like 'Amel'.

0. Introduction

En vue d'asseoir la culture démocratique au Burundi, la Constitution de la République du 25 mars 2005 a institué, en son chapitre IX, l'Ombudsman de la République. L'institution a été matérialisée par la loi N°1/03 du 25 janvier 2010 portant organisation et fonctionnement de l'Ombudsman, aujourd'hui devenue, par révision, la loi N°1/04 du 24 janvier 2013, lui conférant les missions de médiation entre les administrations et les citoyens ainsi que d'observateur et du contrôle du bon fonctionnement des entités administratives.

Ainsi, cette dernière stipule, en son article 6, que l'Ombudsman a pour missions de :

- a. Examiner les plaintes et de mener les enquêtes concernant les fautes de gestion et les violations des droits de l'homme commises par des agents de la fonction publique, du judiciaire, des collectivités locales, des établissements publics et de tout organisme investi d'une mission des service public ;
- b. Faire des recommandations à ce sujet aux autorités compétentes ;
- c. Assurer la médiation entre l'Administration et les citoyens. Dans ce contexte, il peut, à la demande du Président de la République, participer à toute action de conciliation entre l'Administration publique, les forces sociales et professionnelles. Toutefois, les différents ayant trait aux rapports de travail entre les Administrations visées au point 1 et leurs fonctionnaires ou autres agents ne peuvent faire l'objet d'une saisine de l'Ombudsman ;
- d. Exécuter, à la demande du Président de la République, des missions spéciales de rapprochement et de réconciliation sur des questions générales concernant les relations avec les forces politiques et sociales ;
- e. Exécuter, à la demande du Président de la République, des missions particulières relatives aux questions de réconciliation et de paix au niveau régional ou international ;
- f. Jouer le rôle d'observateur en ce qui concerne le fonctionnement de l'Administration publique.

L'objet du présent projet de programmation et de budgétisation sectorielle est de présenter l'état des lieux des activités de l'institution de l'Ombudsman d'une part, et les projections budgétaires des programmes et projets à réaliser dans les 5 années à venir, d'autre part. Ce document fournit un meilleur éclairage sur ce qui doit être fait à court, moyen et long termes, assorti d'indicateurs objectivement vérifiables, ce qui permet les ajustements nécessaires à l'information de l'autorité, et une intelligibilité chez les bailleurs potentiels.

Il est important donc, que l'institution s'approprie de cet outil de planification et que les partenaires aient l'opportunité de donner leurs contributions en connaissance de cause tout en sachant que les chiffres sont sujets à des fluctuations conjoncturelles parfois impondérables.

Principaux axes du Plan

Axe1 : Renforcement des capacités institutionnelles

Axe2 : Médiation et résolution pacifique des conflits ;

Axe 3 : Contrôle de la Bonne Gouvernance, politique, administrative, sociale, sécuritaire et économique

Axe4 : Dialogue pour la prévention des conflits

Axe5 : Droits de l'Homme

Axe 6 : Communication

1. Etat des lieux

De toute évidence, l'état des lieux ne peut que s'articuler autour des principaux axes du plan. Ainsi :

1.1. ***Dans le domaine de renforcement des capacités institutionnelles***, il existe un défi au programme de la gestion des ressources. Il s'agit principalement de la gestion des ressources et l'amélioration des performances des cadres et agent de l'institution.

- Les ressources humaines de l'institution sont insuffisantes d'autant plus que le processus de décentralisation est déjà engagé.

- Par ailleurs, même le personnel existant a besoin de formation continue pour améliorer ses performances dans l'exécution des missions de l'Institution.

A cette condition, entre autres, la gestion des ressources permettra d'atteindre 100% de personnel qualifié en 2022 et autant, en termes d'adaptation formation-emploi.

- Les ressources matérielles sont insuffisantes par rapport aux besoins de l'institution. A ce sujet, l'urgence est mise sur la disponibilité d'un siège propre à l'institution, de préférence, au Centre du Pays, pour être plus proche du citoyen en donnant des chances égales d'accessibilité par les citoyens qui y recourent. De même, les antennes doivent disposer de bâtiments propres, ce qui, à terme constitue un investissement qui ramène dans le patrimoine les sommes colossales jusque-là englouties dans la location des bureaux. Enfin, le renouvellement de son parc informatique sans oublier le mobilier et les

équipements de bureaux et même ceux dont a besoin le personnel d'appui s'imposent comme une première nécessité.

- Pour améliorer l'accès à l'information et à la communication, la création d'une banque de données, une stratégie de communication, l'amélioration de la bibliothèque existante et l'abonnement aux publications spécialisées dans des matières intéressant l'Institution, sont envisagés.

De même, l'installation d'un système intranet et d'une centrale téléphonique à capacité suffisante est indispensable au niveau du bureau central.

1.2. Dans le domaine de la médiation entre les administrations et les citoyens, et la prévention des conflits, l'Ombudsman reçoit les plaintes lui adressées directement ou par l'intermédiaire de ses collaborateurs qui, in fine, les traitent. Pour faciliter cette tâche, l'Institution mettra l'accent sur la collecte des plaintes et l'acquisition d'un logiciel pour leur traitement d'une part, le suivi des conciliations et la médiation ainsi que la mise en place de la trilogie « Institution de l'Ombudsman-Citoyens-Administrations », d'autre part.

1.3. Dans le domaine du contrôle de la gouvernance, l'Institution orientera ses programmes-clés sur lesquels le contrôle du bon fonctionnement des entités administratives est nécessaire. Il s'agit du contrôle de la gouvernance démocratique, politique, administrative, sociale, sécuritaire et économique

Concernant la gouvernance démocratique, l'Institution appuiera dans les programmes d'éducation civique, réfléchi et organisée avec comme implications qui en découlent en termes de droits et devoirs.

Concernant la gouvernance politique et administrative, l'Institution contribuera à répertorier les lois existantes mais non appliquées, le monitoring des lois existantes mais dont l'application cause des problèmes aux citoyens, sans oublier l'inventaire des matières sources de problèmes du fait de l'absence des lois.

En matière de gouvernance sociale, l'Institution se penchera à la sensibilisation à l'amélioration des conditions sociales des citoyens, à la menace démographique, et l'encouragement de la politique de villagisation.

Pour ce qui est de la gouvernance sécuritaire, l'Institution va contribuer à l'amélioration de la sécurité routière des citoyens, au renforcement de la protection civile, à l'éducation à la protection de l'environnement et au renforcement de la sécurité alimentaire et environnementale.

Concernant la gouvernance économique, l'Institution aidera dans la sensibilisation au respect des lois économiques, à la lutte contre la corruption et les malversations économiques et financières. Nous nous pencherons également sur le chômage des jeunes et la lutte contre la pauvreté.

1.4. Dans le domaine du Dialogue et la Prévention des conflits, l'Institution va contribuer au renforcement de la culture du dialogue. Une superstructure spéciale à vocation internationale est envisagée afin de servir, à termes, de référence en matière de dialogue, de médiation, de résolution pacifique et de prévention des conflits.

A court terme, un accent particulier sera porté au dialogue interpartis en vue des réunifications éventuelles, au dialogue entre la diaspora et les pouvoirs publics, au dialogue entre les partenaires nationaux et internationaux.

L'Institution contribuera également au dialogue inter religions, entre les confessions religieuses et les administrations publiques sans oublier le dialogue entre la société civile et l'administration.

Enfin l'Institution œuvrera à la conciliation entre les élus locaux et les Bashingantahe.

1.5. Le respect et la protection des droits de l'homme sont inscrits en filigrane des missions de l'Ombudsman. Dans ce cadre, l'Institution veillera à ce que les autres services tant publics que privés, investis de missions de protection des Droits de l'Homme, de l'Enfant, des Handicapés ainsi que la question de l'équilibre « genre » travaillent en synergie.

1.6. La Communication.

La mise en œuvre de tous ces programmes ne peut faire l'économie d'une meilleure communication entre les services de l'institution et l'administration d'une part et les citoyens d'autre part. Pour améliorer l'accès à l'information et à la communication, la création d'une banque de données, une stratégie de communication, l'amélioration de la bibliothèque existante et l'abonnement aux publications sont envisagés.

De même, l'installation d'un système intranet et d'une centrale téléphonique à capacités suffisantes est une condition nécessaire pour un travail optimal au siège de l'Institution.

2.Développement du plan stratégique proprement dit

Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles

Objectif global : contribuer au fonctionnement optimal de l'institution au niveau central et décentralisé

Objectifs spécifiques	Activités clés	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement vérifiables
1.1. Acquisition d'un immeuble propre pour abriter les bureaux du siège et des antennes	1° Adresser une requête auprès des services de l'urbanisme, pour l'obtention d'un terrain ;	1° L'institution de l'Ombudsman dispose d'un terrain d'un hectare au moins ;	1° Le titre de propriété de la parcelle est obtenu à l'horizon 2020.
	2° Chercher des financements ;	2° Un accord de financement est signé entre l'Ombudsman et le (s) bailleur (s) de fonds ;	2° Les fonds sont disponibles sur le compte bancaire de l'Institution ;
	3° Construire le siège ;	3° L'Institution de l'Ombudsman possède ses propres bâtiments où sont logés ses services ;	3° Un immeuble propre à l'institution est construit et est opérationnel avant 2022 ;
	4° Construire les bureaux pour les antennes régionales et provinciales ;	4° Les antennes régionales et provinciales disposent de leurs propres bâtiments ;	4° Toutes les régions et provinces disposent d'une antenne fonctionnelle

			construite sur un terrain propre à l'Institution ;
	5° Equiper les antennes.	5° Les antennes existantes sont équipées et opérationnelles.	5° Le personnel des antennes dispose de mobilier, d'équipement informatique, et de matériel de télécommunication.
1.2. Acquisition de moyens de fonctionnement suffisants	1° Rechercher un budget suffisant auprès des pouvoirs publics et des Partenaires Techniques et Financiers ;	1° L'institution reçoit des pouvoirs publics un budget suffisant pour réaliser ses missions ;	1° Les activités programmées annuellement sont réalisées ;
	2° Se procurer de véhicules de liaison.	2° L'institution de moyens de déplacement pour réaliser ses missions.	2° L'institution dispose d'au moins deux véhicules de liaison, à l'horizon 2020.
1.3. Amélioration du processus de traitement des plaintes	1° Se procurer un logiciel de traitement de plaintes ; 2° Former les cadres à l'utilisation du logiciel.	1° Le traitement des plaintes est amélioré grâce à l'utilisation d'une application informatique entre 2017 et 2022	1° 100% des plaintes reçues pendant les 3 premiers trimestres sont traitées et clôturées dans l'année.
1.4 Amélioration des performances des cadres et personnels par des formations spécifiques	1° Mener une étude des besoins du personnel en matière de formation ;	1° Les besoins de formation des cadres et personnel de l'institution sont connus ;	1° 100% du personnel sont formés sur la spécificité de leurs domaines.

	2° Organiser des sessions de formation à l'utilisation d'une base de données ;	2° Les cadres de l'Institution ont reçu une formation avancée à l'utilisation des applications basiques de Microsoft Office	2° Les directeurs, les conseillers au Cabinet et les conseillers aux départements ont bénéficié de ces formations avant 2020.
	3° Organiser des stages de formation à la gestion d'une bibliothèque ;	3° Le personnel préposé à la bibliothèque bénéficie de stages de formation	3° Les préposés à la bibliothèque ont bénéficié d'au moins un stage de formation au cours de l'année 2018.
1.5. Amélioration des performances du personnel grâce aux missions d'échange d'expérience	1° Organiser des voyages d'étude et ou d'échange d'expérience pour le personnel de l'Institution ;	1° Les cadres et le personnel de l'institution ont amélioré leurs performances grâce aux formations sur place ou à l'étranger;	1.a. Au moins deux missions d'échange d'expérience sont organisées semestriellement. 1.b. Tous les cadres ont bénéficié d'au moins une formation avant 2020.
	2° Organiser un « fundraising » pour permettre ces voyages et missions.	2° Les Partenaires Techniques et Financiers s'engagent pour appuyer les activités de l'Ombudsman	2° Toute activité réalisée grâce aux financements extérieurs est sanctionnée par un rapport officiel dont une copie est remise au bailleur de fonds.
1.6. Amélioration de l'accès de la population aux services de l'Ombudsman	1° Créer les antennes régionales et provinciales	1° Les citoyens de toutes les régions accèdent aux services de l'Ombudsman grâce aux antennes régionales ou provinciales	1° Les antennes Centre-Ouest et Est sont fonctionnelles avant 2022 2° le nombre d'antennes provinciales créées.

	2° Instaurer « la Caravane de l'Ombudsman »	2° Les citoyens de toutes les régions et provinces ont l'occasion de prendre connaissance de l'existence et du fonctionnement de l'Ombudsman.	2° La « Caravane de l'Ombudsman » a circulé sur toutes les provinces du Pays avant 2020.
	3° Créer des boîtes à lettres de l'Ombudsman	3° Les citoyens de toutes les régions et provinces peuvent soumettre leurs doléances à l'Ombudsman via les boîtes à lettres.	3° Des boîtes à lettres de l'Ombudsman sont créées dans toutes les communes du pays à l'horizon 2020
Axe stratégique 2 : Médiation entre les citoyens et les administrations Objectif global : contribuer à l'amélioration des relations entre les citoyens et la puissance publique			
Objectifs spécifiques	Activités-clés	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables
2.1. Analyse des plaintes des citoyens contre les administrations	Réceptionner, analyser, enquêter et procéder au règlement à l'amiable des plaintes adressées à l'Ombudsman ;	Les plaintes des citoyens adressées à l'Ombudsman sont traitées et clôturées le plus tôt possible.	100% des plaintes reçues au cours des 3 premiers trimestres de l'année sont clôturées.

2.2. Implication de l'Ombudsman dans l'exécution des décisions de justice passées en force de chose jugée	1° Enquêter sur le nombre de jugements passés en force de chose jugée non exécutés vieux d'au maximum 5 ans	1° Un état des lieux sur le phénomène est dressé	1° 100% des jugements passés en force de chose jugée s'ont exécutés dans un délai maximum de trois mois, entre 2017 et 2022.
	2° Interpeller le Ministre de tutelle pour que les jugements rendus soient exécutés dans des délais raisonnables.	2° Les jugements passés en force de chose jugée sont exécutés dans des délais raisonnables.	2° Nombre de jugements exécutés suite à l'intervention de l'Ombudsman
1.3. Initiation d'une trilogie « Ombudsman-Citoyens-Administration » en vue de s'autosaisir des situations dangereuses	1° Créer des points focaux dans les administrations centrales et entreprises publiques ;	1° L'administration et les services publics sont informés du statut et rôle de l'Ombudsman	1° Tous les ministères et services publics disposent d'un « point focal » de l'Ombudsman
	2° Identifier, grâce la trilogie, les foyers de tensions, et encourager le règlement à l'amiable.	2° Les foyers de tensions sont désamorcés par la médiation et le règlement à l'amiable grâce à l'existence de points focaux de l'Ombudsman	2° Nombre de cas d'auto saisine par l'Ombudsman par an.

Axe stratégique 3 : Contrôle de la Bonne Gouvernance : politique, administrative, sociale, sécuritaire & économique.			
Objectif global : contribuer au renforcement d'un Etat de droit			
Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus	I.O.V.
3.1. Bonne gouvernance politique & administrative			
3.1.1. Evaluation de l'Accord de Paix d'Arusha	1° Un atelier national d'évaluation de l'Accord de Paix d'Arusha	1° Les parties à l'Accord se conviennent du statut de l'Accord vis-à-vis de la Constitution.	1° Un document de convention sur le statut de l'Accord est publié.
		2° Les parties non signataires adhèrent au nouveau statut de l'Accord	
3.1.2. Restauration de l'autorité de l'Etat	1° Inventorier les situations montrant que l'autorité de l'Etat est bafouée par certains citoyens ;	1° Les citoyens respectent l'autorité et exécutent les injonctions des agents de l'Etat en exercice de leurs missions	1° Le nombre de cas de rébellion à l'autorité sanctionnés conformément à la loi.

	2° Sensibiliser les agents de l'Etat sur leurs prérogatives lorsqu'ils sont en mission de terrain ;	2° La hiérarchie est respectée dans l'administration publique ;	2° Nombre de services publics où l'ordre hiérarchique a été rétabli ;
3.1.3. Création d'un inventaire des lois existantes mais non appliquées	1° Recenser, inventorier les lois existantes mais non mises en œuvre dans divers secteurs ;	1° Un inventaire des lois existantes mais non appliquées est dressé dès 2017 ;	La loi portant sur le Protocole de Kampala est promulguée d'ici 2020
	2° Porter ces lois à l'attention de l'Exécutif pour prise de mesures nécessaires.	2° L'Exécutif soumet élabore des projets de lois spécifiques et les soumet au Législatif.	2° Le nombre de lois votées parmi celles recensées.

3.1.4. Création d'un inventaire des lois existantes mais dont la mise en œuvre pose problème ;	1° Recenser, inventorier les lois existantes mais dont mise en œuvre pose des problèmes ;	1° Un inventaire de lois existantes mais dont la mise en œuvre pose des problèmes est dressé et régulièrement porté à la connaissance de l'Exécutif pour réforme.	1° Au moins deux propositions de projets lois sont proposées à l'Exécutif pour modification à l'horizon 2020 (code foncier ; code de la circulation routière ; code des assurances ; protection de l'environnement ; etc.)
	2° Porter ces lois à l'attention de l'Exécutif pour prise de mesures nécessaires		
3.1.5. Une recension des matières sources de problèmes du fait de l'absence de lois : nouvelles propositions de projets de lois	1° Inventorier les matières constitutionnelles non encore traduites en textes de lois ;	1° De nouvelles propositions de projets de lois sont soumises à l'Exécutif	1° Nombre de lois promulguées .
	2° Recenser les matières pour lesquelles les citoyens éprouvent un besoin de législation et proposer des projets de lois au Gouvernement	2° Les citoyens contribuent à la bonne administration en indiquant les insuffisances dans l'arsenal juridique	2° Une réglementation sur le bail immobilier et une sur les commissions sont effectives à l'horizon 2020.
3.2. Bonne Gouvernance Sociale			

3.2.1. Renforcement de la politique de maîtrise de la menace démographique	1° Sensibiliser l'administration de la base au sommet et la population du pays à la menace démographique ;	1° Les administratifs à la base et les citoyens sont sensibilisés sur la menace que constitue l'explosion démographique ;	1° Au moins un atelier de sensibilisation est organisé dans chaque province du pays d'ici 2020.
	2° Plaider pour une législation sur la politique de maîtrise de la menace démographique.	2° Les pouvoirs législatifs et exécutifs sont engagés à légiférer en vue de la maîtrise de la menace démographique ;	2° Une loi définissant la politique de la maîtrise de la démographie est promulguée d'ici 2020.
3.2.2. Encourager la politique de villagisation	1° Interpeller les services concernés pour sensibiliser la population aux avantages de l'habitat groupé ;	1° Les citoyens sont convaincus de l'intérêt que présente l'habitat groupé en villages ;	1° Un rapport synthèse est produit et remis aux autorités politiques ayant le pouvoir de décision ;

	2° Commanditer une étude d'évaluation de la politique de villagisation et sur le taux d'occupation des villages de paix ;	2° Le taux d'occupation des « villages de paix » est connu des autorités administratives ;	2° Des mesures sont prises pour rehausser le taux d'occupation à 90% à l'horizon 2020.
3.2.3. Amélioration des conditions sociales de la communauté (santé publique et collective, etc.)	1°Vulgariser la Carte d'Assurance Maladie, la carte de mutuelle, etc.)	1°Les instruments tels que la Carte d'Assurance Maladie, la carte de mutuelle, etc. sont utilisés par le citoyen ordinaire ;	1° La Carte d'Assistance Maladie est accordée à toute famille burundaise d'ici 2020.
	2° Vulgariser la loi et les mesures d'accompagnement de cette politique	2° Les jeunes sont imprégnés de la nécessité de maîtriser la démographie	2° La loi définissant la politique de la maîtrise de la démographie est vulgarisée sur tout le territoire national d'ici 2022
	3° Intégrer dans les programmes scolaires à tous les niveaux, les connaissances sur la santé reproductive et son impact sur le développement.	3° Les programmes de l'école fondamentale et du secondaire comportent un module sur la santé reproductive et le développement.	3.a. Un manuel de vulgarisation est édité à l'horizon 2020 ; 3.b. Le pourcentage d'écoles dispensant le module.
3.4. Bonne gouvernance sécuritaire			

3.4.1. Amélioration de Sécurité routière	1° Mettre en évidence la problématique de la sécurité routière ;	1° L'ampleur et la gravité des accidents de la route est connue des autorités, des agents en charge de la sécurité routière, et des différentes catégories d'usagers de la route ;	1° Les « Etats généraux » de la sécurité routière sont réunis en 2018 ; Un observatoire de la circulation routière est créé.
	2° Proposer une révision de la loi portant Code de la Circulation routière ;	2° La loi portant code de la circulation routière est révisée ;	2° Une loi révisée est promulguée ; 3° les autoécoles disposent de véhicules conçues pour ce métier et de moniteurs agréés;

			4.a. le C.A.A.A. est présenté lors du contrôle de routine des véhicules automoteurs ; 4.b. Tout véhicule automoteur dispose d'un exemplaire du Constat Amiable d'Accident Automobile. 4.c. Les deux conducteurs impliqués dans l'accident remplissent eux-mêmes le C.A.A.A. 4.d. 100% des conducteurs sinistrés en droit sont indemnisés en moins de 15 jours calendrier.
	3° suggérer des normes de fonctionnement des autoécoles ;	3° les autoécoles fonctionnent suivant des normes légales ;	5° Nombre de réunions tenues et sanctionnées par un procès verbal.

	4° Plaider pour l'introduction du « Constat Amiable d'Accident Automobile » dans le code de la route ;	4.a. Toutes les compagnies d'assurance délivrent à leurs clients un exemplaire du C.A.A.A. 4.b. Le C.A.A.A. fait partie des documents accompagnant en permanence le véhicule. 4.c. La police et la justice n'interviennent que sur demande d'au moins une partie à l'accident. 4.d. L'indemnisation des victimes de la circulation routière est rapide ;	6° 100% des conducteurs des véhicules de l'Etat ont bénéficié d'une mise à niveau sur le code de circulation routière à l'horizon 2020.
	5° Organiser des réunions d'échange entre les assureurs, la Police Spéciale de Roulage, les transporteurs & la justice.	5° Une même interprétation de la loi portant Code de la Circulation routière.	7° 100% des conducteurs de véhicules de transport en commun indépendants et des taximen et motos de la mairie de Bujumbura bénéficient d'une formation de mise à niveau à l'horizon 2020.

	6° Organiser (commanditer) un programme de formation ou de recyclage des conducteurs des véhicules de l'Etat ;	6° Les conducteurs de véhicules automoteurs de toutes catégories participent aux sessions de recyclage ou de formation.	
	7° Organiser un recyclage des conducteurs des véhicules de transport en commun indépendants et des taximen ;	7° Les conducteurs des véhicules de transport en commun indépendants et des taximen voitures et moto bénéficient d'une formation de mise à niveau ;	
3.4.2. Renforcement de la Protection civile (catastrophes)	1° Organiser des ateliers de sensibilisation des services de protection civile	1° Les services concernés par la protection civile collaborent pour l'identification des lieux et infrastructures à haut risque de catastrophes naturelles	1.a. Une commission mixte est créée par l'Ombudsman et est opérationnelle dès 2018 ; 1.b. Un rapport de la Commission est remis aux Ministères concernés avant fin 2019.

	2° Commanditer une étude en vue de la réalisation d'une cartographie des lieux en danger de catastrophe dans et autour des centres urbains.	2° Une cartographie des lieux dangereux pour les populations environnantes est soumise aux décideurs de l'urbanisme et l'habitat	2° Un atelier d'évaluation de la situation de dangers liés aux catastrophes naturelles est réalisé d'ici 2020.
3.4.3. Promotion de l'éducation à la protection de l'environnement	1° Sensibiliser les services concernés sur les mesures à mettre en œuvre pour mettre un frein à la déforestation ;	1° Un programme national pluriannuel de protection de l'environnement est élaboré ;	1° Les Etats Généraux sur la protection de l'environnement sont réunis et élaborent un programme national de protection de l'environnement, à l'horizon 2020.
	2° sensibiliser les services concernés sur les mesures à mettre en œuvre pour l'assainissement des milieux urbains en général et de la Capitale Bujumbura en particulier.	2° les services d'assainissement disposent d'un programme et des projets de dépollution et d'assainissement et de protection de l'environnement des milieux urbains en général et de la Capitale Bujumbura en particulier.	2° Des centres de tri et traitement des déchets sont créés à l'horizon 2020.

	3° Commanditer un film documentaire de sensibilisation aux dégâts causés par la destruction de l'environnement ;	3° Les Ministères ayant l'environnement dans ses attributions ainsi que celui de la Sécurité publique collaborent pour la mise en évidence des méfaits de la destruction de l'environnement.	3° Un film documentaire sur le phénomène de destruction de l'environnement et les dangers de catastrophes naturels est réalisé d'ici 2020
3.4.4. Renforcement de la sécurité alimentaire	1° interpeler les services concernés à la vulgarisation du respect des normes de sécurité alimentaire ;	1° Les normes de sécurité alimentaires sont connues des services de conservation et de distribution alimentaire ;	1° Aucune nouvelle construction n'est réalisée dans les périmètres agricoles du domaine public dès 2018.
	2° Interpeller les services concernés pour délimiter les zones de riziculture et les zones irrigables dans la zone autour du lac Tanganyika et partout ailleurs ;	2.a. Les zones cultivables et à construire sont bien identifiées et délimitées dès 2018 ; 2.b. Les ministères et services concernés élaborent une stratégie commune ;	2° Un plan directeur d'occupation délimitant les zones constructibles et les zones agricoles est disponible à l'horizon 2020.

	3° Stimuler la recherche scientifique (agronomique) sur les cultures vivrières d'exportation ;	3° Des cultures vivrières d'exportation sont identifiées et introduites ;	3° Au moins deux cultures vivrières d'exportation sont introduites d'ici 2020.
	4° Stimuler la production, la transformation et la conservation des produits alimentaires dominants ;	4° Des produits alimentaires locaux sont transformés industriellement.	4° Au moins 5 unités de transformation sont installées dans 5 régions à spécificité agricole d'ici 2020.
3.4.5. Amélioration du système de Sécurité Sociale	1° Plaider pour une réforme sur les lois régissant la sécurité sociale ;	1° Des lobbying et plaidoyer en vue de la réforme de la sécurité sociale au Burundi sont effectués ;	1° Une nouvelle loi régissant la sécurité sociale au Burundi est promulguée et opérationnelle d'ici 2020
	2° Interpeller l'Institut National de Sécurité Sociale pour une mise à jour du barème des pensions ;	2° Les retraités bénéficient d'une pension substantielle	2° Un nouveau barème des pensions est effectif à l'horizon 2020
3.5. Bonne gouvernance économique			

3.5.1. Renforcement du respect des lois économiques 3.5.2. Vulgarisation des lois et textes réglementaires en matière de perception des impôts et taxes	Plaider pour la clarification des services habilités à percevoir les impôts et taxes ;	Les percepteurs des impôts et taxes sont identifiés et connus du public concerné ;	L'assiette fiscale est étendue et les rentrées issues des taxes augmentent annuellement.
	Interpeler les services concernés (OBR, Ministère des finances, etc.) pour collaborer dans la vulgarisation des textes réglementaires ;	La loi organique des finances est largement diffusée ; Les opérateurs économiques sont informés des dispositions de la loi ;	-Des sketchs radiotélévisés sont diffusés ; - Les services publics concernés mettent à la disposition du public des documents d'information.
3.5.3. Renforcement de la lutte contre la corruption et les malversations économiques	1° Evaluation de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption 2011-2015 ;	1° Les forces et faiblesses de la stratégie 2011-2015 sont mises en évidence.	1° Un rapport synthèse d'évaluation de la stratégie est produit et porté à la connaissance de l'Autorité ;
	2° S'autosaisir et mener des enquêtes sur des cas présumés de corruption ou de malversation économique et financière ;	2° Des services autres que la Cour Anticorruption contribuent à la lutte contre la corruption ;	2° Nombre de cas identifiés et présentés à l'autorité compétente.

	3° Interpeller les institutions de lutte contre la corruption pour d'éventuels cas avérés ;	3° Les institutions de lutte contre la corruption collaborent	3° Une nouvelle stratégie quinquennale de lutte contre la corruption et les malversations économiques est arrêtée à l'horizon 2020.
	4° Interpeller la justice sur la mise en application de la loi sur l'action récursoire ;	4° Les textes d'application de la loi sur l'action récursoire sont disponibles ;	4° Le montant des sommes recouvrées par l'Etat consécutivement à l'application de ladite loi.
3.5.4. Intensification de la lutte contre le chômage des jeunes	1° Stimuler et encourager la création d'activités génératrices de revenus des jeunes scolarisés ; 2° Formation des lauréats du post-fondamental à l'entrepreneuriat ;	1° Les jeunes scolarisés s'insèrent dans le circuit de la production économique 2° Les lauréats du post fondamental présentent des projets d'activités génératrices de revenus	1° Le taux de chômage des jeunes scolarisés est réduit de 20% à l'horizon 2020. 2° Au moins 1 sur 5 lauréats de chaque année a créé son activité dans les 2ans de sa sortie d'école.

3.5.5. Appui à la politique de lutte contre la pauvreté.	1° Encourager la création des Très Petites, et PME de production et de transformation ;	1.a Des mesures concrètes d'incitation à la création d'activités génératrices de revenus sont prises par les pouvoirs publics ; 1.b. Des citoyens créent de TPE et des PME ;	1.a. Les mesures d'incitation sont diffusées dans toutes les sections de l'Enseignement secondaire et universitaire. 1.b. Le nombre de Très Petites et Petites & Moyennes Entreprises créées chaque année.
	2° Stimuler la diversification des cultures de rente ;	2° De nouvelles cultures de rente sont vulgarisées ;	2° Les devises générées par les nouvelles cultures de rente représentent 10% des rentrées des devises engrangées par les cultures d'exportation d'ici 2022.
	3° Plaider pour une politique d'octroi de crédit bancaire aux investisseurs dans les TPE et PME ;	3° Les citoyens moyens promoteurs de TPE et PME accèdent plus facilement au crédit bancaire ;	3° Le nombre de TPE et PME augmente annuellement.

3.6. Contrôle du fonctionnement des entités administratives	1° Effectuer des descentes de contrôle dans l'administration et les services publics ou mixtes ;	1° Les missions assignées aux entités administratives et les services publics et mixtes sont exécutées à la satisfaction du citoyen.	1° Le nombre d'entités administratives visitées.
		2° Les infractions enregistrées sont soumises à l'autorité pour être sanctionnées conformément à la loi.	2° Le nombre de rapports établis sur les infractions enregistrées et remis à l'autorité de tutelle.
3.7. Appui à l'assainissement du « contentieux administratif »	1° Identifier les procès perdus par l'Etat et non exécutés ;	1° L'ampleur du préjudice subi par l'Etat du fait de la dissimulation des dossiers par les agents de l'Etat est mise en évidence ;	1° Le nombre de dossiers enregistrés et le montant global des sommes dues par l'Etat aux tiers.

	2° Répertoire les procès perdus par l'Etat et exécutés ;	2° L'ampleur du préjudice subi par l'Etat du fait de la négligence ou de l'incompétence et même de la corruption est mis en lumière ;	2° Le nombre de dossiers enregistrés et le montant global des sommes déboursées par l'Etat du fait de ses propres agents.
Axe 4 : Dialogue pour la prévention des conflits			
Objectif global : contribuer au renforcement du dialogue et promotion de la culture démocratique			
Objectifs spécifiques	Activités	Résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables
4.1. Renforcement du dialogue comme stratégie de sensibilisation à la responsabilité citoyenne	1° Organiser des sessions de dialogue entre les partis politiques et l'Administration Centrale	1° Le dialogue entre les partis politiques et l'Administration est renforcé ;	1° Une rencontre semestrielle est organisée entre les partis politiques
		2° Le nombre de partis politiques est fortement réduit.	2.a. Le nombre de partis politiques ne dépasse plus la dizaine. 2.b Une feuille de route est établie pour les élections de 2020.
4.2. Appui à la formation à la démocratie et à la paix	1° Plaider auprès des politiques pour une vulgarisation de la Communication non Violente dans les milieux politiques ;	1° La Communication Non Violente (CNV) est enseignée aux leaders et aux ligues des jeunes affiliées aux partis politiques ;	1° Au moins un atelier de formation est réalisé par région à la fin de 2018.

	2° Plaider auprès des administratifs pour une vulgarisation de la Communication Non Violente dans les écoles primaires secondaires, universités et organisations de la jeunesse ;	2° La Communication Non Violente (CNV) est enseignée dans les milieux éducatifs tant publics que privés ;	2° La notion de CNV est insérée dans le cours d'éducation civique à l'école secondaire et des clubs sont initiés dans les universités.
	3° Inciter la création de « clubs CNV » dans le système éducatif burundais	3° La CNV est une stratégie de prévention des conflits chez les jeunes qui sont encore sur le banc de l'école tant publique que privée ;	3° Nombre d'établissements d'enseignement de tous niveaux disposant d'un club CNV à l'horizon 2020.
4.3. Pérennisation du dialogue inter burundais	1° Organiser des rencontres entre les citoyens depuis le niveau collinaire jusqu'au niveau national pour échanger sur les grands défis du Pays ;	1° Le dialogue interne est assuré et entré dans les mœurs politiques et sociales ;	1° Toutes les communes du Pays ont participé aux réunions de dialogue.
	2° Organiser des rencontres d'écoute et de persuasion avec les réfugiés politiques ;	2.a. Le dialogue avec les réfugiés politiques est établi ;	2° Nombre de réfugiés politiques rentrés au pays avant 2020;

	3° Effectuer un suivi sur l'accueil et la réintégration des rapatriés.	2.b. Les réfugiés sont sensibilisés et s'engagent à rentrer au pays ;	3° Les administrations accueillent et réinstallent les rapatriés dans leurs biens;
4.4. Incitation à la consolidation par la réunification des partis politiques	1° Organiser des sessions de travail entre les parties en conflit	1° Les partis politiques divisés sont réunifiés ;	1° Tous les partis politiques divisés sont réunifiés à 100 % avant les élections de 2020.
4.5. Formalisation du dialogue entre la diaspora et les Pouvoirs publics	1° Initier des journées de dialogue entre les pouvoirs publics et la diaspora ;	1° Un statut de représentation est accordé à la diaspora ;	1° Une feuille de route est établie sur la représentation de la diaspora dans les instances politiques est établie avant les prochaines échéances électorales.
	2° Plaider auprès du Législatif un statut représentatif de la diaspora ;	2° Les pouvoirs publics mettent en place une loi de représentation de la diaspora au parlement ;	2° Des députés et sénateurs de la diaspora siègent à l'Assemblée Nationale et au Sénat à la prochaine législature.
4.6. Renforcement du dialogue	Evaluer le niveau de mise en	Des journées de	L'Ombudsman et les

avec les partenaires nationaux et internationaux	œuvre des recommandations issues des rencontres précédentes.	rencontre et d'échange sont organisées.	Partenaires Techniques et Financiers se rencontrent 2 fois par an.
4.7. Contribution au renforcement du dialogue inter religions et entre les confessions religieuses et les administrations publiques	1° Evaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations issues des conférences précédentes ;	1° Un bilan est dressé et sert de base de travail.	1° Un cadre de dialogue permanent est mis en place ;
	2° Organiser des conférences nationales, régionales et internationales	2° Des conférences ou colloques de niveau international sont organisées une fois les 2 ans	2° Une conférence internationale est organisée une fois les deux ans.
4.8. Renforcement du dialogue entre la société civile et l'administration	Organiser des rencontres d'échange entre la société civile et l'administration	Les organisations de la société civile contribuent dans la prévention des conflits	Une feuille de route est établie en vue des élections 2020
4.9. Renforcement des mécanismes d'alerte et de prévention des conflits	1° Créer une synergie entre les organisations privées et publiques d'alerte.	1.a. Les Centres se prévalant d'alerte pour la prévention des conflits échangent des informations et mènent des activités conjointes.	1.a. Le nombre de communications conjointes échangées périodiquement.
		1.b. Les informations sur les conflits potentiels sont	1.b. Les informations sur les conflits potentiels sont portées

		échangées en temps utile.	à la connaissance de l'Ombudsman.
		1.c. L'Ombudsman s'autosaisit des situations sources potentielles de conflits, à l'échelle nationale et de portée régionale.	1.c. Des conflits locaux, voire régionaux sont évités en temps utile grâce à l'échange d'informations
	2° Créer un Centre International d'Alerte, Médiation & Prévention des conflits,	2.a. L'institution de l'Ombudsman s'est dotée d'un « Centre » à caractère international d'alerte, de prévention et de médiation.	2.a. Le « Centre » dispose d'un immeuble abritant les bureaux et des équipements nécessaires fonctionnels à l'horizon 2020; 2.b. Un personnel suffisant et compétent est mis à la disposition du Centre ; 2.c. Les travaux réalisés sont publiés dans la revue du CROA ;

	3° Collaborer avec les centres d'alerte et de prévention privés et publics existants ;	3° Un cadre d'échange entre les organismes privés et l'Institution est mis sur pieds l'horizon 2020.	3° Une réunion trimestrielle est organisée avec les services existants.
4.10. Conciliation entre les élus locaux et les Bashingantahe	Plaider pour la mise en évidence du statut des Bashingantahe complémentarité des deux organes pour le bien du citoyen	Un cadre de collaboration entre les Bashingantahe et les élus locaux est mis en place dans tout le pays	Des ateliers de sensibilisation sont organisés dans toutes les provinces à l'horizon 2020
4.11. Sensibilisation au de fonctionnement l'Ombudsman	1° Organiser des ateliers de sensibilisation dans toutes les provinces ;	1° La « Caravane de l'Ombudsman » est réalisée dès 2018 ;	1° Toutes les provinces du pays ont bénéficié d'un atelier de sensibilisation à l'horizon 2020
	2° Diffuser des sketches et émissions radiotélévisés sur le fonctionnement ;	2° Le fonctionnement de l'Institution est enseigné à la population par le biais des médias publics audiovisuels	2° Une série radiotélévisée de type « NI NDE ? » sur le fonctionnement de l'Ombudsman est périodiquement diffusée par la RTNB à l'horizon 2019.

	3° Adapter le dépliant existant au contexte actuel	3° Un dépliant à distribuer est disponible au Siège de l'Institution et dans les antennes ;	3° Un dépliant en langue nationale est distribué lors de chaque atelier.
Axe 5 : Protection des droits de l'Homme, de l'enfant, des handicapés & équilibre des genres			
Objectif global : Appui à la sensibilisation sur la mission de l'Ombudsman dans la protection des droits des citoyens			
Objectifs spécifiques	Activités	Résultats	Indicateurs Objectivement vérifiables
5.1 Appui à l'élaboration d'un Programme National d'éducation aux droits de l'homme	1° Recenser et cataloguer les documents et outils internationaux auxquels le Burundi est partie prenante.	1° Les textes relatifs aux différentes conventions des droits humains sont disponibles et vulgarisées ;	1° L'Administration centrale et les administrations locales (provinciales et communales) ont reçu les documents contenant ces textes ;
	2° Echanger les informations avec les Services Nationaux ayant en charge les Droits de l'Homme	2° Un cadre de collaboration entre les services et institutions est mis sur pieds.	2° Des réunions avec les responsables du ministère en charge des droits de l'homme et la CNIDH sont organisées au moins une fois par trimestre.

	3° Etablir des contacts avec les organisations indépendantes nationales œuvrant dans le domaine des Droits de l'Homme	3° Les organisations indépendantes se réclamant des droits de l'Homme collaborent avec les Institutions nationales dans la promotion et la protection des droits de l'Homme	3° Au moins une réunion d'échange est tenue trimestriellement et un procès verbal est produit.
	4° Etablir des contacts avec les organisations nationales et internationales œuvrant dans le domaine des Droits de l'Homme au Burundi.	4° Un cadre de collaboration est mis sur pieds dès 2018.	4° Au moins une réunion d'échange est tenue trimestriellement et un procès verbal est produit.
	5° Organiser des activités conjointes entre les organisations nationales et internationales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme ;	5° Les organisations internationales et nationales collaborent pour la promotion des droits de l'homme ;	5° Des rapports d'activités sont produits systématiquement et au moins semestriellement ;
	6° Echanger les informations	6.a. Les organisations privées	6.a. Des réunions trimestrielles

	avec les organisations privées se réclamant de droits de l'homme.	collaborent avec les institutions publiques ayant dans leurs attributions les Droits de l'homme ; 6.b. Les rapports sur la situation des droits de l'Homme au Burundi sont véridiques.	sont tenues et sanctionnées par des procès verbaux ; 6.b. L'Ombudsman et le Ministère en charge des Droits de l'homme produisent un rapport semestriel sur la situation des droits de l'homme.
5.2. Appui à l'élaboration d'un programme national pour la protection des enfants	1° Echanger les informations avec les Services Nationaux ayant en charge les Droits de l'Enfant	1° Un programme national pour la protection des enfants est disponible à l'horizon 2020.	1° Nombre de réunions avec les ministères en charge des enfants ;
	2° Sensibiliser l'Administration publique sur les textes et traités relatifs aux Droits de l'Enfant auxquels le Pays a souscrit ;	2° Les textes internationaux relatifs aux droits de l'enfant sont connus et portés à la connaissance de l'Administration et des Services publics;	2° Des états généraux sur l'enfance seront organisés d'ici 2018 ;

	3° Commanditer une enquête de dénombrement des enfants de la rue dans les principales villes du Pays ;	3° L'ampleur du phénomène des enfants de la rue est mise en évidence ;	3° Le nombre d'enfants de la rue réintégrés socialement s'accroît ;
	4° Cataloguer les organisations indépendantes nationales œuvrant dans le domaine des Droits de l'Enfant	4° Les organisations indépendantes œuvrant dans le domaine des droits de l'homme sont connues du pouvoir et du grand public ;	4° Un répertoire des organisations de défense des droits de l'enfant est créé et mis à jour annuellement.
	5° Visiter les organisations publiques et privées œuvrant dans le domaine des droits de l'enfant	5° Un état des lieux sur la situation des droits de l'enfant est dressé ;	Un rapport semestriel est produit
	6° Etablir des contacts avec les organisations internationales œuvrant dans le domaine des Droits de l'Enfant.	6° Les organisations internationales œuvrant dans le domaine des droits de l'enfant échangent avec l'Institution les informations sur la situation des droits de l'Enfant.	6° Le nombre de réunions de travail tenues par trimestre.

5.3. Appui à l'élaboration d'un programme national relatif aux Droits des handicapés	1° Recenser les textes et traités nationaux et internationaux relatifs aux droits des personnes vivant avec un handicap.	1° Les ministères concernés par la prise en charge éducative et sociale sont sensibilisés à la nécessité d'une politique d'insertion socioprofessionnelle des personnes vivant avec un handicap.	1° Un inventaire des textes internationaux relatifs aux droits des personnes handicapées est dressé au plus tard en 2018.
	2° Interpeller les Ministères concernés pour de se mettre ensemble et élaborer un programme national d'insertion socioprofessionnelle.	2° L'éducation et l'insertion socioprofessionnelle des personnes vivant avec un handicap sont intégrées dans le secteur formel système éducatif et non du domaine social.	2° Un décret consacrant cette évolution est signé à l'horizon 2020.
	3° Organiser un suivi de la mise en application du programme ;	3° Les services publics concernés collaborent et contribuent au projet.	3° Les établissements d'enseignement spécial reçoivent des subsides de l'Etat.
5.4. Appui au programme national relatif à l'Egalité des genres	Contrôler la mise en application des conventions et les lois en vigueur relatives à	Un état des lieux de la mise en application des textes réglementaire est dressé dès	Les équilibres prévus par la loi sont effectifs à 100% d'ici 2020

	la politique nationale de l'égalité des genres	2018	
Axe 6: La Communication			
Objectif Global : Optimisation du fonctionnement de l'Institution de l'Ombudsman			
6.1. Création d'un Centre de documentation	1° Equiper la bibliothèque de mobilier adéquat et d'outils informatiques nécessaires ;	1° La gestion de la bibliothèque est informatisée ;	1° Un ordinateur (équipé de logiciels nécessaires à la gestion d'une bibliothèque), une imprimante et une photocopieuse multifonctions performantes sont installées dès 2018.
	2° Enrichir la bibliothèque d'ouvrages et de journaux.	2° Les cadres et personnel technique de l'Institution peuvent se documenter sur place dans les matières qui intéressent le processus de médiation (droit, gestion, histoire, techniques d'enquête, techniques de médiation, rapports d'activité des autres ombudsmans et médiateurs, organismes internationaux, etc.	2° Une bibliothèque physique d'au moins 20 mille ouvrages et 20 périodiques spécialisés ainsi qu'une bibliothèque virtuelle sont fonctionnelles à l'horizon 2020.

	3° Moderniser la gestion des documents	3° Une classification et un catalogue des documents conservés à la bibliothèque est disponible dès la 2 ^{ème} année et fonctionne selon des normes internationales	3° Tous les documents de la bibliothèque sont catalogués et numérotés avant 2020
	4° Former les préposés à la bibliothèque à la gestion professionnelle d'une bibliothèque ;	4° Les préposés à la bibliothèque sont formés à l'utilisation de base de données.	4° Au moins deux membres du personnel sont formés à l'horizon 2020.
6.2. Acquisition des T.I.C.	Se procurer une connexion internet haut débit et un WIFI	Le personnel de l'Institution travaille dans de meilleures conditions grâce aux nouvelles T.I.C.	Une connexion internet (haut débit), intranet et une centrale téléphonique sont installés au plus tard fin 2018.
6.3. Optimisation de la	1° Mettre en réseau les	1° Les services déconcentrés	1° Le réseau fonctionne dès

communication interne	services au niveau central et des antennes	de l'Institution sont en communication directe et permanente avec la maison mère grâce à la mise en réseau.	2018. Les services (central et des succursales) échangent et partagent les informations de service en temps réel dès 2018.
6.4. Mise en valeur du système de téléconférence	Aménager et équiper la salle de téléconférence ;	L'Institution participe à des activités de haut niveau grâce au système de téléconférence	La salle de téléconférence est opérationnelle avant fin 2018 et au moins une téléconférence est organisée une fois par an.

Annexe 8 : PLAN D' ACTIONS ANNUEL 2018						
AXE	OBJECTIFS	ACTIVITES	PERIODE	BUDGET ESTIMATIF (en millions de BIF)	RESPONSABLE	RESULTATS ATTENDUS
Renforcement des capacités institutionnelles	Acquérir un plan stratégique 2018-2023 et du plan d'actions 2018	1° Organisation un atelier de validation de ces deux documents	Janvier 2018	10	Institution de l'Ombudsman + partenaires	Le plan stratégique 2018-2023 et le plan d'actions 2018 sont validés
	Acquérir un immeuble propre pour abriter les bureaux du siège et des antennes Centre-Est et ouest	2° une requête est adressée auprès des services de l'Urbanisme pour l'obtention du terrain		2500		Les terrains sont identifiés
		3° Recherche des financements	2ème trimestre 2018		Institution + Partenaires	Les fonds sont accordés
		4° Etablissement des plans des constructions	3ème trimestre		Institution + Partenaires	Les plans sont disponibles
		5° Commencement de la construction du bureau du siège	4ème trimestre		Institution + Partenaires	La construction commence
		6° Commencement de la construction des bureaux des antennes Centre-Est et Ouest	4ème trimestre		Institution + Partenaires	La construction commence
	Acquérir les moyens de fonctionnement suffisants	Acquisition d'un budget suffisant auprès du Gouvernement et de Partenaires Techniques et	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestres 2018	1308	Institution + Partenaires	Les fonds sont accordés

		Financiers				
		Acquisition de trois véhicules de liaison	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres	180	Institution + Partenaires	Les déplacements sont facilités
	Améliorer du processus de traitement des plaintes	Acquisition un logiciel de traitement des plaintes	2 ^{ème} trimestre	50	Institution + Partenaires	Les plaintes reçues sont traitées rapidement
	Améliorer des performances des cadres et personnels	Ateliers et missions de formation spécifiques et d'échange d'expérience	Toute l'année	20	Institution + Partenaires	Tout le personnel est formé
	Sensibiliser de la population à l'existence et au fonctionnement de l'Ombudsman	Organisation d'une caravane de l'ombudsman	1 ^{er} semestre	180	Institution + Partenaires	--Les citoyens sont informés de l'existence et du rôle de l'Ombudsman ; --Toutes les communes disposent d'une boîte à lettres de l'Ombudsman
		Tenue des ateliers de sensibilisation des administratifs et de la Société Civile au niveau des provinces (18)	Toute l'année	180	Institution + Partenaires	Les administratifs provinciaux et communaux sont informés du rôle de l'ombudsman
		Organisation des ateliers de sensibilisation des hauts	Toute l'année	120	Institution + Partenaires	Tous les hauts responsables sont

		responsables des Institutions, ministères et des acteurs politiques				sensibilisés
Médiation entre les citoyens et les administrations	Contribuer à l'amélioration des relations entre les citoyens et les pouvoirs publics	--traitement des plaintes reçues ; --autosaisine	Toute l'année	15	Institution	Les plaintes traitées au cours des 3 premiers trimestres sont clôturées ; Les recommandations sont adressées aux autorités et aux citoyens concernés
Contrôle de la bonne gouvernance : politique, administrative, sociale, sécuritaire et économique	Contrôler du bon fonctionnement des entités administratives	-- descentes dans les différents services ; --Enquêtes sur l'ampleur du retard d'exécution des jugements	Toute l'année	40	Institution + Partenaires	--Les services publics et administratifs fonctionnent à la satisfaction des citoyens ; --Des jugements sont exécutés sur intervention de l'Ombudsman
		Organisation des ateliers et descentes de contrôle sur la mise en application de la loi sur l'action récursoire	1 ^{er} trimestre	50	Institution de l'Ombudsman	Les dommages causés par agents de l'Etat sont réparés

		Sensibilisation des administratifs et les citoyens au respect de l'autorité de l'Etat	Toute l'année	20	Institution de l'Ombudsman	L'autorité de l'Etat est respectée
		Mener des enquêtes sur les cas de détention irrégulière	3ème trimestre	20	Institution de l'Ombudsman	Les personnes irrégulièrement détenues sont relaxées
		Auto saisine et missions d'enquêtes sur des cas présumés de corruption ou malversations économiques et financières	Toute l'année	10	Institution de l'Ombudsman	Les résultats sont transmis aux services anti-corruption
		Identification et constitution d'un dossier sur le contentieux administratif	2ème semestre	15	Institution de l'Ombudsman	Les causes profondes et le poids du contentieux sur le budget de l'Etat sont réellement connus
		Conscientisation de la population sur la maîtrise de la démographie	1 ^{er} semestre	50	Institution de l'Ombudsman	La population s'approprie les mesures légales et/ou réglementaires visant la maîtrise de la démographie
Dialogue pour la prévention des conflits	Mettre en place le dialogue politique et social	Organisation des ateliers et retraites pour les administratifs, acteurs politiques et de la société civile	Toute l'année	20	Institution + Partenaires	Le climat sociopolitique est assaini
		visites dans les camps de	3ème	100	Institution +	Les réfugiés sont

		réfugiés extérieurs	trimestre		Partenaires	informés de la situation au pays et du rôle de l'Ombudsman
		Organisation des visites dans les camps intérieurs de transits des rapatriés	2 ^{ème} trimestre	20	Institution	Les conditions d'accueil et de réinstallation sont améliorées
		Organisation des rencontres sportives	Toute l'année	20	Institution + Partenaires	Les personnes de tous âges et de différentes conditions et en particulier les jeunes se rencontrent
Protection des droits de l'Homme, de l'Enfant, des handicapés et équilibre de genre	Sensibiliser sur la protection et la promotion des droits de l'Homme	Ateliers de sensibilisation sur les différentes lois spécifiques sur les catégories vulnérables	2 ^{ème} semestre	50	Institution + Partenaires	Les catégories sociales vulnérables sont toujours prises en compte dans la planification du développement
		Mission d'enquêtes sur les mineurs détenus avec les adultes	2 ^{ème} semestre	20	Institution + Partenaires	Les mineurs en conflit avec la loi sont dans les centres pour mineurs
		Etablissement d'un plaidoyer auprès de différents partenaires	2 ^{ème} semestre	10	Institution + Partenaires	Des condamnés éligibles font les TIG

		pour la mise en place effective des peines alternatives				avant à la fin de l'année
Communication	Améliorer les TIC	Acquisition des équipements TIC	2 ^{ème} trimestre	50	Institution + Partenaires	Des ordinateurs, imprimantes, photocopieurs sont disponibles
		Mise en place un centre de documentation	2 ^{ème} semestre	20	Institution + Partenaires	Un système TIC est fonctionnel
Total				5 078		